



SOMMAIRE

LE BARREAU	1
LA MISSION	1
LE CONSEIL	2
LE RAPPORT DU BÂTONNIER	3
LE RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE	5
LA PROFESSION	11
LES COMITÉS	12
LES ACTIVITÉS	35
LES SERVICES	41
LE PUBLIC	43
LES ACTIVITÉS	44
LES SERVICES	50
PRIX ET HOMMAGES	53
ÉTATS FINANCIERS	57

LE BARREAU

COMPOSÉ DE PRÈS 13 000 AVOCATS, LE BARREAU DE MONTRÉAL EST L'UN DES PLUS GRANDS BARREAUX DU MONDE ET LE DEUXIÈME BARREAU FRANCOPHONE EN IMPORTANCE. COMPTANT PLUS DE 160 ANS D'HISTOIRE, IL FAIT FIGURE DE PROUE DANS LA RECHERCHE DE L'EXCELLENCE EN MATIÈRE D'ÉTHIQUE ET DE COMPÉTENCE.

SA MISSION

PROMOUVOIR LA PROTECTION DU PUBLIC,
PAR DES ACTIVITÉS D'INFORMATION ET
DE SENSIBILISATION ET PAR UNE PARTICIPATION
ACTIVE À L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE.



LES MEMBRES DU CONSEIL

Première rangée (de gauche à droite)

M^e Martine L. Tremblay /
 M^e Dominique Vézina / M^e Manon Des Ormeaux /
 M^e Doris Larrivée, directrice générale /
 M^e Elizabeth Greene / M^e Catherine Pilon /
 M^e Neil Stein

Deuxième rangée (de gauche à droite)

M^e Gregory James Moore, trésorier /
 M^e Marc Charbonneau, premier conseiller /
 Monsieur le bâtonnier Nicolas Plourde /
 M^e Philippe-André Tessier, secrétaire

Sont absents de la photo, M^e Marie-Christine Demers,
 représentante de l'Association du Jeune Barreau de
 Montréal, et les conseillers, M^{es} Pierre M. Gagnon et
 Karen Kear-Jodoin



LE RAPPORT DU BÂTONNIER

J'avais annoncé, lors de la dernière assemblée annuelle, que je désirais placer mon bâtonnat sous le thème de l'accessibilité à la justice. En 2008, les dépenses consacrées par l'État québécois par habitant en matière de justice se situaient, en dollars constants, au même niveau que celles de 1993.

S'ajoute à ce sous-financement chronique, une désaffection de la population qui considère les rouages de la justice trop coûteux, trop compliqués, trop lents. Comme je l'ai déjà indiqué, je crains que nous soyons rendus à un point où nous parlerons bientôt de « décrochage judiciaire », au même titre que l'on parle de décrochage scolaire. Nous nous devons donc d'agir.

En attendant que l'État assume pleinement ses obligations, notamment en finançant adéquatement l'Aide juridique, nous avons, comme profession, l'obligation de multiplier les initiatives visant à améliorer l'accessibilité à la justice.

Déjà, le Barreau de Montréal est fort actif en cette matière. Il suffit de penser au Salon VISEZ DROIT, durant lequel se tient annuellement la plus grande clinique juridique du Québec, ainsi qu'au Service de référence, dont nous avons célébré le 40^e anniversaire en 2009. Ce service permet chaque année à plus de 13 000 justiciables d'avoir accès à un avocat pour une consultation initiale de 30 minutes moyennant la somme de 30 \$. Il y a également lieu de mentionner les services de préparation à une audition de l'AJBM, dont celui pour la Cour des petites créances, qui sont financés par le Barreau de Montréal.

SAGE ET GUIDES EN MATIÈRE FAMILIALE

Cette année, avec l'appui du Conseil, j'ai lancé un nouveau projet, soit le Service d'avocats de garde. Communément appelé le SAGE, la mission de ce nouveau service est d'assister les justiciables qui ne sont pas représentés par avocat, afin de faciliter l'accès à la justice et une meilleure administration de celle-ci. Un projet-pilote a été lancé en avril, en collaboration avec l'Association des avocats et avocates en droit familial du Québec (AAADFQ), Pro Bono Québec et la Direction des services judiciaires de la Métropole.

Ce projet-pilote vise, dans un premier temps, à apporter une aide ponctuelle aux personnes qui ne sont pas représentées par avocat en salle 2.17, soit la chambre de pratique, présidée par le greffier spécial, en matière familiale. Pour avoir accès à ce service, le justiciable doit être référé par la Cour.

La séance d'information avec l'avocat de garde est d'une durée maximale de 30 minutes et est limitée à de l'information juridique de base. Si, après la consultation initiale, le justiciable a besoin plus amplement de l'assistance d'un avocat, il est invité à se prévaloir du Service de référence ou encore à retenir les services d'un avocat, ne serait-ce que pour une partie du dossier. Cette pratique, appelée « *limited scope services* », est très répandue ailleurs au Canada et aux États-Unis.

Si ce projet-pilote s'avère un succès, il sera éventuellement étendu aux autres chambres de pratique et des bureaux permanents seront aménagés dans le cadre du déménagement du vestiaire des avocats qui aura lieu en 2011.

Parallèlement à la mise sur pied du SAGE, un autre comité s'est employé à rédiger des guides en matière familiale destinés aux justiciables qui se représentent seuls. Un travail colossal qui a été réalisé dans un temps record.

GUIDE DES MEILLEURES PRATIQUES

L'éthique et la déontologie englobent plusieurs choses, dont notamment la courtoisie professionnelle. En 2006, le Barreau de Montréal publiait le *Guide de courtoisie professionnelle* qui comporte aussi une procédure informelle pour la réception et le traitement des manquements à ce dernier.

Dans la même veine, le Barreau de Montréal a lancé cette année un nouveau chantier, cette fois-ci sur les meilleures pratiques ou *best practices*. Ainsi, sous la présidence de M^e Jean-François Michaud, un comité s'est affairé depuis les derniers mois à coucher sur papier un guide dont l'objectif sera d'encourager l'excellence dans notre pratique professionnelle et la coopération entre avocats.

Ce guide sera aussi l'occasion de consolider dans un même document plusieurs des outils développés par notre comité de liaison avec la Cour supérieure en matière civile, dont l'avis sur le déroulement de l'instance et la déclaration conjointe de mise au rôle élaborée cette année.

Il est prévu que ce guide sera lancé à l'occasion de la Rentrée judiciaire de septembre 2010.

TABLE RONDE SUR LA JUSTICE PARTICIPATIVE

Mon prédécesseur, le bâtonnier Stephen G. Schenke, avait, durant son mandat, exprimé le désir d'amener les avocats à épouser une nouvelle culture, soit celle de la justice participative. À cet effet, il avait convié toutes les forces vives en ce domaine à une table ronde sur la justice participative.

Cette année, nous avons réédité cet événement le 28 octobre 2009, lequel fut à nouveau couronné de succès. Je pense pouvoir dire qu'il s'agit maintenant d'un événement incontournable qui se reproduira annuellement.

De la première édition est au surplus germée l'idée d'organiser un séminaire sur les techniques de médiation. Un comité travaille présentement à mettre sur pied ce séminaire.

AFFAIRES INTERNATIONALES

Un comité sur le rayonnement international a été mis sur pied cette année afin de susciter et d'appuyer les initiatives destinées à favoriser le rayonnement et le développement de la pratique et de la confrérie internationale des avocats du Barreau de Montréal. Nous avons aussi poursuivi les relations qu'avait nouées mon prédécesseur avec le Barreau de Shanghai. Il est prévu qu'une entente de coopération sera signée prochainement.

Par ailleurs, à la suite du tremblement de terre à Haïti, le Barreau de Montréal entend initier des démarches visant un jumelage avec le Barreau de Port-au-Prince.

Déjà, le Barreau de Montréal entretient des liens étroits avec les Barreaux de Paris, de Bruxelles et de la Louisiane.

J'ai également eu le plaisir d'assister à la sixième *World City Bar Leaders Conference* qui s'est tenue à Tokyo en mars dernier, laquelle réunissait une quinzaine de bâtonniers et de présidents des Barreaux des plus grandes villes du monde. Montréal aura l'honneur d'accueillir la prochaine conférence les 5, 6 et 7 septembre 2011.

Finalement, le Barreau de Montréal a organisé une mission à Chicago en avril dernier, afin d'aller étudier le système de gestion d'instance dans cette juridiction. Des juges de la Cour supérieure et de la Cour du Québec faisaient également partie du voyage.

BARREAU DU QUÉBEC

J'ai eu le privilège depuis les dernières années d'être étroitement associé aux travaux sur la gouvernance au Barreau du Québec, lesquels ont abouti, le 5 février dernier, lorsque le Conseil général du Barreau du Québec, par une large majorité, décidait de modifier le rôle du directeur général du Barreau du Québec pour en faire son principal porte-parole.

Le Barreau du Québec espère ainsi accroître sa présence auprès des gouvernements, des médias et du public, en ayant un visage familier et permanent comme représentant. Cette importance accrue donnera également au directeur général la prestance voulue afin de pleinement jouer son rôle de chef de la direction.

Évidemment, le bâtonnier demeurera aussi un porte-parole du Barreau du Québec, dont celui du Conseil général.

Cette réforme marque un avancement important pour le Barreau du Québec et constitue une preuve éloquentes que les différentes sections du Barreau du Québec sont capables de travailler ensemble à l'avancement de notre Ordre professionnel.

L'arrivée prochaine d'un nouveau *Code de procédure civile* a aussi monopolisé cette année les travaux du Conseil général. Je tiens à remercier plus particulièrement les avocats de la section de Montréal qui travaillent à ce colossal chantier, dont ceux qui ont accepté de travailler sur la version anglaise. En effet, le Barreau de Montréal a offert ses services au ministère de la Justice afin de réviser la version anglaise du nouveau *Code de procédure civile* qui sera préparée par les légistes et traducteurs gouvernementaux, comme cela avait été fait pour le nouveau *Code civil du Québec*.

Il faut voir cette réforme de manière positive. Notre système judiciaire est l'un des meilleurs au monde, mais il comporte de graves lacunes. Il nous faudra donc être ouverts à de nouvelles façons de faire et ne pas nous camper dans le *statu quo*. Il est par ailleurs à espérer que le gouvernement profitera de ce rare moment pour enchâsser cette nouvelle culture dont nous parlons tous depuis plusieurs années, soit celle de la justice participative, en introduisant, par exemple, le « *Pre-Action Protocol* » ou « Protocole préjudiciaire ».

Un dernier mot sur le sujet de l'heure. La Cour supérieure a annoncé un projet-pilote de déclaration commune aux termes de laquelle il est exigé, pour les parties, de déclarer les coûts (honoraires et frais) reliés à la préparation et à l'audition demandée. Les Barreaux de Montréal et du Québec se sont opposés à cette exigence sur la base du secret professionnel et du principe voulant que la profession d'avocat soit autoréglementée et que la Magistrature ne peut donc ainsi tenter de policer cet aspect de notre pratique. Nous comprenons par ailleurs les bonnes intentions des juges de vouloir améliorer l'accessibilité à la justice et une meilleure administration de celle-ci. Je suis persuadé que nous sommes capables – Barreau et Magistrature – de nous parler et de trouver une solution afin d'éviter la confrontation, le tout dans l'intérêt de notre « client » commun, le justiciable.

CONCLUSION

Une multitude d'autres projets, colloques et événements de toutes sortes ont été par ailleurs réalisés cette année, grâce au travail acharné du Conseil, de nos comités et bénévoles, ainsi que du personnel du Barreau de Montréal.

Vous pourrez en savoir plus en lisant ce rapport annuel et plus particulièrement le rapport de notre directrice générale, M^{re} Doris Larrivée, que je tiens à remercier chaleureusement. Son appui de tous les instants et ses conseils furent précieux.

Le Barreau de Montréal est une formidable organisation qui contribue grandement au dynamisme et à l'avancement de notre Barreau et de notre profession. Il faut lui donner les moyens de poursuivre et accroître sa mission. Ce fut un honneur et un privilège pour moi d'en présider les destinées au cours de la dernière année. Je souhaite à mon successeur, M^{re} Marc Charbonneau, succès et plaisir dans ses nouvelles fonctions. Je sais qu'il fera un travail remarquable.



Nicolas Plourde, bâtonnier



LE RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

L'année 2009-2010 a été marquée par l'entrée en vigueur de la formation continue obligatoire pour les avocats. Les quelque 12 900 membres du Barreau de Montréal doivent, entre avril 2009 et mars 2011, suivre 30 heures de formation reconnue. Il était donc opportun d'augmenter l'offre de formation pour répondre à la demande. Le Barreau de Montréal a offert 22 activités en 2009-2010, pour un total de 43,5 heures de formation reconnue. Ces activités ont connu des taux de participation record, souvent plus de 200 personnes. En comparaison, en 2008-2009, 13 colloques, conférences et dîners-conférences avaient été offerts, auxquels assistaient en moyenne de 60 à 70 personnes.

L'ÉQUIPE

L'organisation et la gestion de ces nouvelles activités (confirmations d'inscription, attestations de présence) ainsi que l'ajout de services pour le public (Service d'avocats de garde – SAGE) ont donc nécessité l'embauche de nouvelles employées. L'équipe du Barreau de Montréal compte maintenant 11 personnes dévouées et efficaces (voir liste ci-après). J'apprécie le soutien que je reçois quotidiennement de mes employées. Plus particulièrement de madame Gislaine Dufault, qui ne compte pas ses heures pour le Barreau de Montréal, surtout pour l'organisation du Salon VISEZ DROIT, qui a encore connu cette année un magnifique succès, de M^e Nathalie Guertin, qui fait un excellent travail à la coordination des comités et que tous les présidents apprécient, de même que de M^e Nancy Brouillette, qui s'est jointe au Barreau de Montréal le 5 janvier 2010 et qui a déjà beaucoup apporté à l'équipe. Merci pour tout!

SITUATION FINANCIÈRE

Le Barreau de Montréal se porte bien. Grâce à une gestion rigoureuse des opérations, le déficit qui apparaît aux états financiers, qui témoigne bien de la vitalité du Barreau de Montréal, représente la moitié de celui anticipé en début d'année.

Rappelons qu'après être demeurée inchangée pendant sept ans, la cotisation des membres de la section a été augmentée pour l'exercice 2009-2010, de façon à couvrir l'augmentation du coût de la vie, l'accroissement du nombre d'activités offertes tant aux membres qu'au public, de même que la hausse du nombre de comités.

Or, toute cette effervescence entraîne, malgré cette hausse, des dépenses supérieures aux revenus, ce qui affecte les réserves accumulées. Dès lors, afin d'éviter de se retrouver dans une situation financière précaire et de préserver les acquis, le Conseil a décrété, pour l'exercice 2011-2012, une nouvelle augmentation de la cotisation. Ces revenus supplémentaires permettront d'équilibrer le budget et de préserver les surplus accumulés pour des projets spéciaux.

ENTENTE AVEC LE CAIJ

En 2009-2010, le Barreau de Montréal a conclu un partenariat avec le CAIJ, qui est ainsi devenu un partenaire majeur pour les activités de formation reconnue dans le cadre de la formation continue obligatoire. Cette entente, qui a été renouvelée pour la prochaine année, permettra d'offrir des activités de formation à des prix très compétitifs.

SALON DES AVOCATS ET VESTIAIRE

Le Barreau de Montréal négocie présentement, avec la Direction des services judiciaires de la Métropole et la Société immobilière du Québec, une entente en vertu de laquelle il deviendrait, dès l'été 2010, gestionnaire de la location des casiers situés au Palais de Justice de Montréal. De plus, dès 2011, le Salon des avocats et le vestiaire seront déménagés au 2^e étage du Palais de Justice, ce qui permettra un meilleur accès. Les discussions vont bon train et l'entente devrait être finalisée avant l'été.

UN NOUVEAU SITE INTERNET ET UN BULLETIN ÉLECTRONIQUE

Tel qu'annoncé dans ce rapport l'an dernier, depuis le 10 mars 2010, le Barreau de Montréal communique avec ses membres par voie électronique, à l'aide d'une infolettre. On y retrouve, entre autres, la publicité des diverses activités, des capsules d'information sur l'environnement, des chroniques pour faire connaître les travaux des comités et d'autres renseignements utiles pour les membres du Barreau de Montréal.

En avril 2010, le Barreau de Montréal a mis en ligne son nouveau site Internet, toujours aussi convivial, mais au goût du jour. Je vous invite à le visiter régulièrement.

PORTRAITS

Depuis plusieurs années, le Barreau de Montréal tente d'obtenir la permission des autorités du Palais de Justice (Société immobilière du Québec et ministère de la Justice) de remettre sur les murs les portraits des anciens bâtonniers. Ces derniers avaient été décrochés il y a quelques années aux fins de la rénovation du Palais de Justice. Après l'avortement d'une entente obtenue en 2007, une nouvelle entente est intervenue qui permettra d'accrocher 68 portraits aux murs des 13^e, 14^e, 15^e et 16^e étages. Les locaux du CAIJ|Montréal accueilleront 13 portraits. Des 45 portraits confiés à la Cour d'appel, 33 seront accrochés aux murs de l'Édifice Ernest-Cormier, les 12 autres étant récupérés par le Barreau de Montréal. Les portraits qui ne trouveront pas place dans l'immédiat seront entreposés et accrochés aux murs du vestiaire des avocats après son déménagement au 2^e étage.

COMITÉS

Encore cette année, les membres des comités, sous-comités et groupes de travail du Barreau de Montréal ont été très actifs; il s'est tenu près de 150 réunions au Barreau de Montréal. Je vous invite à prendre connaissance du présent rapport pour constater l'ampleur de la tâche qu'ils ont accomplie.

REMERCIEMENTS

Évidemment, ce rapport ne pourrait être complet sans mes remerciements à tous les bénévoles qui donnent de leur temps pour le Barreau de Montréal. Je le répète chaque année, mais il faut l'avouer, le Barreau de Montréal ne serait pas le même sans ces nombreux bénévoles. Merci !

Certainement, une des parties les plus intéressantes de mon travail est de participer aux réunions des divers comités, où je peux sentir l'intérêt des membres pour leur Barreau et l'administration de la justice. Leur respect pour le public et les justiciables est tout aussi palpable.

Je remercie les représentants des divers tribunaux et organismes avec lesquels le Barreau de Montréal entretient une liaison privilégiée. Le dialogue ouvert entre eux et les membres du Barreau permet une résolution efficace des problèmes vécus au quotidien par les praticiens. Ces forums sont une grande richesse et font l'envie de plusieurs organismes. Ils permettent au Barreau de Montréal de participer activement à l'administration quotidienne de la justice, dans le meilleur intérêt du justiciable.

Je profite aussi de ce rapport pour remercier les anciens bâtonniers du Barreau de Montréal pour leur appui et leur amitié.

De plus, je tiens à exprimer ma reconnaissance aux membres du Conseil qui donnent aussi généreusement de leur temps et prennent au sérieux leur rôle de représentant des membres de la section.

Je félicite monsieur le bâtonnier Nicolas Plourde, qui a fait un travail remarquable au cours de son mandat. Vous noterez qu'il a mené à terme, dans le court délai qui lui était alloué, les projets annoncés. Son énergie et son efficacité n'ont jamais fait défaut. Je le remercie pour sa grande disponibilité, son respect et sa gentillesse. J'ai beaucoup aimé travailler avec ce jeune bâtonnier!

En terminant, je souhaite la bienvenue à M^e Marc Charbonneau, impliqué au Barreau de Montréal depuis de nombreuses années. Je suis certaine qu'il saura relever avec succès les défis de la fonction de bâtonnier.



Doris Larrivée

LES RESSOURCES HUMAINES

LA DIRECTION

M^e Doris Larrivée, directrice générale

M^e Nancy Brouillette, avocate au soutien des comités
(depuis le 5 janvier 2010)

M^{me} Gislaine Dufault, coordonnatrice des communications

M^e Nathalie Guertin, coordonnatrice des comités

LE PERSONNEL

M^{me} Louise Bertrand, adjointe administrative

M^{me} Cendrine Caron-Ouellet
préposée au salon des avocats (depuis le 5 janvier 2010)

M^{me} Suzan Delagrave, technicienne en contenu Web
(jusqu'au 18 décembre 2009)

M^{me} France Gingras, préposée au salon des avocats
(jusqu'au 23 décembre 2009)

M^{me} Yolande Girard, adjointe administrative
(depuis le 29 mars 2010)

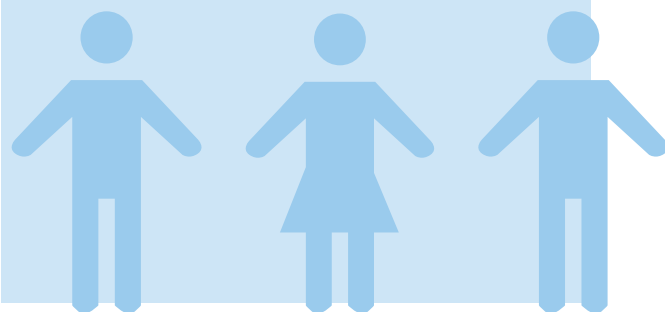
M^{me} Émée Landry, préposée au service de référence

M^{me} Linda Marcotte, secrétaire-réceptionniste

M^{me} Christine Plourde, adjointe aux communications

M. Jocelyn Roy,
préposé au salon des avocats (depuis le 12 janvier 2010)

M^{me} Katherine Taron, technicienne en communications
(depuis le 5 janvier 2010)



LES RÉSOLUTIONS ADOPTÉES PAR LE CONSEIL

Au cours du dernier exercice, le Conseil a, entre autres, adopté les résolutions suivantes (seules les plus importantes sont reproduites ci-dessous).

22 avril 2009

Sur proposition de monsieur le bâtonnier Stephen G. Schenke appuyée à l'unanimité, le Conseil, à l'instar d'autres barreaux de sections, demande au Barreau du Québec de reconnaître, aux fins du *Règlement sur la formation continue obligatoire des avocats*, comme activité de formation continue l'enseignement à l'École du Barreau et dans les facultés de droit.

* * *

Le Conseil confie le mandat au bâtonnier d'écrire au bâtonnier du Québec afin que des représentations soient faites auprès du ministère de la Justice et du Conseil du Trésor pour que la règle, qui prévoit qu'on ne peut embaucher un stagiaire pour une période supplémentaire à moins que ce dernier ait réussi le concours de recrutement de la fonction publique, soit révisée afin de permettre aux divers organismes gouvernementaux de garder à leur service, pour au moins une période additionnelle de six mois, le stagiaire qu'ils ont formé pendant six mois.

* * *

Après discussion, il est convenu d'écrire au ministre de la Sécurité publique, à la ministre de la Justice et à la ministre des Services gouvernementaux responsable de la Société immobilière du Québec, afin de les inviter à faire le nécessaire pour que les Palais de Justice soient plus sécuritaires. En réitérant qu'il ne faudrait pas attendre qu'un événement regrettable survienne dans l'un des Palais de Justice avant d'agir.

23-24 mai 2009

Après discussion, le Conseil suggère que les frais d'inscription à la conférence sur les droits de la personne du 15 juin 2009 soient de 40\$. Le Barreau de Montréal s'engage à remettre tous les profits de cette activité à Me Dennis Edney, avocat canadien de monsieur Omar Khadr, afin de l'aider à défrayer une partie des débours qu'il a encourus pour sa défense.

17 juin 2009

Considérant qu'à sa séance du 6 décembre 2000, le Conseil, à l'unanimité, acceptait que le Barreau de Montréal adhère au programme de soutien financier aux nouveaux parents (« Bébé bonus »), à compter de l'exercice financier 2001-2002, selon les modalités en vigueur et telles qu'appliquées par le Barreau du Québec, il est résolu, sur proposition de M^e Marc Charbonneau appuyée à l'unanimité, de réitérer l'engagement du Barreau de Montréal envers le programme Bébé bonus selon les modalités adoptées et appliquées par le Barreau du Québec.

6 octobre 2009

Après discussion, le Conseil autorise la directrice générale à faire les démarches nécessaires auprès de Desjardins afin

de pouvoir offrir le paiement par Internet aux membres qui souhaitent s'inscrire aux activités du Barreau de Montréal. De plus, afin de permettre la mise en place de ce système de paiement, le Conseil consent à ce que le site Internet du Barreau de Montréal soit hébergé sur un site autre que celui du Barreau du Québec.

* * *

Sur proposition de monsieur le bâtonnier Nicolas Plourde appuyée par M^e Elizabeth Greene, le Conseil adopte les modifications suivantes aux dispositions administratives du Service de référence :

- Ajout à la fin de l'article 3.5 de la phrase suivante : « Il en est de même en cas de plaintes disciplinaires. »
- Ajout du nouvel article 3.6 : « L'avocat inscrit doit aviser immédiatement le Service lorsqu'il est l'objet de poursuites ou de plaintes ci-haut mentionnées et doit de son propre chef refuser toute référence que le Service veut lui faire. »
- Renumérotation des articles 3.6 et 3.7 qui deviennent respectivement 3.7 et 3.8.

18 novembre 2009

Après discussions, le Conseil, à l'unanimité, adopte la **Politique d'attribution des subventions** suivante :

Définition de subvention : Il s'agit d'un versement fait à titre discrétionnaire pour une demande isolée, qui n'est pas susceptible de devenir un versement périodique. Une subvention ne doit ni être institutionnalisée, ni être susceptible de constituer un précédent qui pourrait lier le Barreau de Montréal.

Sont exclus de ce processus :

- La contribution annuelle que le Barreau de Montréal verse à l'Association du Jeune Barreau de Montréal;
- Le financement du service d'aide à la préparation des dossiers offert par l'Association du Jeune Barreau de Montréal;
- Le cocktail du bâtonnier dans le cadre du congrès de l'Association du Jeune Barreau de Montréal;
- Les « Prix du Barreau de Montréal » et
- Le soutien financier aux nouveaux parents.

Budget : Chaque année, le Conseil, lors de l'adoption des prévisions budgétaires, prévoit un montant disponible pour l'attribution de subventions. Ce montant varie en fonction de la situation financière de la section.

Malgré que le budget prévoit un montant pour les subventions, le Barreau de Montréal demeure entièrement libre d'accueillir ou non une demande de subvention. Rien ne l'oblige à dépenser le montant prévu.

Traitement des demandes : La directrice générale porte à l'attention du Conseil, lors de ses séances régulières, les demandes de subventions adressées au Barreau de Montréal.

Elle s'assure que le Conseil dispose de toutes les informations nécessaires pour prendre une décision éclairée (description de la demande, but et objectifs, de quelle façon le projet est lié à la pratique du droit et au Barreau de Montréal, autres sources de financement, budget disponible, etc.).

Critères : On classe en deux catégories les critères à considérer pour accueillir ou non une subvention :

- Les critères négatifs regroupent tous les critères qui ne rencontrent pas les éléments acceptables et doivent, par conséquent, mener à un refus;
- Les critères positifs, au contraire des critères négatifs, regroupent les critères acceptables, mais sans pour autant commander une acceptation de la part du Barreau de Montréal, la décision demeurant toujours discrétionnaire.

Critères négatifs : Puisque les critères positifs font ultimement appel à l'exercice d'une discrétion, ce sont les critères négatifs qui permettent de mieux cerner ce qui est acceptable ou non. Voici donc des éléments qui constituent des critères négatifs :

1. La demande ne présente aucune relation avec la profession, au sens large, et ce, nonobstant les mérites d'une telle demande (exemples : œuvre de charité, activité artistique).

Toutefois, le Conseil peut, à sa discrétion, convenir de consacrer une partie du budget à des œuvres humanitaires.

2. Si la demande présente une relation quelconque avec la profession, il faut se poser les questions suivantes :

- 2.1 L'objet de la demande de subvention est-il à caractère strictement récréatif (exemples : golf, soccer, balle molle, squash, etc.) ?

Une telle demande doit être refusée.

- 2.2 L'objet de la demande de subvention est-il à caractère social (exemple : Bal de finissants) ?

Une telle demande doit être refusée, à moins qu'il soit démontré que l'événement :

- est dans l'intérêt général ou d'une collectivité importante au sein du Barreau de Montréal et
- que l'événement ne puisse s'autofinancer (partiellement ou totalement) autrement.

- 2.3 L'objet de la demande de subvention est-il à caractère purement personnel ?

Une telle demande doit être refusée s'il est démontré que son objet soutient un intérêt essentiellement personnel et privé (exemple : un membre veut une subvention pour compléter sa maîtrise en droit).

- 2.4 L'objet de la demande de subvention vise-t-il un projet similaire à une activité déjà offerte par le Barreau de Montréal ?

Une telle demande doit être refusée.

Autres sources de financement : Une demande ne doit pas être refusée au motif qu'elle peut bénéficier de financement provenant d'autres sources. On doit toutefois en tenir compte pour établir le montant de la subvention.

Refus : Advenant un refus total ou partiel par le Conseil de l'aide demandée, il n'est pas possible de déposer une nouvelle demande d'aide pour le même projet durant un même exercice financier.

Publicité : Étant donné le grand pouvoir discrétionnaire du Conseil d'accueillir ou non une demande de subvention, la présente politique ne sera transmise que sur demande.

27 janvier 2010

À la recommandation du comité de liaison avec la Cour supérieure en matière civile, sur proposition de monsieur le bâtonnier Nicolas Plourde appuyée à l'unanimité, le Conseil adopte le projet de déclaration commune de dossier complet du 15 décembre 2009, qui sera disponible sur le site Internet du Barreau de Montréal.

24 février 2010

Après discussion, le Conseil confie à madame Dominique Gauvreau-Tremblay, MAV, MA ès arts, historienne d'art et experte-conseil en arts visuels, et monsieur Rémi Bédard, directeur général d'Encadrex Inc. et chargé de projets en conservation, le mandat de procéder à la remise en état des encadrements et à l'accrochage des 81 portraits des anciens bâtonniers entreposés au 18^e étage du Palais de Justice de Montréal, selon la proposition no 1 contenue dans l'« Évaluation de la remise en espace des œuvres de la collection des portraits des anciens bâtonniers du Barreau de Montréal de 1849 à nos jours », réalisée par madame Dominique Gauvreau-Tremblay et monsieur Rémi Bédard en février 2010.

Le Conseil confie de plus à madame Gauvreau-Tremblay et à monsieur Bédard le soin d'évaluer les portraits présentement entreposés à la Cour d'appel en vue de la remise en état des encadrements et à l'accrochage dans les locaux de l'Édifice Ernest-Cormier.

* * *

CONSIDÉRANT les problèmes d'accessibilité qui affligent le système judiciaire québécois;

CONSIDÉRANT que de plus en plus de justiciables se représentent seuls, notamment en matière familiale;

IL EST RÉSOLU de mettre sur pied, à titre de projet-pilote en matière familiale, le Service d'avocats de garde (« SAGE ») dont le but sera d'apporter une aide ponctuelle aux justiciables qui ne sont pas représentés par avocat en chambre de pratique, afin de faciliter l'accès à la justice et une meilleure administration de celle-ci et, à cette fin, d'adopter les Règles élaborées pour ce projet-pilote.



LES SUBVENTIONS OCTROYÉES PAR LE CONSEIL

Association des Avocats de la Défense de Montréal :

500 \$ pour le financement de la journée d'étude du 8 avril 2009.

Association du Barreau américain : 1 000 \$ US (1 134 \$) à la section Droit de la famille pour l'organisation de leur conférence d'automne, qui a eu lieu à Montréal du 7 au 10 octobre 2009.

Association du Jeune Barreau de Montréal : 130 000 \$ à titre de subvention de fonctionnement, 11 880 \$ pour la gestion du service de préparation à une audition, 2 560 \$ pour le cocktail offert par le bâtonnier dans le cadre du congrès 2009 et 1 500 \$ afin d'être un Partenaire pause-café dans le cadre du colloque Leg@l.IT 4.0, qui a eu lieu les 26 et 27 avril 2010.

Association Internationale des Avocats de la Défense :

1 000 \$ à titre de cotisation annuelle pour être membre de cette association.

Association Québécoise des Avocats et Avocat·es de la Défense :

500 \$ pour l'organisation du colloque 2010.

Association Québécoise des Avocats et Avocat·es en Droit de l'Immigration : 500 \$ pour l'organisation du congrès 2009.

Barreau du Québec : 1 000 \$ pour défrayer le coût de la bière pour la soirée jazzée, qui a eu lieu le vendredi 29 mai 2009, à l'île Notre-Dame, dans le cadre du congrès du Barreau du Québec.

Accueil Bonneau : 1 500 \$ dans le cadre des célébrations du 100^e anniversaire d'incorporation de l'éditeur juridique Wilson & Lafleur.

CECI : 779 \$ pour défrayer les coûts liés à l'impression et à l'encadrement de photos qui ont servi dans le cadre d'un encan silencieux, dont tous les profits ont été remis à l'organisme CECI pour la reconstruction d'Haïti.

Faculté de droit de l'Université de Sherbrooke :

500 \$ pour aider à l'organisation de la 32^e édition du Tribunal – école Pierre-Basile-Mignault.

Fondation du Barreau du Québec : 1 000 \$ dans le cadre de son activité-bénéfice 2009, afin de maintenir l'appui manifesté depuis de nombreuses années.

Pro Bono Québec : 25 000 \$ pour le financement de ce nouvel organisme.

Programme de soutien financier aux nouveaux parents :

Le Barreau de Montréal a répondu aux demandes de soutien de quelque 258 nouveaux parents éligibles à ce programme, pour un montant total de 15 110 \$.

LA CONFÉRENCE DES ANCIENS BÂTONNIERS

MEMBRES

M^e STEPHEN G. SCHENKE, président
M. LE BÂTONNIER YVON JASMIN, c.r.
M^e PIERRE BOURQUE, c.r., Ad. E.
M^e JOHN J. PEPPER, Q.C.
M^e PHILIPPE CASGRAIN, c.r., Ad. E. (décédé le 28 février 2010)
L'HONORABLE ANDRÉ QUESNEL
M^e J. VINCENT O'DONNELL, Q.C., Ad. E.
M. LE BÂTONNIER GUY GILBERT, c.r., Ad. E.
M^e MANUEL SHACTER, Q.C., Ad. E.
M^e ROLLAND BOUDREAU, c.r., Ad. E.
M^e ALAIN LETOURNEAU, c.r.
L'HONORABLE PIERRETTE RAYLE
M^e CASPER M. BLOOM, Q.C., Ad. E.
M^e JEAN-JACQUES GAGNON
L'HONORABLE ROBERT MONGEON
M^e RICHARD J. MCCONOMY
M^e PIERRE A. FOURNIER
M. LE BÂTONNIER RONALD MONTCALM, c.r.
M^e LYNNE KASSIE, Ad. E.
L'HONORABLE MICHEL A. PINSONNAULT
L'HONORABLE RICHARD WAGNER
M^e ALAN M. STEIN
M. LE BÂTONNIER STÉPHANE RIVARD, Ad. E.
M^e BERNARD SYNNOTT
M^e DAVID R. COLLIER
M^e JULIE LATOUR
M^e GILLES OUIMET

Nombre de séances : 2

MANDAT

À la réunion du 14 janvier 1981, alors qu'il était bâtonnier, M^e Philippe Casgrain, c.r., Ad. E., indiquait qu'il y aurait tout intérêt à permettre aux anciens bâtonniers de la section de continuer à servir activement le Barreau lorsque leur mandat est terminé, d'une part pour qu'ils ne se sentent pas à ce moment écartés des activités du Conseil, et d'autre part pour que celui-ci profite de leur précieuse expérience. À la réunion suivante, soit le 18 février 1981, le Conseil adopte la résolution suivante et constitue de ce fait, la « Conférence des anciens bâtonniers » :

« À la première réunion du Conseil, celui-ci forme la "Conférence des anciens bâtonniers" composée de tous les anciens bâtonniers de Montréal, présidée par le bâtonnier en exercice, et dont le secrétaire du Barreau de Montréal est le secrétaire.

Cette Conférence est convoquée par le bâtonnier au moins deux fois au cours de l'exercice, afin de le conseiller lui et son conseil sur les grandes orientations de la section et sur tous autres sujets dont pourrait la saisir le bâtonnier. »

Le Conseil a modifié cette résolution de façon à ce que la Conférence soit présidée par le bâtonnier sortant et la directrice générale du Barreau de Montréal agit comme secrétaire.

RAPPORT D'ACTIVITÉS

Depuis sa création, la Conférence a toujours joué le rôle prévu. De tout temps, les bâtonniers l'ont consultée sur divers sujets.

Au cours de la dernière année, la Conférence s'est réunie à deux reprises et les membres de la Conférence ont entre autres discuté des sujets suivants :

- Poste de premier conseiller pour l'exercice 2010-2011.
- Récipiendaires potentiels de la Médaille et du Mérite du Barreau de Montréal.
- Opportunité pour le Barreau de Montréal d'intervenir advenant des amendements au *Code de procédure civile* relativement à la hausse du seuil de la juridiction de la Cour du Québec.
- Préparation d'un agenda collectif pour la communauté juridique; Un tel agenda sera disponible sur le site Internet du Barreau du Québec grâce à la collaboration du service des communications et du service aux membres du Barreau du Québec.
- Vérification des testaments faits devant avocat.

Le bâtonnier les a informés des divers projets qui occupent le Conseil, soit : le Service d'avocats de garde (SAGE), le Guide des meilleures pratiques, la Table ronde sur la justice participative, la formation continue obligatoire, la réforme du *Code de procédure civile* et la traduction de ce nouveau code, le remplacement du directeur général du Barreau du Québec, les portraits des anciens bâtonniers et le Salon des avocats.

De plus, pour une troisième année consécutive, les membres de la Conférence et les membres du Conseil se sont rencontrés dans le cadre d'un dîner informel, tenu au Club St-James, le 18 juin 2009.

En terminant, il y a lieu de souligner que la Conférence a perdu, au cours de la dernière année, son fondateur. En effet, M^e Philippe Casgrain, c.r., Ad. E., est décédé le 28 février 2010 des suites d'un lourd combat contre la maladie. M^e Casgrain s'est toujours fait un devoir d'assister et de participer activement aux réunions de la Conférence des anciens bâtonniers. Son départ se fera sentir. Sa fougue et sa verve demeureront gravées à jamais dans l'histoire du Barreau de Montréal.



LA PROFESSION

L'EXPERTISE DES MEMBRES DU BARREAU DE MONTRÉAL COUVRE TOUS LES DOMAINES DU DROIT, DE L'ADMINISTRATION ET DES AFFAIRES. PLUSIEURS MEMBRES SONT RECONNUS À L'ÉCHELLE NATIONALE ET INTERNATIONALE POUR LEUR APPORT À LA JUSTICE. AVEC PRÈS DE 46 % DE FEMMES, 35 % DE MEMBRES COMPTANT 10 ANS ET MOINS D'ADMISSION, DES AVOCATS ET AVOCATES DE TOUTE PROVENANCE ET PARLANT DIVERSES LANGUES, LE BARREAU DE MONTRÉAL TENTE, DANS LA MESURE DU POSSIBLE, D'ASSURER REPRÉSENTATIVITÉ ET DIVERSITÉ AU SEIN DE SES DIVERS COMITÉS.

LES COMITÉS

ACCÈS À LA JUSTICE EN LANGUE ANGLAISE

MEMBRES

M^e CASPER M. BLOOM, Q.C., Ad. E., coprésident
M^e PIERRE A. FOURNIER, coprésident
M^e MARCELLE BEAULIEU
M^e NANCY BOILLAT
M^e JEAN-FRANÇOIS CLÉMENT
M^e FRANCISCO COUTO
M^e KATHERINE GLEDHILL
M^e LINDA HAMMERSCHMID
L'HONORABLE SUZANNE HANDMAN
M^e LINDA JENSEN
L'HONORABLE MORTON S. MINC
M^e ANNE-MARIE MOREL
L'HONORABLE MARK G. PEACOCK
M^e MARK PHILLIPS
L'HONORABLE LAWRENCE A. POITRAS, C.M., c.r.
L'HONORABLE BRIAN J. RIORDAN
L'HONORABLE J.J. MICHEL ROBERT
M^e RONALD SILVERSON
M^e NATHALY J. VERMETTE

Nombre de séances : 2

MANDAT

La mission de ce comité est d'assurer l'accès à la justice en langue anglaise à tous les justiciables du district de Montréal. Afin de veiller à maintenir un système juridique bilingue à tous les niveaux, de préserver les droits des justiciables et de poursuivre l'enrichissement culturel en découlant, les membres étudient les situations factuelles et juridiques pouvant affecter ou promouvoir cet accès.

RAPPORT D'ACTIVITÉS

Depuis la création du comité, les membres se sont penchés sur l'état de la situation et sur les façons de s'assurer que tous les rouages de l'administration de la justice à Montréal permettent au public en général d'avoir une justice de qualité dans la langue anglaise, que ce soit au niveau de l'accès à la justice ou au niveau des auditions devant les diverses instances administratives ou judiciaires.

It is important to ensure that in the Greater Montreal area, English-speaking people have equal access to justice in their own language. If we want Montreal to remain a metropolis of international calibre, it must be perceived as a place where proceedings before the courts and the administration of justice generally can take place without difficulty in the English language.

NOUVEAU CODE DE PROCÉDURE CIVILE

Vu l'expérience vécue avec la version anglaise du *Code civil* et pour éviter une répétition pénible, le ministère de la Justice du Québec a sollicité l'intervention du comité, à titre de conseiller, dans la rédaction de la version anglaise de l'avant-projet de loi du nouveau *Code de procédure civile*. Une équipe, formée des coprésidents du comité, de monsieur le bâtonnier Nicolas Plourde et de M^e Michael McAuley, a rencontré, à Québec, le sous-ministre de la Justice, M^e Michel Bouchard et des représentants clés de ce ministère ainsi que de la section de l'Assemblée nationale responsable de la traduction des lois. Une entente préliminaire fut conclue sur le rôle du Barreau de Montréal dans ce projet, en attendant une évaluation plus approfondie des implications. Le comité est préoccupé par le volume de travail considérable qui doit être effectué dans un très court laps de temps, ainsi que le manque de ressources financières.

VERSION ANGLAISE DU CODE CIVIL

Comme rapporté l'année dernière, les quelque 5 000 recommandations de modifications soumises au ministère de la Justice du Québec par le comité conjoint du Barreau du Québec et de la Chambre des notaires du Québec sont toujours à l'étude par le ministère. Les retards importants pour compléter cet exercice s'expliquent par de nombreuses discussions et négociations entre le comité conjoint et les avocats du ministère afin de réaliser la meilleure version possible du *Code civil*. Une fois qu'une entente mutuelle sur le langage sera conclue, le gouvernement verra à introduire les nombreuses modifications par amendement législatif ou administratif.

TRADUCTION DES JUGEMENTS DES TRIBUNAUX QUÉBÉCOIS

La question du financement de la traduction des jugements des tribunaux du Québec ayant un intérêt pour les autres juridictions continue à préoccuper le comité. La problématique est bien connue au sein des hautes instances du ministère de la Justice du Québec et des démarches en vue de régler cette problématique sont en cours. Les jugements de la Cour d'appel sont visés, mais le comité a également constaté que la chambre commerciale de la Cour Supérieure est l'une des plus actives au Canada. Plusieurs de ses jugements pourraient aussi présenter un intérêt dans d'autres juridictions.

NOMINATION DE JUGES ANGLOPHONES BILINGUES À LA COUR DU QUÉBEC

Malgré quelques nominations de juges anglophones à la Cour du Québec au cours des dernières années, le comité reste toujours inquiet par la pénurie de juges anglophones au sein de cette Cour. D'ailleurs, le rapport d'activités 2009 du *English-Speaking Section of the Bar of Montreal* en fait le constat et établit comme priorité pour cette association de s'assurer de la nomination de juges anglophones à la Cour du Québec et au sein des tribunaux administratifs québécois.

PROGRAMME DE FORMATION LINGUISTIQUE DES JUGES DE LA COUR DU QUÉBEC

Il fut rapporté que les juges de la Cour du Québec avaient accès à de la formation linguistique offerte par l'entremise du bureau du Commissaire à la Magistrature fédérale. Le programme avait failli être aboli, mais en raison de nombreuses représentations faites par divers intervenants, dont le juge en chef du Québec, le programme a finalement été reconduit. Le programme couvre également les juges des cours municipales. Néanmoins, plusieurs membres du comité, représentant des tribunaux civils et administratifs, ont souligné que la formation linguistique demeure une préoccupation importante au sein de leurs organismes respectifs. Même au sein des tribunaux dont les juges sont nommés par le gouvernement fédéral, il est parfois difficile d'être entendu en anglais à l'extérieur de Montréal et même parfois à Montréal.

Liaison is maintained with the Federal Department of Justice, which operates a program across the country in support of access to justice for the provincial minority communities.

RECOMMANDATION

Que le comité continue son important travail de sensibilisation dans la poursuite d'un objectif extrêmement important pour les justiciables, qui est celui de la réalité et de la perception qu'ils doivent avoir de l'administration de la justice dans cette grande métropole qu'est Montréal et qu'il continue à veiller à la qualité des textes législatifs de langue anglaise en vigueur dans le district de Montréal.

ADMINISTRATION DE LA JUSTICE CIVILE

MEMBRES

M^e JEAN-FRANÇOIS MICHAUD, président
M^e GERALD N. APOSTOLATOS
M^e MARCELLE BEAULIEU
M^e NATHALIE BÉDARD
M^e MARTIN BERNARD
M^e RÉAL GOULET
M^e CHRISTINE KARK

Nombre de séances : 3

MANDAT

Ce comité constitue un forum où les divers comités de liaison avec les tribunaux de droit commun, soit la Cour d'appel, la Cour supérieure et la chambre civile de la Cour du Québec, et les services judiciaires peuvent échanger sur leurs dossiers dans le but d'harmoniser et de rendre plus efficace le système judiciaire.

RAPPORT D'ACTIVITÉS

Les membres du comité ont principalement collaboré à la rédaction du Guide des meilleures pratiques. Ils se sont également attardés aux sujets suivants : la Cour de pratique par voie téléphonique, l'entente interactive sur le déroulement de l'instance, la traduction des jugements à la Cour d'appel, la gestion de l'instance et l'arrimage des procédures d'inscription entre la Cour supérieure et la Cour du Québec.

ADMINISTRATION DE LA JUSTICE EN MATIÈRE CRIMINELLE

MEMBRES

M^e JEAN-PAUL PERRON, président
M^e ALEXANDRE BERGEVIN
M^e LYNE CAMPEAU
M^e DEBORA DE THOMASIS
M^e JOHANNE DES LONGCHAMPS
M^e MARIE-JOSÉE DI LALLO
M^e JEAN MANSEAU
M^e MICHEL MARTIN
M^e ANDRÉ ALBERT MORIN
M^{me} CAROLE PICARD
M^e JACQUES RIVET
M^e STEVEN SLIMOVITCH
M^e CHRISTINE VIENS (jusqu'en août 2009)

REPRÉSENTANT LA MAGISTRATURE

L'HONORABLE ANDRÉ VINCENT, juge coordonnateur de la chambre criminelle de la Cour supérieure
L'HONORABLE ÉLIZABETH CORTE (jusqu'à sa nomination comme juge en chef de la Cour du Québec le 21 octobre 2009)
L'HONORABLE RUTH VEILLET, juge coordonnatrice de la Cour du Québec
L'HONORABLE CLAUDE PARENT, juge coordonnateur à la chambre criminelle et pénale de la Cour du Québec
L'HONORABLE SALVATORE MASCIA, juge à la Cour du Québec
L'HONORABLE MORTON S. MINC, juge-président de la Cour municipale de Montréal

Nombre de séances : 5

MANDAT

Le comité sur l'administration de la justice en matière criminelle permet de maintenir le lien essentiel entre le Barreau et ses membres, la chambre criminelle et pénale de la Cour du Québec et de la Cour supérieure. Son mandat consiste à identifier, débattre et, si nécessaire, tenter de résoudre les difficultés auxquelles sont souvent confrontés les nombreux intervenants de l'administration de la justice criminelle dans le district judiciaire de Montréal.

Ce comité est donc composé de représentants de la Magistrature, du Service des poursuites pénales du Canada, de la Direction des poursuites criminelles et pénales du Québec, du Bureau des procureurs de la poursuite municipale de Montréal, du Service de police de la Ville de Montréal, de la Sûreté du Québec, du Centre communautaire juridique de Montréal, de l'Association des Avocats de la Défense de Montréal, de la Direction des services judiciaires de la Métropole et d'avocats de la pratique privée.

RAPPORT D'ACTIVITÉS

En conformité avec le mandat qu'il s'est donné depuis sa création, le comité a accompli ses travaux en assurant la liaison constante entre les divers intervenants de la justice en matière criminelle. Son président a eu l'occasion de constater la volonté manifestée par ses membres de favoriser la collaboration entre les divers groupes d'intervenants concernés. Par leur participation assidue, leur coopération continue et l'intérêt manifesté pour l'ensemble des questions débattues, les membres de ce comité ont adopté diverses résolutions qui devraient permettre la mise en place de mesures concrètes servant à améliorer l'administration de la justice.

Au cours de la présente année, les membres du comité ont été consultés sur plusieurs sujets d'intérêt collectif. Certaines de ces discussions ont justifié la création de sous-comités mandatés pour proposer des solutions afin d'enrayer les difficultés récurrentes auxquelles était confronté l'ensemble des intervenants du milieu judiciaire. Les dossiers suivants ont fait l'objet d'analyse et de décisions du comité au cours de l'année :

L'ACCESSIBILITÉ AUX DÉTENUS

L'accessibilité aux détenus, que ce soit au Palais de Justice ou dans les centres de détention, a été une préoccupation majeure du comité. En effet, le comité a tenté de déterminer quelles seraient les mesures à adopter afin de résoudre les difficultés rencontrées par les avocats qui désirent offrir une consultation privée à leurs clients détenus au Palais de Justice ou aux parloirs privés des centres de détention tels que l'Établissement de détention de Montréal et le Centre de détention de Rivière des Prairies. Suite à la création d'un sous-comité, des démarches ont été entreprises auprès des autorités concernées afin d'obtenir des modifications quant aux heures d'accès aux parloirs privés, au transport des détenus et à l'installation de nouveaux parloirs privés à l'Établissement de détention de Montréal. Ce sous-comité a également fait des recommandations quant à la mise en place d'un projet-pilote, dont le but est d'augmenter l'utilisation des visio-parloirs en impliquant davantage les avocats de la pratique privée et de l'Aide juridique. Le projet pilote devrait commencer sous peu et son rendement sera évalué en septembre 2010. Ce délai permettra au comité d'évaluer les mesures à prendre pour contrer l'un des obstacles majeurs auxquels sont confrontés les avocats, soit le fait que les visio-parloirs installés à Bordeaux n'offrent pas les garanties de confidentialité requises par la Charte des droits et libertés.

L'UTILISATION DES ARCHES DE SÉCURITÉ

Le comité a eu l'occasion de constater que la mise en service des « arches de sécurité » aux 3^e et 6^e étages du Palais de Justice n'a fait l'objet d'aucune plainte formelle de la part des avocats qui doivent les franchir depuis quelques mois. Toutefois, l'attention du comité a été attirée sur quelques échanges verbaux non souhaitables entre les avocats et les représentants du ministère de la Sécurité publique. Le comité a également été informé que certains retards ont été constatés par les membres de la Magistrature en raison des mesures de sécurité mises en place. La fouille des mallettes d'avocats non munis d'une carte réglementaire avec photographie peut

également entraîner des retards et surtout des problèmes de confidentialité qui pourraient justifier l'intervention du bureau du Syndic. Le comité en a pris bonne note et tentera de formuler des recommandations afin de pallier à ces inquiétudes légitimes.

De l'avis des membres du comité, les coûts afférents à l'émission d'une carte d'identité avec photographie par le Barreau du Québec ne posent pas de problèmes de discrimination, dans la mesure où un avocat peut également franchir les «arches de sécurité» muni de la carte du Barreau et d'une autre carte d'identité avec photographie.

L'accès des avocats de la défense au Centre judiciaire Gouin a également fait l'objet des travaux du comité, qui a été informé des démarches entreprises par les bâtonniers du Québec et de Montréal relativement aux mesures de sécurité mises en place par le ministère de la Sécurité publique au Centre judiciaire Gouin et à la levée des exemptions prévues à la *Loi sur les tribunaux judiciaires* sans consultation préalable des ordres professionnels concernés. Le comité prend note des recommandations déjà formulées par le comité en droit criminel du Barreau du Québec et suggère également que des cartes d'accès à durée limitée soient émises aux avocats de la défense agissant à cet endroit de manière à éviter la fouille. Le comité évaluera quelles sont les suites à donner aux lettres des bâtonniers du Québec et de Montréal.

COMPARUTION TÉLÉPHONIQUE (SPVM)

Le comité a été informé de la possibilité qu'un système de «comparution téléphonique» soit mis en place sur le territoire du SPVM. Certaines démarches ont été entreprises auprès du ministère de la Sécurité publique à cet égard. Certains membres du comité ont manifesté des inquiétudes face à l'implantation d'un tel système qui rend difficile une représentation efficace des prévenus. Le comité verra à faire des recommandations en temps et lieu lorsqu'il jugera approprié de le faire.

DOSSIERS DIVERS

D'autres dossiers ont également été portés à l'attention du comité. L'accès aux notes sténographiques par Internet de même que l'autorisation des dossiers et leur inscription sur le rôle ont donc fait l'objet de recommandations de la part du comité. Le comité a d'ailleurs suggéré que des affiches dans les deux langues officielles soient placées à l'entrée de la salle des comparutions afin d'informer les citoyens des démarches à effectuer si leur nom n'apparaît pas sur le rôle de la Cour alors qu'il devrait y apparaître, ceci afin d'éviter l'émission de mandats d'arrestation.

Finalement, le comité a continué ses travaux afin d'évaluer l'opportunité de modifier la procédure lors des vidéocomparutions suite à la publication du rapport St-Aubin par le bureau du Coroner. Le comité déplore l'incapacité du ministère de la Sécurité publique de lui communiquer l'enregistrement vidéo de la comparution de monsieur St-Aubin dont l'étude lui aurait permis de mieux connaître les circonstances déplorées par le Coroner et de formuler des recommandations en toute connaissance de cause.

REMERCIEMENTS DU COMITÉ

Le comité tient finalement à remercier chaleureusement l'honorable Élisabeth Corte, juge en chef de la Cour du Québec, pour sa contribution exceptionnelle et inestimable aux travaux du comité depuis bon nombre d'années et pour sa participation au «*Colloque sur l'administration de la justice en droit criminel*» tenu en octobre 2009 en collaboration étroite avec l'honorable André Vincent, juge coordonnateur de la chambre criminelle de la Cour supérieure. Le déroulement de ce colloque a, une fois de plus cette année, permis de réaliser que sa tenue est essentielle pour effectuer une consultation garante d'une saine administration de la justice.

Le président remercie chaleureusement tous les membres du comité qui ont démontré une volonté constante d'améliorer la gestion quotidienne des dossiers reliés à l'administration de la justice en matière criminelle. Les décisions du comité favoriseront la mise en place de mesures efficaces permettant d'assurer une meilleure justice pour l'ensemble des citoyens et une pratique journalière du droit harmonieuse pour les membres du Barreau.

AVOCATES DANS LA PROFESSION

MEMBRES

M^{re} PASCALE PAGEAU, présidente
 M^{re} NANCY CLEMAN
 M^{re} MARIE COSSETTE
 M^{re} CARI DAVINE
 M^{re} AUDE GODFROY
 M^{re} MIREILLE GOULET
 M^{re} MARA REBECCA GREENSTONE
 M^{re} PATRICE JOURDAIN
 M^{re} CHANTALE MASSÉ
 M^{re} LINDA ROY
 M^{re} ROBIN SCHILLER
 M^{re} STÉPHANIE THURBER

Nombre de séances : 6

MANDAT

Ce comité a pour mandat de conseiller le Barreau de Montréal sur les questions qui touchent plus particulièrement les avocates. En plus de veiller à l'épanouissement professionnel par l'organisation d'activités de formation et de réseautage, les membres du comité se penchent sur les problématiques et les opportunités rencontrées par les avocates.

RAPPORT D'ACTIVITÉS

Cette année en fut une de réflexion sur les problématiques vécues par les avocates dans la profession, mais également d'actions concrètes visant à les adresser.

Ainsi, sensible au problème de la rétention des jeunes au sein de la pratique active et bénéficiant du soutien indéfectible d'avocates et décideuses provenant de tous les domaines du droit, le comité a organisé de nouveau cette année des rencontres avec les étudiants des facultés de droit de l'Université de Montréal, de l'Université McGill et de l'UQAM. L'objectif était de présenter les diverses alternatives qui s'offrent à un membre du Barreau lorsque vient le temps de choisir non seulement un domaine, mais surtout un environnement pour la pratique du droit.

Le comité a également œuvré à la mise sur pied d'un projet pilote innovateur, soit un groupe de discussion web destiné aux avocates du Barreau de Montréal. Ce groupe de discussion visera notamment à rejoindre toutes les avocates, en particulier celles qui pratiquent seules ou ayant un réseau limité, afin de leur donner la possibilité d'échanger avec d'autres sur des sujets reliés à la vie personnelle, familiale et professionnelle.

Il faut également souligner le succès fracassant des dîners-conférences orchestrés par le comité. Les thèmes de la conciliation travail-famille, la gestion de sa carrière, de la communication, de la défense de ses honoraires et l'accession des femmes aux conseils d'administration d'entreprises ont été abordés. La participation d'un grand nombre d'avocates et d'avocats confirme l'intérêt des membres et la pertinence de ces formations.

Les membres du comité tiennent à souligner l'importante collaboration de M^{re} Doris Larrivée, directrice générale du Barreau de Montréal. Le soutien et l'apport du groupe qu'elle dirige ne sauraient être sous-estimés.

AVOCATS ŒUVRANT EN ENTREPRISE

MEMBRES

M^{re} ANNE-MARIE GAUTHIER, présidente
M^{re} LISE BERNIER (jusqu'au 22 décembre 2009)
M^{re} SÉBASTIEN BOUCHARD
M^{re} BRIGITTE CATELLIER
M^{re} PIERRE CHABOT
M^{re} MARIE-GABRIELLE DESAUNETTES
M^{re} ANNIE GALARNEAU
M^{re} ANTOINE GIGNAC
M^{re} STÉPHANE HUDON
M^{re} ALAIN L. LAPLANTE
M^{re} PAMELA LARREA
M^{re} ANOUK LAURENT
M^{re} XAVIER LUYDLIN (jusqu'au 24 septembre 2009)
M^{re} NADIA SEBASTIANA PETROLITO
M^{re} LAURENT SOUSTIEL

Nombre de séances : 8

MANDAT

L'objectif du comité est d'identifier et de discuter des problématiques particulières aux avocats œuvrant en entreprise, qu'il s'agisse du secteur privé, public ou parapublic, afin de soumettre des recommandations au Conseil du Barreau de Montréal et assurer ainsi une certaine représentativité au sein de l'ordre professionnel à ceux et celles qui pratiquent hors du cadre traditionnel du cabinet privé.

RAPPORT D'ACTIVITÉS

Le 4 novembre 2009, le comité a présenté une conférence sous forme de table ronde dont le thème était « *La gestion des contentieux : défis et pistes de solutions* ». M^{re} Pierre Nollet, vice-président, affaires juridiques, Société Radio-Canada, M^{re} Jean-François Legault, vice président, affaires juridiques et publiques, Gildan, et M^{re} Brigitte Catellier, vice-présidente, Affaires juridiques et secrétaire, Astral Média, ont partagé leur expérience en matière de gestion des ressources internes et externes des contentieux. Exemples concrets à l'appui, ils ont abordé notamment les critères de sélection des mandats devant être confiés aux avocats externes, les enjeux liés au maintien de l'équilibre entre les contraintes budgétaires, l'expertise des avocats internes et leur capacité à effectuer les mandats, et le défi d'atteindre ou de maintenir la taille idéale du contentieux.

Le 17 février 2010, le comité a tenu une conférence sous le thème « *Gestion de l'information : rôle du conseiller juridique en entreprise* ». À cette occasion, M^{re} Dominic Jaar, président de Conseils Ledjit Inc., a partagé son expérience en matière de gestion de l'information, en abordant notamment les points suivants, à savoir i) la législation applicable à la gestion et la conservation des documents, ii) les obligations déontologiques du conseiller juridique à cet égard, et iii) la façon de gérer le changement de culture nécessaire au sein de l'entreprise.

Le 12 mai 2010, le comité tiendra une activité de réseautage. À cette occasion, le président et directeur général de L'Oréal Canada, monsieur Javier San Juan, offre aux membres du Barreau une occasion unique de rencontrer des confrères et consœurs dans une atmosphère de détente, tout en découvrant l'éventail des produits et la variété des marques de L'Oréal.

Le comité a également poursuivi la publication d'un bulletin électronique, entreprise au cours de l'année 2007-2008, qui se veut un outil d'information sur des sujets et activités pertinents pour les avocats et avocates qui exercent en entreprise.



COURTOISIE PROFESSIONNELLE

(Comité consultatif)

MEMBRES

M^e BERNARD GRENIER, président
 M^e CLAUDE BÉLAND, O.Q., Ad. E.
 M^e MYRIAM BORDELEAU, c.r., Ad. E.
 M^e PIERRE BOURQUE, c.r., Ad. E.
 M^e DAVID R. COLLIER
 M^e FRANÇOIS DAVIAULT
 M^e JEAN-JACQUES GAGNON
 M. LE BÂTONNIER GUY GILBERT, c.r., Ad. E.
 M^e ANDRÉ LAURIN
 M^e ALAIN LETOURNEAU, c.r.
 L'HONORABLE LOUISE MAILHOT, Ad. E.
 L'HONORABLE PIERRE A. MICHAUD, O.C., c.r., Ad. E.
 M^e DONALD MICHELIN
 M^e J. VINCENT O'DONNELL, Q.C., Ad. E.
 M^e MADELEINE RENAUD, Ad. E.
 M^e ISABEL J. SCHURMAN, Ad. E.
 M^e MANUEL SHACTER, Q.C., Ad. E.
 M^e HARVEY W. YAROSKY, Q.C.

Nombre de séance : aucune

MANDAT

Le comité consultatif joue un rôle préventif important afin d'éviter des manquements à la courtoisie professionnelle. Il a le mandat d'intervenir, sur demande, auprès des membres du Barreau de Montréal, pour les conseiller en matière de courtoisie professionnelle. Le comité consultatif est composé d'un président et d'au plus 30 membres comptant 10 années ou plus d'admission au Barreau. Provenant de différents champs d'expertise, les membres du comité ont acquis un certain ascendant dans leur champ de pratique et sont reconnus pour leur respect de la courtoisie. En présence de manquements à la courtoisie professionnelle, les membres de la Magistrature et du Barreau pourront recourir au comité consultatif. Dans les cas de manquements à la déontologie, le plaignant sera référé au bureau du syndic du Barreau du Québec.

DIVERSITÉ ETHNOCULTURELLE

(Comité consultatif)

MEMBRES

M^e NATACHA LAVOIE, coprésidente
 M^e NATACHA CALIXTE, coprésidente (à compter du 16 décembre 2009)
 M^e ANNE MAILFAIT, coprésidente (jusqu'au 16 décembre 2009)
 M^e MARIA GIUSTINA CORSI
 M^e ROSANA PIRES GONÇALVES
 M^e KEITH HANNA
 M^e DARIA KAPNIK
 M^e STEVEN MARK KMEC
 M^e ANNE MAILFAIT
 M^e DONALD MICHELIN
 M^e MARIA MOSCHIN
 M^e ALINE UYEN KHANH QUACH
 M^e SYLVIE SÉGUIN
 M^e DOMINIQUE VÉZINA

Nombre de séances : 7

MANDAT

Le comité a le mandat de développer la vision stratégique du Barreau de Montréal au sujet de la compétence ou de l'intelligence culturelle, la propager et la concrétiser.

RAPPORT D'ACTIVITÉS

CONTEXTE SOCIAL ET ÉCONOMIQUE

Le tiers de la population de Montréal appartiendra à des minorités visibles en 2031 selon les plus récentes projections sur la diversité de la population canadienne, réalisées par Statistique Canada.

«Selon une étude dont les résultats ont été dévoilés le 9 mars 2010, l'organe statistique fédéral avance que d'ici 21 ans, 30 % de la population de la métropole sera née à l'étranger pendant que 31 % de sa population appartiendra à des minorités visibles.

Dans le premier cas, il s'agirait d'une augmentation de 9 % tandis que dans le deuxième, le pourcentage doublerait, passant de 16 % en 2006 à 31 %, 25 ans plus tard.

Pendant ce temps, Statistique Canada prévoit aussi que la population d'origine arabe connaîtra une expansion sans précédent à Montréal, alors qu'elle rattraperait en importance celle des Noirs en 2031.»

LA DÉMARCHE RÉFLEXIVE ET CONCRÈTE DU BARREAU DE MONTRÉAL

Le mandat du comité comporte deux facettes : d'une part, favoriser l'intégration des membres issus des diverses communautés dans la communauté professionnelle juridique en leur assurant l'accès à un processus consultatif ou décisionnel au sein du Barreau. D'autre part, reconnaître les défis que représentent, pour l'ensemble des membres, dans le cadre de l'exercice de leur profession, l'interaction efficace avec les personnes issues de ces communautés, qu'elles soient la Magistrature, leur client, leur confrère ou les témoins.



Trois axes essentiels de travail constituent la stratégie du comité. Dans un premier temps, **Sensibiliser**. Se parler et faire parler de l'enjeu que constitue l'intelligence culturelle. Pour ce faire, un événement annuel rassembleur sera tenu sous l'égide du Barreau pour partager expériences et réflexions sur les défis que représente l'arrivée massive de représentants de communautés culturelles distinctes au sein de la profession juridique montréalaise.

Cette année, le comité organise sa 2^e édition de la Conférence sur les droits humains, laquelle portera sur : « Les aspects juridiques des différentes religions et leurs impacts sur le praticien québécois ». L'honorable J. J. Michel Robert, juge en chef du Québec, ainsi que le sociologue Guy Rocher seront les conférenciers pour cet événement, qui se tiendra le 15 juin 2010.

Dans un second temps, **Former**. Les membres ont discuté de sujets d'intérêts pour des ateliers, mais ont convenu de les aborder dans le contexte de la conférence sur les droits humains de l'an prochain. On peut retenir de cette discussion la proposition de tenir une conférence interactive abordant trois cas fictifs traitant de sujet en lien avec les droits de la personne. Des exemples sont mentionnés, tel que :

- Le cas d'une dame immigrante victime de violence conjugale qui craint les effets qu'entraînerait la dénonciation des actes de son mari sur leur dossier d'immigration.
- La situation de la dame voilée qui refuse d'enlever son niqab pour témoigner ou qui insiste pour être jugée par une femme juge.
- Les abus sexuels et leurs répercussions sur la victime et sa famille selon les différentes religions.

Également, le comité a préparé deux capsules d'information, qui ont été publiées dans le Journal du Barreau. La première concernait les activités du comité et la deuxième, les fêtes religieuses. Le comité prévoit publier d'autres capsules d'information par le biais de l'Infolettre du Barreau de Montréal sur des sujets tels que : Qu'est-ce que réellement la Sharia ? La Thora ? Que signifie la présomption d'innocence pour les Français ? Que recouvre le concept de démocratie pour les Arabes ? Les membres du comité invitent tous les membres du Barreau à suggérer et à rédiger certaines de ces capsules d'information.

Dans un troisième temps, **Accueillir** les membres issus des communautés distinctes au sein des forums consultatifs et décisionnels. Les Barreaux sont souvent perçus comme des lieux réservés à ceux qui bénéficient de réseaux sociaux bien ancrés dans le milieu francophone et anglophone. Or, lorsqu'on est immigrant, l'accès à ces réseaux informels est souvent inconnu, méconnu ou encore difficile. C'est cette entrave sociale à laquelle il faut s'attaquer pour défaire le mythe d'un ordre inaccessible dès lors que l'on est issu d'une ethnie distincte. Une démarche structurelle et de long terme est suggérée. Elle s'illustre par les actions suivantes :

- L'accueil au sein même de ce comité de membres du Barreau et de l'Association du Jeune Barreau de Montréal, issus de diverses communautés culturelles.
- Le comité prévoit engager une discussion avec l'École du Barreau pour identifier les pistes d'actions permettant d'interpeller, à ce premier stade de leur implication dans la profession, ces jeunes et futurs avocats.

Le comité est fier et heureux de continuer à nourrir cette réflexion, moderne et nécessaire du Barreau, et de contribuer à la transformer en une action concrète et utile pour toute la communauté juridique.

ÉCOCOMITÉ

MEMBRES

M^e MICHÈLE MOREAU, coprésidente
M^e ANNE-MARIE ROBICHAUD, coprésidente
M^e AYSEGUL BAYRAKTAR GAUTHIER
M^e MARIE PIERRE BÉDARD
M^e AMÉLIE CHARTIER-GABELIER
M^e KARINE GOURDE
M^e MARIE-CLAUDE GRIGNON
M. CHRISTIAN LAVOIE
M^e MARIE-ANDRÉE LEVESQUE
M^e SHERLEY MORIN
M^e KATJA OPALKA (jusqu'au 28 janvier 2010)
M^e LYSANNE PARISEAU LEGAULT
M^e LYNE PRINCE

Nombre de séances : 4

MANDAT

Ce comité conjoint avec l'Association du Jeune Barreau de Montréal a pour mandat de réfléchir sur les meilleures façons de faire pour contribuer à la protection de l'environnement et d'en faire la promotion au sein de la communauté juridique de Montréal.

RAPPORT D'ACTIVITÉS

Dans les suites de la création du logo « Avocats Verts », l'ÉcoComité a travaillé sur l'élaboration de fiches thématiques destinées à la communauté juridique, dont principalement les cabinets d'avocats, afin de leur donner des outils pour diminuer leur empreinte environnementale. De plus, le 11 mars 2010, l'ÉcoComité a présenté sa troisième conférence annuelle gratuite, événement qui s'est de nouveau avéré fort populaire. Le conférencier, monsieur Daniel Normandin du CIRAIQ, a présenté le travail de son centre de recherche et les opportunités liées à l'analyse du cycle de vie des produits. Finalement, l'ÉcoComité tiendra, le 7 mai 2010, la 3^e édition de son Colloque Droit, Affaires et Développement durable, événement carboneutre pour une deuxième année consécutive. Cette année, l'accent est mis sur les impacts des changements climatiques dans le domaine juridique et celui des affaires.

ÉTHIQUE ET IMAGE DE L'AVOCAT

MEMBRES

M^e ANDRÉ ALBERT MORIN, président
L'HONORABLE CHRISTIANE ALARY
M^e NATHALIE CHALIFOUR
M^e JULIE CHARBONNEAU
M^e STÉPHANE DANSEREAU
M^e JULIE DE GONGRE
M^e LISE LESTAGE
M^e MICHEL MARANDA
M^e JEAN-PIERRE MICHAUD
M^e MARTHE PERRON
M^e STÉPHANIE RAYMOND BOUGIE
M^e DONALD RIENDEAU
M^e ANTOINE ST GERMAIN
L'HONORABLE JULIE VEILLEUX

Nombre de séances : 4

MANDAT

Le comité a le mandat de trouver des mesures qui doivent être prises pour améliorer l'image de l'avocat et de la justice. Il appert, en effet, que les contributions positives des avocats dans la société ne sont jamais ou très peu citées et le comité doit étudier la question et suggérer des moyens pour améliorer la situation.

RAPPORT D'ACTIVITÉS

Le comité a travaillé à l'élaboration d'outils dans le but de promouvoir l'éthique et l'image de l'avocat.

Un sous-comité a modifié le guide de courtoisie professionnelle pour couvrir des scénarios propres aux membres du Barreau qui travaillent dans des contentieux d'entreprises ou qui oeuvrent dans des sphères d'activité autres que le litige. Des modifications ont été soumises au comité et au Conseil. Le guide reflètera ces changements.

Un sous-comité a organisé une session de formation, le 8 avril 2010, afin de sensibiliser les avocats à l'importance de communiquer avec les médias dans le but d'informer le public et, par le fait même, de rehausser l'image de la profession.

De la formation a été offerte dans le cadre de conférences au Congrès annuel du Barreau du Québec et lors de journées de formation, notamment au Barreau du Saguenay/Lac St-Jean.

Un atelier obligatoire sur la courtoisie fait maintenant partie du programme de formation de l'École du Barreau, et ce, dans tous les centres de formation.

Le président remercie tous les membres et en particulier, M^e Doris Larrivée, directrice générale du Barreau de Montréal, pour leur dévouement et l'intérêt qu'ils manifestent pour les travaux du comité.

INFRACTIONS

MEMBRES

M^e JOSÉE BÉLANGER, présidente
M^e NATHALIE-ANNE BÉLIVEAU
M^e ALEXANDRE BOILEAU
M^e MANON BONNIER
M^e MARC CIGANA
M^e SUZANNE COSTOM
M^e EMMANUELLE DUQUETTE
M^e LUC GEOFFRION
M^e SONIA LEBEL
M^e MICHEL MILLER
M^e DIANE PETIT
M^e YVAN POULIN
M^e SIMON RUEL

Nombre de séances : 4

MANDAT

Le comité des infractions procède à l'étude des plaintes pour exercice illégal de la profession qui lui sont soumises autant par le public que par des membres du Barreau et il fait les recommandations appropriées au Conseil pour décision. Le comité peut aussi agir de son propre chef lorsque la protection du public l'exige et, plus particulièrement, il est autorisé à étudier les situations dont la secrétaire du comité, M^e Nathalie Guertin, a été témoin et qu'elle lui soumet.

RAPPORT D'ACTIVITÉS

Le nombre de nouveaux dossiers ouverts s'est élevé à 34 pour l'exercice 2009-2010. De ce nombre, 10 cas ont fait l'objet d'une recommandation de poursuite en vertu des dispositions de la *Loi sur le Barreau* et du *Code des professions* pour un total de 29 constats d'infraction émis.

16 dossiers ont été fermés au cours de l'exercice, dont huit pour cause d'insuffisance de preuve et deux pour cause de prescription. Huit dossiers ont été fermés après la transmission d'une lettre d'avis de contravention à la *Loi sur le Barreau*. Dans ce dernier cas, la majorité des contrevenants potentiels ainsi rejoints ont communiqué avec le Barreau de Montréal à la réception de la lettre pour clarifier leurs agissements et s'engager à apporter les correctifs qui s'imposent. Le comité a également constaté une augmentation de l'utilisation d'Internet dans la commission des infractions; des offres de services d'incorporation et de rédaction de procédures destinées à servir devant les tribunaux sont régulièrement portées à l'attention du comité. Plusieurs dossiers sont en complément d'enquête et les contrevenants potentiels restent sous surveillance.

Parmi les actes reprochés, on retrouve principalement la préparation de procédures devant servir devant les tribunaux et la publicité de services relevant de la compétence exclusive des avocats.

Enfin, plusieurs dossiers en cours ont été finalisés, alors que six personnes ont été trouvées coupables ou ont plaidé coupables à des infractions d'exercice illégal de la profession d'avocat et condamnées à des amendes totalisant 22 000 \$.

LIAISON AVEC LA COMMISSION DES RELATIONS DU TRAVAIL

MEMBRES

M^e JEAN-YVES BRIÈRE, président
M^e MARIE-JOSÉE BRUNELLE
M^e RONALD CLOUTIER
M^e BRUNO DESCHÊNES
M^e LUC DESHAIES
M^e NICOLA DI IORIO
M^e LUKASZ GRANOSIK
M^e PIERRE GRENIER
M^e GABRIEL HÉBERT-TÉTRAULT
M^e FRANÇOIS LAMOUREUX
M^e GENEVIÈVE-ANDRÉE LORiot
M^e ROBERT RIVEST
M^e PASCALE SYNNOTT
M^e CLAUDE TARDIF
M^e ROBERT TOUPIN

REPRÉSENTANT LA C.R.T.

M^e ANDRÉE ST-GEORGES, présidente
M^e ROBERT CÔTÉ, vice-président
M^e PIERRE FLAGEOLE, vice-président

Nombre de séances : 2

MANDAT

Ce comité se veut l'équivalent d'une chambre de compensation où les praticiens et les représentants de la C.R.T. peuvent échanger librement sur le fonctionnement de cet organisme œuvrant dans le domaine des relations du travail. Il s'agit en quelque sorte de développer des liens privilégiés entre le Barreau de Montréal et la C.R.T. afin de tenter d'optimiser, dans la mesure du possible, le fonctionnement de la C.R.T. et ainsi, ultimement, protéger les intérêts des justiciables.

RAPPORT D'ACTIVITÉS

Les deux séances du comité (30 novembre 2009 et 19 avril 2010) ont permis d'aborder des thèmes qui touchent directement le fonctionnement de la C.R.T. Ainsi, le comité a discuté des impacts pratiques de la nouvelle division de la construction et de la qualification professionnelle au sein de la C.R.T. ainsi que des nouvelles compétences juridictionnelles de la C.R.T. en matière de reconnaissance des associations d'artistes et des responsables de services de garde en milieu familial. Les membres ont également échangé sur des éléments très concrets relatifs au fonctionnement de la C.R.T., tels que la politique des remises, les mouvements de personnel chez les commissaires, les règles de preuve et de procédure, l'aménagement des locaux de la C.R.T. à Montréal, dont un local dédié aux avocats, et du

site Web de la Commission. Le comité a pu également traiter du projet pilote relatif au dépôt électronique de certaines procédures (requête en accréditation, demande de reconnaissance des associations d'artistes, demande de reconnaissance d'une association de personnes responsables d'un service de garde ou de ressources intermédiaires) à la C.R.T.

Finalement, il y a lieu de noter la collaboration de la C.R.T. qui diffuse sur son site Web les comptes-rendus des réunions du comité afin de mieux faire connaître ses travaux à la communauté juridique.

LIAISON AVEC LA COUR CANADIENNE DE L'IMPÔT

MEMBRES

M^e PAUL RYAN, président
M^e THOMAS COPELAND
M^e PIERRE COSSETTE
M^e KATHERYNE ALEXANDRA DESFOSSÉS
M^e GUY DU PONT, Ad. E.
M^e STÉPHANE ELJARRAT
M^e NATHALIE GOYETTE
M^e JEAN GROLEAU
M^e ALAIN-FRANÇOIS MEUNIER
M^e YVES OUELLETTE
M^e AARON GERARD RODGERS

REPRÉSENTANT LA COUR CANADIENNE DE L'IMPÔT

L'HONORABLE GERALD J. RIP, juge en chef
L'HONORABLE LUCIE LAMARRE
M^{me} ROULA EATRIDES, greffière de la Cour

Nombre de séance : 1

MANDAT

Ce comité a pour mandat de faire le lien entre le Barreau de Montréal et la Cour canadienne de l'impôt en vue d'améliorer l'administration de la justice. Y siègent des membres du Barreau qui ont comme pratique quotidienne le droit fiscal.

RAPPORT D'ACTIVITÉS

Le comité souhaite à nouveau souligner l'excellente participation des représentants de la Cour canadienne de l'impôt, qui se sont présentés à la réunion du comité avec plusieurs sujets à discuter et plusieurs informations importantes à communiquer aux membres.

Le comité a entre autres discuté des sujets suivants lors de la réunion du 18 février 2010 :

- Le système en place au Canada fait en sorte que les modifications souhaitées aux règles de pratique d'un tribunal comme la Cour canadienne de l'impôt sont assujetties à un processus d'approbation susceptible de durer plusieurs années.

Dans la mesure où des ajustements plus urgents sont requis, la réflexion de la Cour canadienne de l'impôt l'a amenée à la conclusion qu'elle pouvait procéder par Directives de la Cour, pour mettre en place des modifications immédiates souhaitables.

Au cours de la dernière année, la Cour canadienne de l'impôt a donc adopté la Directive numéro 17, visant notamment à encadrer les audiences sur l'état de l'instance, les audiences sur la gestion de l'instance, les conférences de gestion de l'audience et les conférences de règlement.

De plus, dans le cadre de cette Directive, la Cour souhaite mettre en place d'autres mesures susceptibles d'encourager les règlements, par exemple, une condamnation possible à des frais extrajudiciaires si les résultats obtenus par jugement sont inférieurs à une offre de règlement formelle qui avait été faite à une partie plus de 90 jours avant l'audition.

La rencontre du comité s'est avérée une excellente occasion pour la Cour d'informer les membres du Barreau de la nouvelle Directive et des objectifs visés par celle-ci, d'autant plus que non seulement le juge en chef Gerald J. Rip, mais également le juge en chef adjoint Eugene P. Rossiter ont eu la générosité de participer à cette réunion, pour présenter la nouvelle Directive.

- La division informelle de la Cour canadienne de l'impôt est un peu l'équivalent de la Cour des petites créances au Québec et plusieurs justiciables s'y représentent seuls. Le juge en chef a donc émis le souhait que les membres du Barreau envisagent de mettre sur pied un service de consultation *pro bono* pour ces justiciables, qui se présentent trop souvent devant la Cour sans être préparés au préalable de manière adéquate.
- Les juges de la Cour canadienne de l'impôt ont informé les membres du Barreau qu'une organisation internationale de la Magistrature œuvrant dans le secteur du droit fiscal existait et que la Cour canadienne de l'impôt entendait y participer pour la première fois, à l'occasion d'une réunion qui se tiendra en août prochain à Rome.

Enfin, alors que les litiges fiscaux sont entendus au fédéral par une Cour spécialisée, la Cour canadienne de l'impôt, les litiges fiscaux de nature provinciale sont entendus par la Cour du Québec, chambre civile.

C'est dans cet esprit que l'honorable Jacques Paquet, juge à la Cour du Québec, chambre civile, a été invité à participer aux travaux du comité, ce qui a donné lieu à d'intéressantes discussions, particulièrement au niveau des recoupements possibles entre les appels logés par les contribuables devant la Cour canadienne de l'impôt en matière de TPS et devant la Cour du Québec en matière de TVQ. Les membres du comité se réjouissent de la participation de monsieur le juge Paquet aux délibérations du comité et expriment le souhait que cette collaboration se poursuive à l'avenir.

LIAISON AVEC LA COUR D'APPEL

MEMBRES

M^e LORI RENÉE WEITZMAN, présidente
 M^e NATHALIE BÉDARD
 M^e ALEXANDRE BERGEVIN
 M^e GAÉTAN BOURASSA
 M^e CLAIRE BRASSARD
 M^e SUZANNE CÔTÉ
 M^e MICHEL F. DENIS, Ad. E.
 M^e DANIELLE GERVAIS
 M^e BARRY LANDY
 M^e MARTIN LEBLANC
 M^e GARY MORRISON
 M^e MIREILLE PINARD
 M^e EVANTHIA TOLIOPOULOS

REPRÉSENTANT LA COUR D'APPEL

L'HONORABLE J.J. MICHEL ROBERT, juge en chef du Québec
 L'HONORABLE FRANÇOIS DOYON
 L'HONORABLE ANDRÉ ROCHON
 M^e CHRISTIANE COULOMBE, directrice générale
 M^e LYSANNE PARISEAU LEGAULT, coordonnatrice

Nombre de séances : 4

MANDAT

Ce comité a pour mandat de faire le lien entre la Cour d'appel et le Barreau de Montréal et de se pencher sur toutes les questions relatives à l'administration de la justice.

RAPPORT D'ACTIVITÉS

Une première rencontre du comité a eu lieu en l'absence des représentants de la Magistrature afin de discuter des sujets à aborder durant l'année. Par la suite, le comité s'est rencontré trois fois.

Les sujets abordés peuvent se résumer ainsi :

- **L'ACCÈS :** Le comité a continué à discuter des solutions envisageables pour faciliter l'accès aux locaux de la Cour d'appel pour les avocats lourdement chargés, tout en respectant le caractère patrimonial de l'édifice. Il semblerait que la meilleure solution, pour l'instant, est de favoriser l'accès par la porte située sur le côté ouest de l'édifice (accès pour les personnes handicapées).
- **LA TRADUCTION DES JUGEMENTS :** Les discussions se poursuivent au sujet de l'importance de faire traduire certains jugements importants de la Cour d'appel. Cette discussion se poursuit toujours, faute de trouver le financement nécessaire pour engager des jurilinguistes afin d'assurer la qualité des traductions et la cohérence dans le vocabulaire utilisé.





- LA «MODERNISATION DES RÈGLES» : Plusieurs points ont été discutés sous ce chapitre :
 - La Cour est réceptive à l'utilisation des technologies de l'information. Bien qu'une copie papier du dossier demeure nécessaire, le dépôt des pièces et des transcriptions sur support électronique est envisageable.
 - La Cour favorise également une révision des Règles de pratique pour prévoir l'obligation des parties de produire un compendium (c.-à-d. de convenir d'un résumé conjoint des faits et des pièces et des témoignages nécessaires à l'appel). Ces amendements envisagés continuent à faire l'objet de discussion parmi les membres du Barreau. Ils nécessiteront un changement de culture au sein de la pratique en matière d'appel.
- LE DÉLAI D'APPEL : En matière criminelle, le comité se penche sur la possibilité d'étendre le délai d'appel de la condamnation à 30 jours après la détermination de la peine. Les discussions se poursuivent pour examiner les avantages et désavantages de cette proposition.
- POSSIBILITÉ D'INSTALLER UN RÉSEAU INTERNET SANS FIL À LA COUR D'APPEL.
- COLLOQUE DE LA COUR D'APPEL : La tradition du colloque annuel s'est poursuivie. Cette année, l'annonce du colloque a suscité un grand intérêt parmi les membres de Barreau en raison de l'adoption des règles sur la formation continue obligatoire. Au cours de la prochaine année, une nouvelle formule sera adoptée pour le colloque. Ainsi, à l'automne 2010, le comité organisera deux colloques, un en matière civile et un en matière criminelle.

La présidente remercie les membres du comité pour leur participation active qui témoigne de l'intérêt commun à promouvoir une Cour d'appel efficace, accessible et exemplaire. Les échanges francs et respectueux entre les membres du Barreau et de la Magistrature méritent d'être soulignés.

LIAISON AVEC LA COUR D'APPEL FÉDÉRALE ET LA COUR FÉDÉRALE

MEMBRES

M^e MAREK NITOSLAWSKI, président
M^e JACQUES BEAUCHEMIN
M^e DANIEL BRUNET
M^e LAURENT CARRIÈRE
M^e FRANCISCO COUTO
M^e CLAUDETTE DAGENAI
M^e JEAN-MARIE FONTAINE
M^e STEFAN MARTIN
M^e GREGORY JAMES MOORE
M^e DIANE PETIT
M^e MICHEL CLAUDE SYNNOTT
M^e MICHELINE VAN-ERUM

REPRÉSENTANT LA COUR D'APPEL FÉDÉRALE

L'HONORABLE PIERRE BLAIS, juge en chef
L'HONORABLE GILLES LÉTOURNEAU
L'HONORABLE MARC NADON
L'HONORABLE MARC NOËL
L'HONORABLE DENIS PELLETIER
L'HONORABLE JOHANNE TRUDEL

REPRÉSENTANT LA COUR FÉDÉRALE

L'HONORABLE ALLAN LUTFY, juge en chef
L'HONORABLE MICHEL BEAUDRY
L'HONORABLE YVES DE MONTIGNY
L'HONORABLE JOHANNE GAUTHIER
L'HONORABLE SEAN HARRINGTON
L'HONORABLE LUC MARTINEAU
L'HONORABLE SIMON NOËL
L'HONORABLE YVON PINARD
L'HONORABLE MICHEL M. J. SHORE
L'HONORABLE DANIEL TREMBLAY-LAMER

LES PROTONOTAIRES

M^e RICHARD MORNEAU
M^e MIREILLE TABIB

Nombre de séances : 2

MANDAT

À l'instar de tous les comités de liaison, ce comité a pour mandat de faire le lien entre la Cour fédérale, la Cour d'appel fédérale et le Barreau de Montréal et de se pencher ainsi sur toutes les questions relatives à l'administration de la justice. Pour refléter les diverses juridictions de ces cours, le comité regroupe les juges de la Cour fédérale et de la Cour d'appel fédérale ainsi que des avocats et avocates en droit maritime, droit de l'immigration, droit de la propriété intellectuelle et en fiscalité.



RAPPORT D'ACTIVITÉS

Cette année continue dans la voie de consolidation des initiatives entreprises par les Cours fédérales dans divers domaines :

- Accès en ligne des dossiers de la Cour fédérale et dépôt en ligne des procédures;
- Fixation des délais d'audition en matière d'immigration;
- Délais et fonctionnement des deux Cours fédérales.

Les membres du comité se sont réunis avec les représentants de la Magistrature et du Greffe pour noter ces acquis et pour échanger sur ces sujets. Les membres du Barreau notent l'ouverture des Cours fédérales et la flexibilité dont elles font preuve au bénéfice des justiciables. L'on note en particulier une volonté d'accélérer le déroulement des dossiers complexes et l'introduction de nouvelles mesures, dont les procès sommaires et les nouvelles règles portant sur les expertises.

Comme chaque année, le comité organise un colloque éducatif, coprésidé par les honorables juges en chef Pierre Blais et Allan Lutfy, qui aura lieu le 4 mai 2010, sur la gestion des dossiers et la médiation devant les Cours fédérales.

Le président remercie les membres du comité et plus particulièrement les membres de la Magistrature pour leur excellente collaboration.

LIAISON AVEC LA COUR DU QUÉBEC, CHAMBRE CIVILE

MEMBRES

M^e CHRISTINE KARK, présidente
M^e DOMINIC CHARLES BELLEY
M^e DANIELLE BESNER, greffière spéciale
M^e JULIE BOURDUAS
M^e FRANÇOIS BOURQUE
M^e SÉBASTIEN CARON
M^e MAURICE CLOUTIER
M^e MARIE-JULIE CROTEAU
M^e JEAN-FRÉDÉRIC DICAIRE
M^e ALAIN-FRANÇOIS MEUNIER
M^e DOMINIQUE NAUD
M^e KARIM RENNO
M^e CÉLINE TESSIER

REPRÉSENTANT LA MAGISTRATURE

L'HONORABLE RUTH VEILLET, juge coordonnatrice
L'HONORABLE NORMAND AMYOT, juge coordonnateur adjoint
L'HONORABLE CHRISTIAN M. TREMBLAY

Nombre de séances : 5

MANDAT

Le mandat du comité est de faire la liaison entre les avocats du Barreau de Montréal et les juges de la chambre civile de la Cour du Québec, relativement à toute question pouvant les intéresser, touchant la juridiction et les activités de cette Cour.

RAPPORT D'ACTIVITÉS

NOMINATION D'UN EXPERT UNIQUE

Comme l'année précédente, le comité s'est intéressé à la question de la nomination de l'expert unique. À chacune des rencontres, des discussions ont eu lieu sur l'opportunité de nommer un expert unique dans les dossiers devant la Cour du Québec. Le comité a examiné l'approche de la Cour supérieure à cet égard et ce sujet sera discuté de façon plus approfondie au sein du comité lorsqu'il y aura des développements sur le projet-pilote favorisant le recours à un expert unique dans le district judiciaire de Laval.

LA MÉDIATION À LA DIVISION DES PETITES CRÉANCES :

PROJET-PILOTE DANS LE DISTRICT DE LAVAL

Le comité a suivi le projet-pilote instauré dans le district judiciaire de Laval. Ce projet visait un recours plus fréquent à la médiation dans les dossiers impliquant la division des petites créances et d'importants efforts ont été déployés pour permettre aux justiciables de régler leurs différends par la médiation. Le comité a été informé que ce projet est devenu permanent, mais qu'aucun rapport n'a été produit pour commenter le taux de succès.

PROJET-PILOTE DANS LE DISTRICT DE LONGUEUIL (GESTION DE L'INSTANCE)

Ce projet de gestion de l'instance a été amorcé en janvier 2009, pour une durée d'un an, sous la responsabilité de l'honorable Claude H. Chicoine, juge à la Cour du Québec. Le comité a suivi ce projet avec beaucoup d'intérêt, car l'objectif de cette gestion de l'instance est d'accélérer le processus judiciaire dès l'ouverture du dossier et de rendre ainsi la justice plus accessible à tous. Le comité continuera à s'intéresser aux résultats du projet-pilote qui seront probablement connus à l'automne 2010.

POSSIBILITÉ DE TENIR DES CONFÉRENCES DE RÈGLEMENT À L'AMIABLE (CRA) IMPLIQUANT DIVERSES INSTANCES

Le comité s'est intéressé à la possibilité d'une CRA présidée par un juge de la Cour du Québec lorsqu'il existe un litige parallèle entre les parties devant une autre instance. Les membres du comité ont eu des échanges sur le déroulement et le rôle des juges lors des CRA. Il ne semble pas y avoir d'obstacles à la tenue des CRA à la Cour du Québec pour des dossiers provenant d'instances diverses.

UTILISATION DE L'AVIS DE GESTION À LA COUR DU QUÉBEC

Un modèle d'avis de gestion avait été élaboré par le comité de liaison de la Cour supérieure en matière civile. Il s'agit d'un outil à la disposition des avocats afin de régler les difficultés liées à la gestion de l'instance, sans nécessité de requête. Des modèles d'avis de gestion pour la chambre civile et pour la chambre administrative de la Cour du Québec ont été préparés et sont disponibles sur le site Internet du Barreau de Montréal.

RÉFORME DU CODE DE PROCÉDURE CIVILE

La proposition de réforme du *Code de procédure civile* est à l'étude par certains comités du Barreau du Québec et le comité suit ce projet de près en attendant la publication de l'avant-projet de loi.



GUIDE DES MEILLEURES PRATIQUES

Les membres du comité ont eu l'opportunité de commenter le projet de guide élaboré au cours de l'année par le Barreau de Montréal. Ce guide regroupe des conseils aux avocats pour gérer un dossier litigieux.

ACTIVITÉ JUDICIAIRE (VOLUME DE DOSSIERS TRAITÉS)

Au cours de l'année, M^e François Bourque a eu l'amabilité de communiquer et commenter régulièrement les statistiques sur le nombre de dossiers ouverts et les délais d'audition à la Cour du Québec.

LIAISON AVEC LA COUR DU QUÉBEC, CHAMBRE DE LA JEUNESSE

MEMBRES

M^e DOMINIQUE TRAHAN, président
M^e JACQUES A. ARCHAMBAULT
M^e RICHARD BRUNET
M^e CAROLINE DANIEL
M^e PAUL LA RUE
M^e CLAUDE LAMOUREUX
M^e MICHEL LECLERC
M^e ALEXANDRE LENIS
M^e ANNICK MURPHY
M^e MAÏA SUREAU

REPRÉSENTANT LA MAGISTRATURE

L'HONORABLE RUTH VEILLET, juge coordonnatrice
L'HONORABLE DENIS SAULNIER, juge coordonnateur adjoint
L'HONORABLE NORMAND BASTIEN

Nombre de séances : 4

MANDAT

Le comité fait le lien entre le Barreau de Montréal et la chambre de la Jeunesse de la Cour du Québec. Par ce comité, le Barreau de Montréal s'intéresse de plus près à la cause du droit de la jeunesse. L'objectif principal du comité demeure l'amélioration de la qualité des services rendus aux enfants, aux adolescents et aux parents, tous justiciables de cette juridiction dans les domaines de l'adoption, de la protection de la jeunesse et de la justice pénale pour les adolescents.

RAPPORT D'ACTIVITÉS

Le 20 janvier 2010, le comité a organisé un colloque portant sur l'implantation du projet-pilote « *Toxi-Court* ». Ce colloque avait pour but de sensibiliser les différents acteurs judiciaires, en protection de la jeunesse, au traitement de la toxicomanie. « *Toxi-Court* » offre aux parents dont les enfants relèvent des Centres de la jeunesse et de la famille Batshaw, en collaboration avec le Pavillon Foster, une possibilité d'évaluation à la Cour, pour ensuite être en mesure d'ajuster le traitement judiciaire du dossier des enfants en tenant compte du cheminement des parents dans un processus de désintoxication qui peut leur être proposé.

Dans un objectif d'efficacité, la Magistrature et le comité cherchent à mettre en place des moyens pour évaluer avec plus de précisions la durée des causes de plus d'une journée qui, depuis les amendements à la *Loi sur la protection de la jeunesse* de 2007, sont plus nombreuses.

Tant en protection de la jeunesse qu'en matière de justice pénale pour les adolescents, le comité travaille au caviardage systématique des jugements écrits.

En justice pénale, des mécanismes ont été mis en place pour la diffusion aux avocats des documents émanant du Directeur provincial concernant les sanctions extrajudiciaires accomplies par les adolescents.

En matière d'adoption, un projet de loi a fait l'objet d'auditions en commission parlementaire et le comité attend la suite pour discuter des modifications potentielles.

Les amendements de l'été 2007 à la *Loi sur la protection de la jeunesse* requièrent toujours une attention particulière quant à la mise en place des nouveaux mécanismes d'auditions (révision par voie accélérée, conférence de règlement à l'amiable, tutelle, etc.). Ces amendements amènent également le comité à discuter des modalités de la fixation des dates des requêtes en prolongation et en révision.

LIAISON AVEC LA COUR MUNICIPALE DE MONTRÉAL

MEMBRES

M^e WALID HIJAZI, président
M^e ZAYID AL-BAGHDADI
M^e SOPHIE BENAZET
M^e ALEXANDRE BERGEVIN
M^e MARIE-FRANCE BISSONNETTE
M^e LYNE CAMPEAU
M^e FRÉDÉRIC CARLE
M^e ROXANE HAMELIN
M^e DANIEL LAFRANCE
M^e EDDY MÉNARD
M^e JACQUES RIVET

REPRÉSENTANT LA MAGISTRATURE

L'HONORABLE MORTON S. MINC, juge-président
L'HONORABLE DENIS LABERGE, juge-président adjoint

Nombre de séances : 4

MANDAT

Comme les autres comités de liaison, celui-ci assure le lien entre le Barreau de Montréal et la Cour municipale de Montréal qui a une juridiction statutaire pour, entre autres, les infractions au Code de la sécurité routière ainsi qu'une juridiction criminelle et pénale lorsque les accusations sont portées par voie de déclaration sommaire de culpabilité.

Ce comité est composé de représentants de la Magistrature et de membres du Barreau qui représentent les différents intervenants à la Cour municipale, à savoir : le greffe de la Cour municipale, le Service de police de la Ville de Montréal, l'Aide juridique, le procureur-chef de la Couronne, l'Association des Avocats de la Défense de Montréal, la pratique privée. Les réunions offrent aux membres l'opportunité d'échanger et de travailler en partenariat à la résolution des problèmes mutuels.

RAPPORT D'ACTIVITÉS

Voici les grandes lignes des sujets discutés par le comité au cours de l'année :

- **TRIBUNAL DE LA SANTÉ MENTALE** : Le comité est heureux du fonctionnement du projet expérimental. Les dossiers du TSM se règlent plus rapidement que le « *case load* » habituel de la CMM et les craintes exprimées au début du projet ne se font plus entendre. Le seul bémol demeurait l'utilisation de la salle R-30, une salle à volume jugée inadéquate vu les spécificités du TSM. Heureusement, depuis mars 2010, la salle plus intime du R-10 est dorénavant consacrée aux dossiers du TSM en après-midi. Le but ultime est d'avoir une salle dédiée exclusivement aux dossiers du TSM.
- **FONCTIONNEMENT GÉNÉRAL DES SALLES DE COUR** : Une discussion initiale sur le retard dans le traitement des dossiers de détenus (défaut-mandat et enquêtes sur cautionnement) a amené le comité à examiner plus profondément les problèmes systémiques de la CMM : l'insuffisance des procureurs, l'heure tardive à laquelle débute le procès, la difficulté de négocier avec un procureur à l'avance. Tous les acteurs cherchent à concevoir de nouvelles façons de faire et à mettre certaines mesures en place afin d'améliorer le fonctionnement général de la Cour telles la mise en place d'équipes spéciales à différents niveaux ainsi que la diffusion d'une projection des horaires des procureurs.
- **POINTS DE SERVICE** : Le comité a abordé plusieurs sujets relatifs aux points de service des arrondissements de Montréal : la fermeture du point de service d'Outremont, le transfert des dossiers de nature criminelle au chef-lieu et l'horaire des dossiers pénaux. Il est également prévu que ce soit des procureurs municipaux – et non plus des avocats de pratique privée – qui agissent dans les points de service afin d'assurer une plus grande uniformité.
- **VIOLENCE CONJUGALE** : Les services sociaux ont offert les services d'un travailleur additionnel afin d'augmenter la rapidité de traitement des dossiers en matière de violence conjugale. Un des cubicules adjacents à la salle R-10 lui a été réservé.

- **AMENDEMENTS APPORTÉS AU CODE CRIMINEL EN MATIÈRE DE CONDUITE AVEC LES FACULTÉS AFFAIBLIES** : Vu le contentieux important qu'entend la Cour municipale en matière d'ivresse au volant, le comité a régulièrement discuté de l'application des amendements apportés au *Code criminel* par le projet de loi C-2 entré en vigueur le 2 juillet 2008 et les différentes attaques à la constitutionnalité des dispositions qui ont cours au Québec et ailleurs au Canada.

Toutes les discussions ont abouti à des actions concrètes et souvent immédiates qui feront en sorte que la Cour municipale de Montréal restera un milieu de travail dynamique, agréable et productif.

LIAISON AVEC LA COUR SUPÉRIEURE, CHAMBRE COMMERCIALE

MEMBRES

M^e GERALD N. APOSTOLATOS, président
 M^e SANDRA ABITAN
 M^e PHILIPPE HENRI BÉLANGER
 M^e DENIS FERLAND
 M^e DANIELLE FERRON
 M^e C. JEAN FONTAINE
 M^e JULIE HIMO
 M^e MICHEL LA ROCHE
 M^e PIERRE LÉCAVALIER
 M. JEAN-YVES MALO
 M^e NEIL PEDEN
 M^e FRÉDÉRIC PLOUFFE
 M^e MARC FERNAND TREMBLAY

REPRÉSENTANT LA MAGISTRATURE

L'HONORABLE CLÉMENT GASCON
 L'HONORABLE JEAN-YVES LALONDE
 L'HONORABLE JOEL SILCOFF

LES REGISTRAIRES

M^e CHANTAL FLAMAND
 M^e PIERRE PELLERIN

Nombre de séances : 5

MANDAT

Le comité de liaison avec la Cour supérieure, chambre commerciale a pour mandat d'examiner et de voir à l'amélioration de tout ce qui concerne le fonctionnement de la Cour supérieure en matière commerciale. Le comité travaille en interrelation avec les juges, registraires, responsables des greffes et membres du Barreau.

RAPPORT D'ACTIVITÉS

L'année 2009-2010 de la chambre commerciale de la Cour supérieure du district de Montréal fut marquée par une croissance accrue des activités et l'avènement continu de dossiers importants et complexes.

Dans un premier temps, fort d'un exercice de consultation auprès de praticiens, des registraires et de la Magistrature, résultant en l'obtention de précieux commentaires, le comité a poursuivi ses travaux pour la création de précédents relatifs à l'ordonnance initiale en vertu de la LACC ainsi que celles qui touchent la nomination de séquestre intérimaire ou de séquestre national et ce, à la lumière de l'évolution des pratiques et des amendements récents apportés à la LACC et à la LFI. Ces travaux forts exigeants permettront de finaliser les précédents à l'automne 2010.

Le comité a poursuivi ses démarches et a formulé des suggestions quant à la révision des Directives générales pour la chambre commerciale ainsi que du *Règlement de procédure civile de la Cour supérieure du Québec* quant à la même chambre.

À l'égard desdits travaux, le comité travaille étroitement avec les registraires et la Magistrature pour la formulation de recommandations bénéfiques pour les justiciables.

Concernant les autres travaux du comité, ceux-ci ont notamment porté sur les délais de signification des procédures et autres documents, le suivi concernant le nouveau système de remise des procédures par télécopieur en salle 16.10, la déclaration commune de dossier complet, de même que sur l'opportunité de traduire les jugements issus de la chambre commerciale de la Cour supérieure, considérant l'intérêt manifesté pour ceux-ci par les juristes ainsi que la Magistrature des autres provinces du Canada.

Enfin, comme par les années passées, un suivi périodique fut effectué quant au bon fonctionnement de la chambre commerciale à l'égard des divers domaines sous sa juridiction. Il faut encore signaler la collaboration inestimable des registraires et de la Magistrature et les en remercier.

LIAISON AVEC LA COUR SUPÉRIEURE EN MATIÈRE CIVILE

MEMBRES

M^e MARTIN BERNARD, président
M^e FRANÇOIS BOURQUE
M^e CHRISTIAN J. BROSSARD
M^e CHANTAL CHATELAIN
M^e ÉRIC DAVID
M^e ANDRÉ DION, greffier spécial
M^e NATHALIE DROUIN
M^e JEAN-FRANÇOIS GERMAIN
M^e CAROLINA GORDON
M^e DINA RAPHAËL
M^e FRANÇOIS ROBILLARD
M^e SIMON TREMBLAY

REPRÉSENTANT LA MAGISTRATURE

L'HONORABLE CLAUDE AUCLAIR
L'HONORABLE JEAN-FRANÇOIS DE GRANDPRÉ
L'HONORABLE LOUIS LACOURSIÈRE

Nombre de séances : 7

MANDAT

Le comité a le mandat d'assurer des communications régulières entre la Cour supérieure et le Barreau de Montréal au cours desquelles différents problèmes sont soulevés par les juges et les avocats et des solutions à ces problèmes sont apportées dans la perspective d'une amélioration continue du fonctionnement de la Cour supérieure.

RAPPORT D'ACTIVITÉS

Le comité a finalisé la déclaration conjointe de mise au rôle d'un dossier, laquelle a pour but de permettre une meilleure évaluation par la Cour supérieure et par les avocats agissant au dossier de la durée d'un procès et, par conséquent, une meilleure accessibilité à la justice pour les justiciables.

Le comité a également poursuivi ses travaux relatifs à l'élaboration d'une liste commune de jurisprudence permettant aux avocats de ne pas reproduire inutilement les décisions judiciaires régulièrement plaidées devant la Cour supérieure. Le projet devrait être finalisé sous peu et la liste commune sera accessible sur le site Internet de la Cour supérieure.

Le comité a aussi discuté de nombreux sujets d'intérêt pour les membres du Barreau de Montréal, notamment : la gestion d'instance, les conférences de règlement à l'amiable et l'utilisation de la technologie afin de faciliter l'accès à la justice.

Enfin, les membres du comité se sont également impliqués dans la rédaction et la révision du Guide des meilleures pratiques que le Barreau de Montréal est à élaborer.

Comme chaque année, le comité a su compter sur le dévouement de ses membres pour réaliser ses projets.



LIAISON AVEC LA COUR SUPÉRIEURE EN MATIÈRE FAMILIALE

MEMBRES

M^e RÉAL GOULET, président
M^e MARIE CLAUDE ARMSTRONG
M^e FRANÇOIS BOURQUE
M^e ODETTE CORDEAU, greffière spéciale
M^e GUYLAINE DUPLESSIS
M^e PATRICIA FOURCAND
M^e ELIZABETH GREENE
M^e KAREN KEAR-JODOIN
M^e MARIE CHRISTINE KIROUACK
M^e ERIC KIRSHNER
M^e AWATIF LAKHDAR

REPRÉSENTANT LA MAGISTRATURE

L'HONORABLE JEAN-FRANÇOIS DE GRANDPRÉ
L'HONORABLE MARIE GAUDREAU
L'HONORABLE MARIE-CHRISTINE LABERGE

Nombre de séances : 6

MANDAT

Ce comité a le mandat d'assurer le lien entre la Magistrature et les avocats et avocates oeuvrant en droit de la famille dans leur pratique quotidienne. En effet, les membres du comité, de concert avec la Magistrature, proposent et apportent des solutions afin d'améliorer le système juridique familial dans son ensemble, tant pour la bonne administration de la justice que dans l'intérêt du justiciable.

RAPPORT D'ACTIVITÉS

Le comité a, entre autres, abordé les sujets suivants :

- Poursuite des travaux du sous-comité sur les ordonnances de sauvegarde;
- Suivi sur l'implantation du processus de conférence téléphonique pour l'appel du rôle provisoire;
- Guide des meilleures pratiques;
- Problèmes reliés au traitement des dossiers par le service de rédaction des jugements et les nombreux avis de dossiers incomplets;
- Problèmes de captation au plumentif;
- Implantation d'une nouvelle salle de gestion en matière familiale (salle 2.02);
- Séminaires sur la coparentalité;
- Service d'avocats de garde (SAGE);
- Liste commune de jurisprudence;
- Élaboration d'une liste de vérification (« Checklist ») par les services judiciaires;

- Avis du juge en chef adjoint aux membres du Barreau (avis du 18 décembre 2009);
- Déclaration commune de dossier complet;
- Déclaration commune pour fixation d'une audition avec enquête et argumentation de cinq (5) heures ou plus;
- Dépôts des consentements sous enveloppe (en salle 2.17);
- Étude sur la faisabilité de la mise en place au Québec du « *Limited Scope Representation* ».

LIAISON AVEC LA RÉGIE DU LOGEMENT

MEMBRES

M^e MARC POIRIER, président
M^e GUY AUDET
M^e MARC CANTIN
M^e MIREILLE CLOUTIER
M^e MATHIEU DECELLES
M^e JEAN-ROBERT FOURNIER
M^e SUZANNE GUÉVREMONT
M^e ALAIN KLOTZ
M^e PAUL MAHEU
M^e ROBERT TESSIER
M^e FRANÇOIS TURCOT

REPRÉSENTANT LA RÉGIE DU LOGEMENT

M^e LUC HARVEY, président
M^e DANIEL LAFLAMME, vice-président
M^e CLAUDINE NOVELLO, régisseuse

Nombre de séances : 5

MANDAT

Le rôle de ce comité est d'assurer la liaison entre les avocats oeuvrant dans le domaine du bail résidentiel et la Régie du logement. Les membres du comité débattent de questions propres à ce champ de pratique. Ils proposent des avenues susceptibles d'améliorer le fonctionnement de la Régie du logement. Ils ont le souci de promouvoir une saine administration de la justice dans l'intérêt des justiciables.

RAPPORT D'ACTIVITÉS

Plusieurs sujets ont attiré l'attention du comité.

Parmi ceux-ci, mentionnons d'abord la représentation de justiciables par des personnes qui ne sont pas avocats ou qui ne remplissent pas les conditions prévues à la *Loi sur la Régie du logement*.

À cet égard, il y a lieu de noter qu'une première personne qui n'était pas membre du Barreau s'est vue condamnée pour avoir agi devant la Régie du logement alors qu'elle ne remplissait pas les conditions prévues à l'article 72 de la *Loi sur la Régie du logement*. Le comité entend continuer à maintenir sa vigilance à ce sujet.

Le comité s'est réjoui de l'amélioration sensible apportée par la Régie du logement à la réduction des délais de mise au rôle. Cependant, il y a lieu de rappeler que l'absence d'une Chambre de pratique a pour effet de maintenir l'usage qui consiste à traiter administrativement les requêtes pour mise au rôle par préférence présentées par les procureurs.

Les décisions de la Régie du logement sont maintenant disponibles via SOQUIJ. Pour l'essentiel, les membres du comité ont toujours souhaité que les décisions soient accessibles intégralement. Or, les informations reliées à l'adresse du logement ne sont pas rendues publiques. Certains membres du comité ont souligné avec justesse que ces informations pouvaient pourtant s'avérer utiles aux justiciables lorsque la Régie du logement est appelée à trancher des demandes de reprises de logement ou des requêtes en révision de loyer présentées par de nouveaux locataires.

La gestion des remises a continué de préoccuper les membres du comité. En effet, la loi permet à la Régie du logement de remettre une audience sans le consentement de la partie adverse. Or, dans la pratique, il arrive que la partie qui n'est pas représentée par avocat demande la remise de l'audience sans avoir préalablement avisé l'autre partie. Outre les inconvénients reliés à la présence inutile des témoins, la partie contre qui la remise est accordée engage souvent des frais importants reliés à la préparation de sa cause.

La question des frais de signification a été abordée par le comité. À l'heure actuelle, la loi permet à la Régie du logement de condamner un défendeur qui perd à rembourser les frais de signification de la demande. Or, le règlement, qui limite le remboursement de ses frais de signification à 6\$, n'a pas été revu depuis plusieurs années alors que les frais de signification et ceux reliés à l'ouverture d'un recours sont régulièrement indexés.

Le comité s'est particulièrement réjoui de la participation enthousiaste des avocats du réseau d'aide juridique aux services *pro bono*, organisés par l'Association du Jeune Barreau de Montréal, qui sont destinés aux justiciables.

Enfin, soulignons la tenue prochaine du premier colloque organisé par le comité de liaison auquel plusieurs conférenciers de renom se sont associés.

LIAISON AVEC LE CENTRE D'ACCÈS À L'INFORMATION JURIDIQUE (CAIJ)

MEMBRES

M^{re} PAMELA TABRY, présidente
M^{re} MARC BERNARD
M^{re} JACQUES DUCHASTEL
M^{re} JEAN-SÉBASTIEN LALONDE
M^{re} NADINE MARCHI
M^{re} RICHARD McCONOMY
M^{re} MARISOL MIRO
M^{re} CATHERINE OUMET
M^{re} GHISLAIN RAYMOND

REPRÉSENTANT LE CAIJ

M^{me} ISABELLE PILON, directrice, Réseau de bibliothèques et formation
M^{me} SONIA LOUBIER, directrice des technologies de l'information

Nombre de séances : 2

MANDAT

L'objectif du comité de liaison est de servir de courroie de transmission entre le CAIJ et son principal partenaire, le Barreau de Montréal.

RAPPORT D'ACTIVITÉS

Les deux séances du comité ont permis aux membres d'être informés sur l'amélioration des services offerts par le CAIJ, sur l'évolution des produits disponibles sur le portail juridique et des changements apportés à la bibliothèque du CAIJ-Montréal.

Par ailleurs, les membres ont fait part de leurs suggestions et de leurs recommandations aux représentants du CAIJ afin de mieux répondre aux besoins des usagers.

LIAISON AVEC LE TRIBUNAL DES PROFESSIONS

MEMBRES

M^e ÉRICK VANCHESTEIN, président
 M^e CHRISTIANE BRIZARD
 M^e SYLVIE CHAMPAGNE
 M^e JEAN-CLAUDE DUBÉ
 M^e PHILIPPE FRÈRE
 M^e SYLVAIN GÉNÉREUX
 M^e PATRICE F. GUAY
 M^e TINA HOBDAV
 M^e ANNE JACOB
 M^e MARIE-CLAUDE SARRAZIN
 M^e JOANN ZAOR

REPRÉSENTANT LA MAGISTRATURE

L'HONORABLE LOUISE PROVOST

Nombre de séances : 8

MANDAT

Ce comité a pour mandat de faire le lien entre le Barreau de Montréal et le Tribunal des professions en vue d'améliorer l'administration de la justice. Y siègent des membres du Barreau qui ont comme pratique quotidienne le droit professionnel.

RAPPORT D'ACTIVITÉS

Pour sa deuxième année d'activités, plusieurs sujets d'importance ont occupé le comité. Tout d'abord, les membres ont été consultés relativement au projet du nouveau règlement du Tribunal des professions. Plusieurs des commentaires formulés ont été intégrés dans la version finale du règlement. Les membres ont également appuyé la position du Tribunal en ce qui concerne l'intégration dans le règlement de dispositions spécifiques relativement à la querulence. Malheureusement, ces dispositions n'ont pas été retenues dans le règlement adopté. Le règlement est entré en vigueur le 1^{er} avril 2010 et il s'appliquera à toutes les requêtes en appel déposées à compter de cette date.

Deux autres projets majeurs ont également occupé le comité, soit la création d'une foire aux questions sur le site Internet du Tribunal des professions et une liste commune de jurisprudence. Ces deux sujets ont d'abord été étudiés par des sous-comités et ensuite discutés au sein du comité. L'objectif de la foire aux questions est de répondre rapidement aux questions les plus fréquemment posées au greffe du Tribunal des professions. Une liste a d'ailleurs été transmise par la présidente du Tribunal aux membres du sous-comité. Cette foire aux questions devrait être intégrée au site Internet du Tribunal des professions après approbation par les membres du Tribunal au printemps 2010.

En ce qui concerne la liste commune de jurisprudence, l'objectif est d'établir une liste des décisions des tribunaux supérieurs qui sont les plus fréquemment citées par les parties, et ce, dans un but d'économiser le papier et d'alléger les cahiers d'autorités des parties qui souvent reprennent les mêmes décisions de part et d'autre. Les parties n'auront donc qu'à intégrer dans leur cahier

d'autorités les passages qu'elles comptent utiliser des décisions qui font l'objet de la liste commune de jurisprudence. Cette liste, qui fera l'objet d'une révision annuelle, devrait également être disponible sur le site Internet du Tribunal au printemps 2010.

L'événement culminant de l'année a été la tenue du premier colloque du Barreau de Montréal sur le Tribunal des professions, le 19 novembre 2009, qui a réuni plus de 300 participants. Ce colloque a permis à la présidente de présenter le Tribunal des professions et son fonctionnement, qui demeure souvent inconnu par les avocats eux-mêmes. Par la suite, M^e Jean-Claude Dubé a présenté le nouveau règlement du Tribunal qui entraîne pour les parties quelques changements importants. Les commentaires reçus démontrent que les participants étaient très satisfaits des informations reçues au cours de ce colloque.

La présidente du Tribunal a également annoncé la prolongation jusqu'en mai 2010 du projet pilote amorcé en mai 2009 concernant la signification des décisions du Tribunal aux secrétaires des conseils de discipline et qui s'applique maintenant également au désistement. Ceci, afin de permettre une gestion plus efficace des sanctions disciplinaires et assurer une meilleure protection du public.

Le président tient à souligner de nouveau l'esprit de collaboration qui a prévalu tout au long de l'année entre la présidente du Tribunal des professions et les membres du comité, ainsi que la très grande qualité des échanges entre tous les participants. Cette deuxième année d'activités du comité démontre clairement son utilité et sa nécessité, et ce, dans l'intérêt de tous les membres du Barreau.

LIAISON AVEC LES SERVICES JUDICIAIRES

MEMBRES

M^e CATHERINE ELIZABETH MCKENZIE, coprésidente
 M^e LUCE BASTIEN
 M^e SERGE BLACKBURN
 M^e AWATIF LAKHDAR
 M^e MÉLANIE MARTEL
 M^e GRÉGOIRE PERRON
 M^e GHISLAIN RAYMOND
 M^e JEAN-FRANÇOIS SABOURIN

REPRÉSENTANT LA DIRECTION DES SERVICES JUDICIAIRES DE LA MÉTROPOLÉ

M^e MARCELLE BEAULIEU, coprésidente
 M^e FRANÇOIS BOURQUE
 M. JEAN-YVES MALO
 M^e PAULINE POISSON

Nombre de séance : 1

MANDAT

Le mandat de ce comité est d'informer et d'échanger sur des sujets relatifs à la mission des Services judiciaires ayant un lien avec les activités professionnelles des membres du Barreau dans une optique d'amélioration continue des services, au bénéfice du justiciable.

RAPPORT D'ACTIVITÉS

Un état de situation relativement au déplacement du Salon des avocats et des casiers au 2^e étage du Palais de Justice de Montréal a été dressé. Le dossier des *Rendez-vous avec la justice 2010* a aussi fait l'objet d'une présentation. De plus, des informations ont été fournies quant aux mesures à mettre en place dans la perspective d'une pandémie reliée à la Grippe A H1N1.

Des échanges ont permis de clarifier des questionnements concernant les dossiers qui demeurent ouverts après le dépôt d'une entente tant qu'elle n'est pas entièrement satisfaite. Une demande visant à doter les salles d'audience de l'Internet a aussi fait l'objet d'échanges.

Les délais des causes par défaut, en plus de ceux concernant les auditions au fond, ont également été présentés.

RAYONNEMENT INTERNATIONAL

MEMBRES

M^e PIERRE M. GAGNON, président
M^e MARC CHARBONNEAU
M^e BERNARD COLAS
M^e PIERRE A. FOURNIER
M^e DAVID R. FRANKLIN, Ad. E.
M^e PHILIPPE DE GRANDMONT (jusqu'au 28 septembre 2009)
M^e PATRICE JOURDAIN
M^e HUGUES LANGLAIS
M^e RONALD H. LEVY
M^e HÉLÈNE PIQUET (jusqu'au 28 mars 2010)
M^e STEPHEN GERARD SCHENKE
M^e SIMON TREMBLAY

Nombre de séances : 6

MANDAT

Le comité, agissant toujours dans l'intérêt du public, a pour mandat de susciter et d'appuyer les initiatives destinées à favoriser le rayonnement et le développement de la pratique et de la confrérie internationale des avocats du Barreau de Montréal.

Le comité s'appuiera sur les avantages et les moyens suivants :

- L'avantage du bilinguisme et de la maîtrise des deux grands systèmes juridiques des pays industrialisés;
- L'existence d'ententes de collaboration déjà conclues entre le Barreau de Montréal et des Barreaux étrangers destinées à favoriser les échanges et la collaboration entre confrères;
- La tenue de colloques de formation sur la pratique à l'extérieur du Canada destinés à faire connaître les opportunités qui existent, tout en favorisant le réseautage;
- La promotion de stages professionnels auprès des cabinets ou services juridiques montréalais en lien avec les ententes déjà signées;
- L'accueil de délégations de représentants de Barreaux étrangers en vue de favoriser les rapprochements et le développement de nouvelles ententes de collaboration;
- La promotion de la pratique internationale auprès des étudiants universitaires en droit afin d'éveiller l'intérêt face à la pratique internationale.

Le comité assurera auprès du Conseil un rôle de vigie au sujet des enjeux internationaux susceptibles d'intéresser ce dernier et pourra également fournir ses recommandations sur toute question de nature internationale qui pourrait lui être soumise par le Conseil.

RAPPORT D'ACTIVITÉS

Il s'agit d'une première année d'activité pour ce comité. Alors que les premières réunions ont permis de développer le mandat et l'orientation des activités, le tremblement de terre de janvier dernier en Haïti a rapidement incité les membres à se pencher sur les possibilités de contribuer à l'aide internationale.

Le Barreau de Montréal est l'un des barreaux des grandes villes du monde et un intervenant judiciaire indépendant, et en vertu des liens qui unissent Montréal et Haïti (la langue, le caractère civiliste, la communauté importante de Québécois d'origine haïtienne), il peut tendre la main et aider le peuple haïtien à se relever de cette terrible catastrophe. En effet, le Barreau de Montréal peut offrir à ses collègues haïtiens du soutien, des conseils et de l'aide pour remettre en place et améliorer leur système judiciaire. En contact avec plusieurs organisations d'entraide, le comité travaille à former un projet d'aide concret.

Les ententes de collaboration entre le Barreau de Montréal et des Barreaux étrangers destinées à favoriser les échanges et la collaboration entre confrères ont également été au cœur des discussions de cette année. Plus précisément, le Barreau de Montréal et celui de Shanghai devraient signer une entente en mai prochain. Tandis que l'entente entre le Barreau de Montréal et celui de Bruxelles est actuellement en voie de réactualisation.

TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

(Comité consultatif)

MEMBRES

M^e DOMINIQUE JAAR, coprésident
L'HONORABLE ANDRÉ WERY, coprésident
M^e DAVID GRAY
M^e PHILIPPE LELARGE
M^e CLAUDE MARSEILLE
M^e MARK PHILLIPS
M^e MICHEL SYLVESTRE
M^e DANIEL URBAS
L'HONORABLE JEAN-FRANÇOIS BUFFONI, J.C.S.
L'HONORABLE VIRGILE BUFFONI, J.C.Q.
L'HONORABLE NICOLE DUVAL HESLER, J.C.A.
L'HONORABLE YVES-MARIE MORISSETTE, J.C.A.
L'HONORABLE MICHEL A. PINSONNAULT, J.C.Q.
L'HONORABLE MARIO TREMBLAY, J.C.Q.
M^{me} LUISA DODARO
M^e PIERRE-PAUL LEMYRE
M. RENÉ-LUC MORIN
M. PATRICK VICENTE

Nombre de séance : 1

MANDAT

Ce comité a pour mandat de fournir une tribune pour les juges des différentes cours et les membres du Barreau afin de discuter de questions liées aux technologies de l'information et des communications (TI). Le comité discute, entre autres, des sujets suivants :

- Application harmonieuse, cohérente et accessible de ces technologies au processus judiciaire;
- Impact ou impact possible de ces technologies sur le droit, la pratique judiciaire, la justice et les justiciables.

Le comité a aussi pour objectif de sensibiliser les juges et les avocats aux usages et aux impacts des technologies sur leurs pratiques.

RAPPORT D'ACTIVITÉS

Le comité en était à sa seconde année d'existence et a poursuivi les travaux entamés l'année précédente.

ÉLABORATION D'UN GUIDE DES MEILLEURES PRATIQUES DANS L'UTILISATION DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION AU DROIT
Le comité s'étant fixé comme principal mandat d'élaborer un Guide des meilleures pratiques dans l'utilisation des technologies de l'information par les avocats et les juges, les membres du comité se sont affairés à rédiger celui-ci sur Zoho.com sous forme de Wiki afin de permettre aux membres de le modifier pour toucher l'ensemble des sujets devant être abordés. Celui-ci devrait être complété dans le cadre de l'année prochaine.

SUIVI DES ACTIVITÉS DES COMITÉS DU BARREAU DU QUÉBEC SUR LE SECRET PROFESSIONNEL ET LES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION, LE PROJET DE LOI 65 ET LE COMITÉ SUR LA SÉCURITÉ DES TI

À chaque rencontre, M^{es} Jaar et Marseille ont tenu les membres au courant des développements au sein de ces comités afin d'éviter la duplication de travail, mais aussi assurer une cohérence des efforts concertés.



TRIBUNAUX ADMINISTRATIFS

MEMBRES

M^e MARIE CORMIER, présidente
M^e CLAIRE-ELAINE AUDET
M^e DIANE BOUCHARD
M^e PAUL DESCHENES
M^e NATALY GAUVIN
M^e RAYMOND LANDRY
M^e JACQUES A. LAURIN (jusqu'au 23 février 2010)
M^e LOUIS LEGAULT
M^e FRANÇOIS PERRON
M^e VINCENT REGNAULT
M^e PHILIPPE-ANDRÉ TESSIER
M^e FRANÇOIS TRUDEL

Nombre de séances : 5

MANDAT

Ce comité a pour mandat de se pencher sur les questions relatives aux tribunaux administratifs et de faire au Conseil les recommandations qui s'imposent afin d'améliorer la qualité de la justice administrative.

RAPPORT D'ACTIVITÉS

Le comité s'est enrichi cette année de six nouveaux membres, issus tant du secteur privé que des secteurs public et parapublic. Les sujets abordés reflètent la diversité des questions soulevées par les avocats qui sont appelés à représenter leurs clients devant les tribunaux administratifs ou ceux qui conseillent ces tribunaux. Les problématiques sont reliées à l'accessibilité aux tribunaux administratifs, à la célérité et à l'efficacité de ceux-ci, ainsi qu'au respect des droits fondamentaux.

Le comité profite de la remise du présent rapport d'activités pour remercier chaleureusement M^e Doris Larrivée, directrice générale, M^e Nancy Brouillette, avocate au soutien des comités, et M^e Nathalie Guertin, coordonnatrice des comités au Barreau de Montréal, pour leurs judicieux conseils et le soutien apporté à ses travaux.

Les sujets suivants ont retenu particulièrement l'attention du comité cette année :

PRINCIPES DIRECTEURS - NOMINATION ET RENOUVELLEMENT DES MEMBRES DES TRIBUNAUX ADMINISTRATIFS

Le comité a entrepris la mise à jour d'informations comparatives sur le processus de nomination et de renouvellement des membres des tribunaux administratifs du Québec. Le comité entend mesurer l'évolution de la situation en regard des principes directeurs élaborés à cet égard par le comité en 2006. Il est à noter que ces principes directeurs avaient été entérinés par le Conseil du Barreau de Montréal et transmis au Barreau du Québec.

PROCÈS DE NOVO DEVANT LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF DU QUÉBEC

Le comité s'est penché sur deux arrêts de la Cour d'appel du Québec prononcés en décembre 2009 ayant pour effet de restreindre la capacité du T.A.Q. d'entendre une nouvelle preuve dans le cadre de recours devant ce tribunal, portés contre la Commission de protection du territoire agricole. Le comité continuera de suivre attentivement l'évolution de ces dossiers, qui ont fait tout récemment l'objet de demandes d'autorisation d'appel à la Cour suprême du Canada sur des motifs reliés à l'article 23 de la Charte québécoise. Des préoccupations ont été exprimées à l'égard des règles applicables aux audiences devant le T.A.Q.

IMPACT DES NOUVELLES TECHNOLOGIES SUR LA JUSTICE ADMINISTRATIVE

Le comité a continué sa réflexion sur la diffusion des décisions des tribunaux administratifs et a abordé la question de l'accès aux archives des tribunaux administratifs dans le contexte de l'utilisation grandissante des nouvelles technologies et l'utilisation de moteurs de recherche et d'indexation très performants. Ce sujet suscite plusieurs interrogations eu égard aux principes de transparence de la justice administrative et l'accès aux documents et aux décisions des tribunaux administratifs, et la protection des renseignements personnels. À cet égard, les membres du comité ont pris connaissance d'études et de recommandations sur les meilleures pratiques d'anonymisation et de caviardage et sur l'accès aux archives pour les tribunaux (publications du Conseil canadien de la magistrature et de la Société québécoise d'information juridique). Il s'agit d'un sujet d'intérêt général qui pourrait faire l'objet d'un colloque ou d'une conférence en 2010-2011.

PERSONNES QUI SE REPRÉSENTENT SEULES

Le comité a discuté de la nature de l'assistance qui peut être donnée par le personnel d'un tribunal administratif à un administré qui se représente seul. Bien qu'un devoir d'assistance soit prévu dans le cadre de certaines lois, il y a un risque, dans la pratique, qu'une information erronée soit donnée ou ne constitue un avis juridique qui est du ressort de l'avocat. Le comité a également pris connaissance de l'évolution des activités du service de préparation à une audition mis sur pied par l'Association du Jeune Barreau de Montréal, à la Commission des relations du travail et à la Régie du logement. Le comité a noté avec satisfaction que l'AJBM souhaite étendre le nombre de recours visés par ce service.

LES COMITÉS *AD HOC*

GUIDE DES MEILLEURES PRATIQUES

MEMBRES

M^e JEAN-FRANÇOIS MICHAUD, président
M^e GERALD N. APOSTOLATOS
M^e MARTIN BERNARD
M^e JULIE A. BLONDIN
M^e NATHALIE CHALIFOUR
M^e RÉAL GOULET
M^e ELIZABETH GREENE
M^e PATRICK C. HENRY
M^e CHRISTINE KARK
M^e CATHERINE PILON
M^e NEIL STEIN
M^e MARTINE L. TREMBLAY
M^e DOMINIQUE VÉZINA

Nombre de séances : 7

MANDAT

Ce nouveau comité avait pour mission de rédiger un manuel sur les meilleures pratiques qui servira de guide pour les avocats dont les clients sont aux prises avec un litige.

RAPPORT D'ACTIVITÉS

Les travaux du comité se sont déroulés rondement. Il y a eu plusieurs rencontres et tous les membres ont participé à la rédaction du guide. La collaboration de tous a permis de produire un premier projet dont la version finale devrait être lancée en septembre prochain.

GUIDES EN MATIÈRE FAMILIALE

MEMBRES

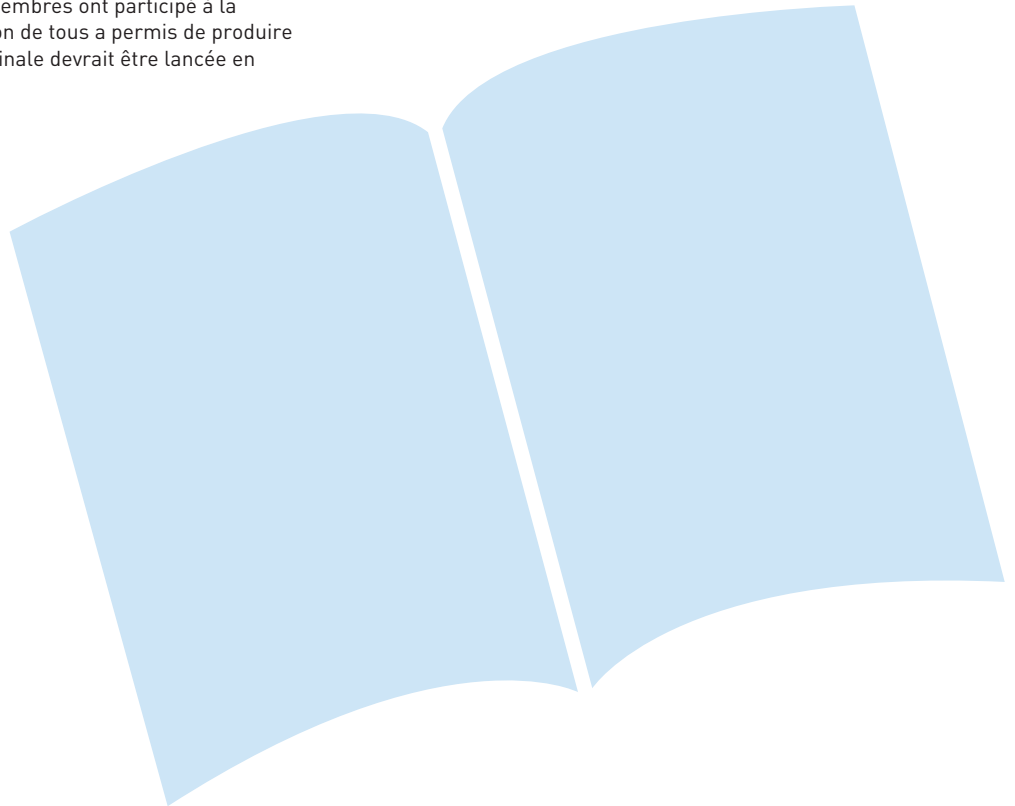
M^e KAREN KEAR-JODOIN, présidente
M^e MARIE-CLAUDE ARMSTRONG
M^e NATACHA CALIXTE
M^e ELIZABETH GREENE
M^e ROBERT PANCER

MANDAT

Ce comité avait le mandat de préparer un certain nombre de dépliants à l'intention des personnes se représentant seules en matière familiale.

RAPPORT D'ACTIVITÉS

Le comité a adapté, à la réalité québécoise, cinq guides pour les personnes qui se représentent seules en matière familiale, en s'inspirant de matériel obtenu du ministère de la Justice du Yukon. Ces dépliants, préparés en langue anglaise, seront traduits et mis à la disposition des justiciables sous peu.



SAGE

SERVICE D'AVOCATS DE GARDE

MEMBRES

M. LE BÂTONNIER NICOLAS PLOURDE, président
M^{re} MARIE CLAUDE ARMSTRONG
M^{re} DANIELLE GERVAIS
M^{re} ELIZABETH GREENE
M^{re} KAREN KEAR-JODOIN
M^{re} MICHÈLE MOREAU
M^{re} MARIANNE OUELLETTE
M^{re} DAVID PECHO
M^{re} ÉMILIE PELLETIER
M^{re} CATHERINE PILON

ONT AUSSI PARTICIPÉ AUX TRAVAUX DE CE COMITÉ

L'HONORABLE ANDRÉ WERY, juge en chef adjoint de la Cour supérieure
M^{re} FRANÇOIS BOURQUE, directeur des services judiciaires civils
M^{re} DANIELLE BESNER, greffière spéciale
M^{re} ODETTE CORDEAU, greffière spéciale
M^{re} ANDRÉ DION, greffier spécial
M^{re} MARIO TOUPIN, greffier spécial

Nombre de séances : 8

MANDAT

L'objectif du comité est de mettre en place un service d'avocats de garde visant à apporter une aide ponctuelle aux justiciables qui ne sont pas représentés par avocat en chambre de pratique, afin de faciliter l'accès à la justice et une meilleure administration de celle-ci.

RAPPORT D'ACTIVITÉS

Les discussions du comité ont mené à la mise en place d'un projet-pilote qui vise à apporter une aide ponctuelle aux personnes qui ne sont pas représentées par avocat en salle 2.17, soit la chambre de pratique en matière familiale, présidée par le greffier spécial. Pour avoir accès à ce service, le justiciable doit être référé par la Cour. Le projet a été lancé le 19 avril 2010, en collaboration avec l'Association des avocats et avocates en droit familial du Québec (AAADFQ), Pro Bono Québec et la Direction des services judiciaires de la Métropole.



TABLE RONDE SUR LA COMPÉTENCE EN MATIÈRE DE JUSTICE PARTICIPATIVE

MEMBRES

M^{re} MARTHA SHEA, présidente
M^{re} ELIZABETH GREENE
M^{re} KAREN KEAR-JODOIN
M^{re} ANDREA P. MORRISON
M^{re} STEPHEN GERARD SCHENKE

Nombre de séances : 4

MANDAT

Ce comité avait la tâche d'organiser la deuxième table ronde sur la compétence en matière de justice participative.

RAPPORT D'ACTIVITÉS

Le 28 octobre 2009, le Barreau de Montréal conviait des intervenants du monde juridique à la deuxième Table ronde sur la compétence en matière de justice participative. Une trentaine de participants provenant des facultés de droit, du Barreau, des ministères fédéral et provincial de la Justice, des tribunaux administratifs, de la Magistrature et de diverses associations professionnelles assistait à l'événement.

M. le bâtonnier Nicolas Plourde a ouvert la journée en rappelant l'importance qu'accorde le Barreau de Montréal à la justice participative dans un contexte où il y a une désaffection marquée pour les modes traditionnels de règlement des conflits. Les modérateurs, Mes Andrea Morrison et Miville Tremblay, ont ensuite expliqué le déroulement de la journée aux participants. Par la suite, ceux-ci ont eu droit à une présentation de la conférencière invitée, Me Julie Macfarlane, qui a dressé un portrait des nombreux défis qui attendent les avocats dans le cadre d'une nouvelle culture juridique. La présentation a été suivie d'une période de questions et d'échanges. Les discussions en sous-groupe et les réunions en plénière portant sur la déontologie et la formation se sont succédées au cours de la journée.

LES ACTIVITÉS



JOURNÉE DU BARREAU

UN APPEL POUR UNE JUSTICE ACCESSIBLE

(Texte de Lisa Marie Noël)

« Pour une justice accessible ». Ce thème était sur toutes les lèvres lors de la Journée du Barreau du 10 septembre 2009. Il était d'abord sur les lèvres de M^e Nicolas Plourde, qui en a fait la priorité de son bâtonnat. Il était aussi sur les lèvres du juge Michel Robert, président d'honneur de la journée, et de la ministre de la Justice Kathleen Weil, qui a assisté à la cérémonie.

Le bâtonnier de Montréal Nicolas Plourde ne se lasse pas de parler d'accessibilité à la justice. « Je crois en fait que certaines questions très importantes, qui sont des enjeux de société, ne peuvent faire l'objet de suffisamment de discussion tant et aussi longtemps qu'une solution satisfaisante n'aura été trouvée », a-t-il déclaré. Et le travail ne fait que commencer. La justice souffre de sous-financement. Le bâtonnier donne l'exemple du programme d'Aide juridique, dont les seuils d'admissibilité demandent à être révisés. « Il y a 25 ans, lorsque l'Aide juridique a été mise en place, une personne gagnant le salaire minimum y était admissible. Aujourd'hui, il faut presque être sous le seuil de la pauvreté pour y avoir droit », souligne-t-il.

Le juge en chef de la Cour d'appel, l'honorable J. J. Michel Robert, par son discours, prône la modernisation du système de justice. « Le public habitué à commander sur Internet un article, qu'il paye instantanément avec sa carte de crédit et qu'il reçoit le lendemain par la poste, ne tolérera pas longtemps nos façons moyenâgeuses de rendre la justice, a-t-il affirmé. Le système de justice doit évoluer, notamment, par les nouvelles technologies : visioconférences, auditions à distance, production électronique des documents, constitution du dossier électronique et l'accélération de la prise de décision. »

Il a demandé aux avocats présents d'imaginer une visite de Samuel de Champlain au Palais de Justice de Montréal, 401 ans après avoir fondé Québec. « Imaginez son dépaysement en entrant dans une tour de 18 étages et de 97 salles d'audience. Mais une fois dans cette salle d'audience, il reconnaîtrait facilement l'endroit où il se trouve. Il verrait à l'avant sur une estrade des hommes revêtus d'une robe du Moyen-âge de couleur rouge. Il en verrait d'autres vêtus d'une robe noire s'adressant aux premiers et plaçant au nom d'un justiciable à la barre. Il verrait un greffier rédiger un procès-verbal de façon manuscrite », illustre-t-il. Rien n'a vraiment changé en 400 ans et il est temps de s'y mettre, souhaite le juge Robert.

Le juge en chef s'est dit satisfait des actions de la ministre de la Justice Kathleen Weil afin d'améliorer l'accessibilité à la justice, notamment en ouvrant le chantier de la réforme du *Code de procédure civile*. « La ministre l'a fait dans un nouvel esprit de simplification du processus judiciaire et en concertation avec tous les intervenants du système de justice : juges, avocats, notaires, doyens et professeurs de droit et administrateurs judiciaires », a dit le juge.

160 ANS

La Journée du Barreau marquait aussi la 160^e année du Barreau de Montréal. « C'est un plaisir d'être ici aujourd'hui pour la rentrée à Montréal, d'autant plus que le Barreau de Montréal célèbre cette année ses 160 ans, comme le Barreau du Québec », a indiqué le bâtonnier du Québec, M^e Pierre Chagnon. Il a encouragé les avocats à s'engager dans la profession et à jouer leur rôle de défenseur de l'état de droit. « Nous sommes des acteurs importants dans les débats de société sur la justice et sur le droit. Nous devons y participer afin de nourrir et de mériter la confiance du public et des gouvernements. »

Il a lui aussi fait son plaidoyer pour l'accessibilité à la justice en demandant aux avocats plus d'engagement dans les activités *pro bono*. « Je ne parle pas du *pro bono* qui s'intègre dans une démarche d'affaires ou de recherche de clientèle, mais de véritables services gratuits à la communauté », a précisé M^e Chagnon.

Au cours de la cérémonie de la rentrée, on a procédé à la remise de la Médaille du Barreau de Montréal à M^e Jérôme Choquette, pour souligner sa contribution exceptionnelle à la cause de la justice, et du Mérite du Barreau de Montréal à madame Émée Landry, pour souligner sa contribution exceptionnelle aux activités du Barreau de Montréal. (Voir les textes sous la section « Prix et hommages »)

UNE MINISTRE POUR LA CAUSE

La ministre de la Justice Kathleen Weil était la conférencière d'honneur lors du déjeuner de la rentrée. « Vous savez combien ce sujet me tient particulièrement à cœur », annonce-t-elle d'entrée de jeu, parlant de l'accessibilité à la justice. Plusieurs initiatives partout au Québec ont contribué cette dernière année à améliorer l'accès à la justice. Elle cite les projets-pilotes de gestion de l'instance à Longueuil, d'expert unique à Laval, la table ronde sur les modes alternatifs de résolution des conflits à Montréal, les Rendez-vous de la justice qui se sont déroulés dans de nombreuses régions de la province. « Je mise énormément sur la modernisation de la procédure civile qui est, selon moi, le fer de lance de l'accessibilité à la justice », a ajouté la ministre.

« Nous nous sommes réjouis que vous ayez fait de l'accessibilité à la justice une de vos priorités, notamment en lançant l'idée des Centres de justice de proximité. Vous pouvez compter sur l'appui indéfectible du Barreau dans toutes vos démarches visant à améliorer l'accessibilité à la justice », a conclu le bâtonnier de Montréal, M^e Nicolas Plourde.

Au cours du repas, M^e Antoine Aylwin, président de l'Association du Jeune Barreau de Montréal, a porté un toast en l'honneur des nouveaux avocats, alors que le bâtonnier Plourde rendait hommage aux avocats célébrant leur 60^e ou 50^e anniversaire d'admission au Barreau.

Pour clôturer la journée, le juge en chef de la Cour supérieure du Québec, l'honorable François Rolland, le bâtonnier du Québec, M^e Pierre Chagnon, et le bâtonnier de Montréal, M^e Nicolas Plourde, conviaient les membres de la Magistrature et du Barreau à un dîner dansant soulignant le 160^e anniversaire de leur institution respective. Le programme musical de la soirée était assuré par le groupe *Momentum*, dont fait partie M^e Pierre M. Gagnon, membre du Conseil du Barreau de Montréal.



COLLOQUES ET CONFÉRENCES

14 MAI 2009 : Colloque des Cours fédérales

LES JUGEMENTS ET PROCÈS SOMMAIRES

Conférenciers et sujets :

Les honorables Gilles Létourneau, de la Cour d'appel fédérale, Johanne Gauthier, de la Cour fédérale, et M^e David Wotherspoon, associé chez Fasken Martineau, à Vancouver, ont présenté les nouvelles règles relatives aux jugements et procès sommaires qui s'appliqueront devant les Cours fédérales et ils ont expliqué comment celles-ci affecteront la gestion des litiges.

20 MAI ET 21 OCTOBRE 2009 :

Colloque de la Cour supérieure en matière civile

MIEUX OUTILLÉS POUR MIEUX GÉRER

Conférenciers :

Les honorables François Rolland, juge en chef de la Cour supérieure, André Wery, juge en chef adjoint, Jean-François de Grandpré, juge coordonnateur, M^{es} Martin Bernard, président du comité de liaison avec la Cour supérieure en matière civile, et Dominic Jaar, coprésident du comité consultatif des technologies de l'information et membre du comité de liaison avec la Cour supérieure en matière civile.

Sujets :

Les nombreux outils développés récemment afin d'améliorer la gestion d'instance dans le district de Montréal ont été présentés par les conférenciers, dont :

- L'avis de gestion, utile pour gérer les incidents quels qu'ils soient;
- La salle téléphonique, où les procureurs peuvent notamment présenter les requêtes en prolongation de délai ou les demandes de gestion, même contestées, évitant ainsi de se déplacer au Palais de Justice;
- L'Entente interactive sur le déroulement de l'instance et l'Avis relatif à l'Entente sur le déroulement de l'instance en matière civile qui l'accompagne. Conçue pour répondre aux besoins de tous les dossiers, l'entente offre des bulles-conseils et des rappels aux dispositions pertinentes du *Code de procédure civile* et au *Règlement de procédure civile de la Cour supérieure*;
- La déclaration conjointe, qui a pour but de favoriser et permettre les échanges entre les parties, de réduire les délais de mise au rôle et donc d'assurer une meilleure efficacité du système judiciaire.

4 JUIN ET 29 OCTOBRE 2009 : Colloque de la Cour d'appel

LA GESTION D'INSTANCE : LES INITIATIVES DE LA COUR

Conférenciers et sujets :

- L'honorable J.J. Michel Robert a fait la revue des faits saillants de l'année judiciaire.
- L'honorable André Rochon a traité du projet-pilote en place depuis septembre 2008 visant une gestion systématique et particularisée de tous les appels dont l'audition en première instance a duré dix jours et plus.

- L'honorable François Doyon traita des conditions et des paramètres de la gestion d'instance en matière criminelle, de même que du régime de facilitation pénale.

15 JUIN 2009 : Conférence annuelle sur les droits de la personne

LES DÉFIS DE LA DIVERSITÉ ETHNOCULTURELLE

AU SEIN DE LA PROFESSION JURIDIQUE

Conférenciers et sujets :

- L'honorable Yolande James, ministre de l'Immigration et des Communautés culturelles, a fait valoir la mesure avec laquelle la prise en compte de la diversité culturelle constitue une valeur ajoutée pour toute société démocratique et a fait part des actions du gouvernement à cet égard. Les ordres professionnels, dont le Barreau de Montréal, sont donc appelés à continuer à jouer leur rôle d'agent de changement dans la société québécoise.
- L'honorable Daniel Dortelus, juge à la Cour du Québec, a analysé les défis de la pratique du droit dans une société multiculturelle et diversifiée. Ces défis posent la question de l'arrimage entre les concepts d'égalité, d'équité et d'accès à la justice en regard des chartes et du droit international.
- En puisant dans son expérience à l'étranger, notamment dans la négociation de contrats internationaux et dans des dossiers de protection des droits humains, M^e Pascal Paradis, directeur général d'Avocats sans frontières, a illustré l'importance de développer et mettre en pratique des connaissances et compétences en matière de diversité culturelle dans la pratique du droit.

Profits :

Les profits de cette activité (3 605 \$) ont été remis à M^e Dennis Edney, avocat d'Edmonton, qui assume de façon *pro bono* la défense d'Omar Kadr, afin de l'aider à défrayer une partie des débours qu'il a encourus.

8 OCTOBRE 2009 : Colloque de la Cour supérieure et de la Cour du Québec en matière criminelle

LA GESTION D'INSTANCE EN MATIÈRE CRIMINELLE

Conférenciers et sujets :

L'efficacité du processus et l'accès à la justice en matière criminelle requièrent de plus en plus l'intervention judiciaire et l'implication des avocats autant en poursuite qu'en défense. La jurisprudence et différentes études prônent la mise en application de plusieurs outils pour faciliter cette intervention, dont la gestion d'instance et la conférence préparatoire.

Ce colloque avait pour but d'offrir à tous les avocats œuvrant en matière criminelle l'occasion d'en connaître davantage sur ces outils et d'uniformiser les pratiques en matière de gestion d'instance.

La discussion a été animée par l'honorable André Vincent, juge coordonnateur à la Cour supérieure, chambre criminelle, et l'honorable Élisabeth Corte, alors juge coordonnatrice adjointe pour la chambre criminelle et pénale de la Cour du Québec, qui ont présenté les initiatives de gestion d'instance et discuté de l'importance du bon déroulement des conférences préparatoires et du respect des engagements y consentis.

4 NOVEMBRE 2009 :

Conférence du comité des avocats œuvrant en entreprise

LA GESTION DES CONTENTIEUX : DÉFIS ET PISTES DE SOLUTIONS

Conférenciers et sujets :

M^e Brigitte Catellier, vice-présidente, Affaires juridiques et secrétaire, chez Astral Média, M^e Pierre Nollet, vice-président, affaires juridiques de la Société Radio-Canada, et M^e Jean-François Legault, vice-président, affaires juridiques et publiques chez Gildan, ont partagé leur expérience en matière de gestion de contentieux. Exemples concrets à l'appui, ils ont abordé notamment les critères de sélection des mandats devant être confiés aux avocats externes, les enjeux liés au maintien de l'équilibre entre les contraintes budgétaires, l'expertise des avocats internes et leur capacité à effectuer les mandats, et le défi d'atteindre ou de maintenir la taille idéale du contentieux.

10 NOVEMBRE 2009 : Colloque de la *English Speaking Section*

TRIAL PRACTICE DO'S AND DON'TS: HOT TIPS FROM THE EXPERTS

Conférenciers et sujets :

Whether the lawyer is a family law, civil or commercial litigator, it is almost axiomatic to say that trial practice can be pressure-packed, exacting, and often-times daunting to the litigator, who has to deal with the many different challenges which may arise in the Courtroom during the course of a trial. The programme of this conference has featured a distinguished panel of senior litigators : Mtres. Lynne Kassie, Simon Potter, Max Bernard and the Honourable Robert Mongeon of the Quebec Superior Court, who each offered two trial practice tips (one "do" and one "don't"), which may enhance or detract, as the case may be, from the trial lawyer's Courtroom effectiveness. The programme has been moderated by Mtre. Ian Solloway, chair of the English-Speaking Section of the Bar of Montreal.

17 NOVEMBRE 2009: Colloque du comité des conférences

WISEZ DROIT et du comité *ad hoc* du 20^e anniversaire de la Convention internationale des droits de l'enfant

PROGRAMME DOUBLE :

LA CONVENTION INTERNATIONALE DES DROITS DE L'ENFANT ET LE SYSTÈME DE JUSTICE PÉNALE POUR ADOLESCENT

Conférenciers et sujets :

L'objectif de cette activité était de former des conférenciers qui accepteraient de donner ces deux conférences au public qui en fera la demande. Les conférenciers étaient :

- M^e Marc Perron, qui a parlé de l'historique et des droits prévus à la Convention internationale des droits de l'enfant, de même que de la surveillance et de la mise en œuvre de cette dernière.
- M^e Jean-Pierre Authier, qui a traité des divers aspects de la *Loi sur le système de justice pénale pour adolescents* : mesures extrajudiciaires, organisation du système, procédures judiciaires, détermination de la peine, garde et surveillance, dossiers et confidentialité.

19 NOVEMBRE 2009 :

Colloque du comité de liaison avec le Tribunal des professions

DES CHANGEMENTS EN VUE

Conférenciers et sujets :

Cette conférence avait pour but de familiariser les membres du Barreau avec le fonctionnement du Tribunal des professions, de les informer sur l'impact qu'auront les principales modifications au *Code des professions* et au *Règlement du Tribunal des professions* sur leur pratique et de leur présenter les divers outils mis à leur disposition afin de faciliter leur pratique au quotidien.

Ont pris la parole à cette occasion, l'honorable Louise Provost, présidente du Tribunal des professions, M^e Érick Vanchestein, président du comité de liaison, qui a présenté les principales réalisations du comité et a agi comme animateur, ainsi que M^e Jean-Claude Dubé qui a informé les membres sur les principales modifications au *Code des professions* et au *Règlement du Tribunal des professions*.

20 JANVIER 2010 : Colloque du comité de liaison avec la Cour du Québec, chambre de la jeunesse

TOXI-COURT : PROJET PILOTE À VENIR

Conférenciers et sujets :

L'objectif de cette activité était de former et d'informer les membres qui œuvrent en droit de la jeunesse relativement au projet-pilote mis en place en collaboration avec la chambre de la jeunesse de la Cour du Québec, les Centres de la jeunesse et de la famille Batshaw et le Pavillon Foster pour venir en aide aux parents qui souffrent de toxicomanie. Les conférenciers étaient :

- L'honorable Michèle Lefebvre, juge à la Cour du Québec, chambre de la jeunesse, qui a fait l'historique et expliqué les origines du projet.
- M^e Claude Lamoureux, directeur du contentieux des Centres de la jeunesse et de la famille Batshaw, qui a présenté le fonctionnement du projet-pilote, entré en vigueur le 18 janvier 2010.
- Madame Jennifer Mascitto, directrice des services professionnels et de la réadaptation du Pavillon Foster, qui a parlé du traitement de la toxicomanie.

17 FÉVRIER 2010 :

Colloque du comité des avocats œuvrant en entreprise

GESTION DE L'INFORMATION :

RÔLE DU CONSEILLER JURIDIQUE EN ENTREPRISE

Conférencier et sujet :

Ce colloque portait sur les enjeux liés à la gestion de l'information et plus particulièrement sur le rôle du conseiller juridique en entreprise. Les documents étant désormais reçus, créés et conservés en format électronique, les entreprises doivent se doter d'un cadre de gestion de l'information, dont le volume va croissant. M^e Dominic Jaar, président de Conseils Ledjit Inc., a partagé son expérience en cette matière en abordant notamment les questions suivantes :

- Quelle est la législation applicable à la gestion et la conservation des documents ?
- Le conseiller juridique a-t-il des obligations déontologiques à cet égard ?
- Comment gérer le changement de culture nécessaire au sein de l'entreprise ?

11 MARS 2010 : Conférence de l'ÉcoComité

ANALYSE DU CYCLE DE VIE : ÉLÉMENT CLÉ DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Conférencier et sujet :

Monsieur Daniel Normandin, directeur exécutif du Centre interuniversitaire de recherche sur le cycle de vie des produits, procédés et services (CIRAIG), a présenté les multiples enjeux associés à la gestion du cycle de vie des produits et services.

8 AVRIL 2010 :

Conférence du comité sur l'éthique et l'image de l'avocat

PROCÈS MÉDIATISÉ : INTÉRÊTS ET PRÉOCCUPATIONS DE L'AVOCAT DANS SA RELATION AVEC LES MÉDIAS

Conférenciers et sujets :

La justice n'est pas une affaire privée. Son caractère public est un gage de démocratie et reflète les valeurs sous-jacentes à notre structure sociale. L'avocat doit savoir comment interagir avec le public, particulièrement lors de procès médiatisés. Deux experts en la matière, M^e Florence Lucas, l'avocate qui a représenté monsieur Claude Robinson dans son célèbre combat contre Cinar, et le journaliste Yves Boisvert, ont discuté des obligations déontologiques de l'avocat et l'interprétation jurisprudentielle de ces obligations. Ils ont entre autres abordé les enjeux pratiques suivants :

- Comment l'avocat doit-il gérer son approche médiatique ?
- Les entrevues doivent-elles être préparées ?
- Pourquoi parler aux médias ?
- Quand doit-on refuser de commenter une affaire ?

23 AVRIL 2010 :

Colloque du comité de liaison avec la Régie du logement

DROIT LOCATIF : DU DÉPÔT DE LA DEMANDE À L'AUDITION EN APPEL

Conférenciers et sujets :

Ce colloque avait pour but de permettre aux membres du Barreau de Montréal de se familiariser ou de parfaire leurs connaissances avec tous les aspects de la pratique du droit locatif et de ses particularités, que ce soit à la Régie du logement ou à la Cour du Québec. Les conférenciers ont traité des sujets suivants :

- M^e Luc Harvey, président de la Régie du logement, a présenté sommairement la Régie du logement. Il a procédé également à une brève analyse de sa constitutionnalité, sa mission et des principales caractéristiques du tribunal.
- M^e Joël Simard, avocat au contentieux de la Régie du logement, a traité des règles de preuve et procédure applicables à la Régie du logement.
- M^e Suzanne Guèvremont a parlé des particularités du recours en reprise de possession.

- La présentation de M^e Denis Lamy a porté sur l'appel d'une décision de la Régie du logement à la Cour du Québec et des critères à respecter en vertu de l'article 91 de la *Loi sur la Régie du logement*.

- L'honorable Henri Richard, juge à la Cour du Québec, a traité de l'importance de formuler correctement la ou les questions à être soumises à la Cour du Québec, de la preuve requise lorsque la Cour du Québec entend au mérite l'appel d'une décision et des principales erreurs constatées dans les dossiers d'appel.

29 AVRIL 2010 :

Conférence du comité ad hoc sur le service d'avocats de garde

MAXIMISER VOTRE PRATIQUE *PRO BONO*

Conférenciers et sujets :

- M^e Nancy Brouillette a informé les participants du fonctionnement du projet pilote du Service d'avocats de garde en matière familiale (Le SAGE).
- M^e William Dufort, directeur du Service de l'Inspection professionnelle du Barreau du Québec, a tenté de démystifier cette zone grise entre un avis juridique et de l'information juridique.
- M^e Nathalie Roy, d'Éducaloi, les a entretenus sur les règles du langage clair et de la vulgarisation de l'information juridique.
- M^e Dominique Vézina, bénévole au Service de préparation à une audition à la Cour des petites créances, leur a donné des conseils quant au cadre de l'entrevue et sur la façon de gérer efficacement son temps afin de le maximiser et de s'assurer une rencontre efficace.

4 MAI 2010 : Colloque des Cours fédérales

LA RÉOLUTION RAPIDE SUR DEMANDE !

Conférenciers et sujets :

La gestion des dossiers, qui demeure une préoccupation constante, était au cœur de cette conférence.

- M^e Mireille Tabib, notaire à la Cour fédérale, a expliqué le processus requis pour assurer l'instruction des dossiers dans un délai de deux ans et les meilleures pratiques permettant le respect d'un échéancier serré.
- Le notaire, M^e Richard Morneau, ainsi que M^e Jean-Marie Fontaine ont présenté les « *Do's and Don'ts* » de la médiation à la Cour fédérale.
- L'honorable Pierre Blais, juge en chef de la Cour d'appel fédérale, a transmis de précieux conseils pour obtenir une résolution des dossiers en appel le plus rapidement possible.

DÎNERS-CONFÉRENCES DES AVOCATES DANS LA PROFESSION

Encore cette année, le comité des avocates dans la profession a proposé une série de dîners-conférences ayant pour but de contribuer à l'essor de la profession, de la vie personnelle et familiale, tout en offrant des possibilités d'échanges et de réseautage exceptionnelles.

22 OCTOBRE 2009 : Conciliation travail-famille et choix de carrière

M^{re} PASCALE PAGEAU,
présidente fondatrice et coactionnaire de Delegatus,
M^{re} SOPHIE MELCHERS,
associée au cabinet Ogilvy Renault
M^{re} PATRICE JOURDAIN,
conseillère juridique à la Direction des Affaires corporatives du MCD,
Fédération des Caisses Desjardins du Québec.

Ces trois avocates, qui œuvrent dans des milieux différents, ont discuté de pistes de solution pour parvenir à une meilleure conciliation travail-famille, ainsi que des diverses alternatives s'offrant aux avocates lorsque vient le moment de choisir un domaine de droit ou un environnement pour exercer leur pratique. Cette conférence avait pour but d'aider les avocates à trouver des trucs et astuces pour concilier leur profession exigeante et les joies et difficultés de fonder une famille.

30 NOVEMBRE 2009 : *Managing Your Career in Challenging Times and Beyond* (Comment gérer votre carrière lors de moments difficiles... et au-delà)

Madame ROZ USHEROFF,
l'une des formatrices les plus réputées en Amérique du Nord en matière de marque (*self branding*) pour les dirigeants.

Madame Usheroff a exploré la dynamique cachée de la gestion d'une entreprise et a fait découvrir les règles tacites de même que les tactiques pour gagner. Les participants ont eu la chance d'apprendre à élever leur style de communication pour attirer l'attention des personnes clés influentes et ont obtenu des conseils pour augmenter leur visibilité. Elle leur a fourni des outils pratiques pour mettre en évidence leur propre marque, devenir la meilleure personne pour leurs relations publiques et projeter un style personnalisé de leadership, qui soit à la fois attrayant et inspirant.

27 JANVIER 2010 :

Communiquer efficacement selon son individualité

M^{re} MARIE COSSETTE,
avocate chez Langlois Kronström Desjardins, qui s'est notamment fait connaître à titre de procureure lors de la Commission Gomery (sur le scandale des commandites), de la Commission Johnson (sur l'effondrement du viaduc de la Concorde) et de la Commission Poitras (sur la Sûreté du Québec).

M^{re} Cossette a présenté les composantes d'une stratégie de communication efficace dans le milieu de travail des avocats, que ce soit à l'interne, avec les clients, avec les collègues ou devant les tribunaux. Ses réflexions portaient sur la place de la féminité dans cette stratégie, sur les répercussions professionnelles de la communication et sur l'encadrement de la gestion médiatique du message.

24 MARS 2010 :

Gestes à poser pour défendre ses honoraires (« Money talk »)

M^{mes} NANCY CLEMAN et SYLVIE GRENIER,
avocates chez Sternthal Katznelson Montigny.

Dans le cas d'un différend entre le client et l'avocat concernant le montant d'un compte pour services professionnels, que cela soit débattu lors d'une conciliation par le bureau du syndic, devant un comité d'arbitrage comme prévu au *Règlement sur la procédure de conciliation et d'arbitrage des comptes des avocats* ou devant un juge, l'avocat aura à se soumettre aux mêmes principes pour justifier sa facturation. Par ailleurs, la conversation à tenir avec ses clients au début, comme durant le cours du dossier, est un élément clé. M^{mes} Cleman et Grenier ont exposé les gestes à poser pour défendre ses honoraires et les positions ou décisions stratégiques à adopter dans un dossier de litige pour se faire payer.

28 AVRIL 2010 : Accès des femmes aux conseils d'administration d'entreprises (*How to get in the chair*)

M^{re} RITA LC DE SANTIS,
associée au cabinet Davies Ward Phillips & Vineberg.

M^{re} De Santis fait ou a fait partie de nombreux conseils d'administration au cours de sa carrière et c'est avec générosité qu'elle a accepté de venir partager son expérience. Son exposé traitait des éléments suivants :

- Le « *gender gap* » (disparité entre les sexes);
- Faut-il légiférer pour que les conseils d'administration des entreprises cotées en bourse affichent un pourcentage de femmes ?;
- L'expérience norvégienne;
- Est-ce toujours les mêmes bons(nes) amis(es) qui se retrouvent dans les conseils d'administration des grandes entreprises ?;
- Pourquoi les avocates sont-elles nombreuses au sein des conseils des sociétés d'État ?;
- Son expérience personnelle.



PRESTATION DE SERMENT

Dans le but de permettre aux stagiaires de participer à une cérémonie de prestation de serment qui reflète le caractère solennel de l'événement, le Barreau de Montréal organise plusieurs cérémonies de prestation de serment réparties tout au long de l'année pour des groupes excédant rarement 50 stagiaires. Chacune de ces cérémonies se déroule en présence d'un représentant de la Magistrature, qui agit à titre de président d'honneur. Ce dernier ainsi que le bâtonnier ou le premier conseiller et un représentant de l'Association du Jeune Barreau de Montréal prennent la parole à chaque occasion. Des membres du Conseil et d'anciens bâtonniers sont aussi présents à ces cérémonies.

Pour conserver le décorum propre à de telles cérémonies, les invités de la tribune d'honneur ainsi que les stagiaires doivent porter la toge et le rabat.

Donc, au cours de l'année 2009-2010, le bâtonnier et le premier conseiller ont présidé 17 cérémonies collectives de prestation de serment lors desquelles ils ont fait prêter serment à 483 stagiaires. Ils ont aussi fait prêter serment à 23 stagiaires lors de 17 cérémonies privées, pour un total de 506 nouveaux avocats.

TOURNOI DE TENNIS

La 16^e édition du tournoi annuel de tennis du Barreau de Montréal se tenait le 29 janvier 2010. À cette occasion, M^{es} Mathieu Giguère et Michael Ghazal (groupe A) et M^{es} Jean-Pierre Deguire et Thierry Carrière (groupe B) ont été couronnés champions.

Merci aux commanditaires du tournoi : la Compagnie du dossier conjoint, Tennis Canada, le Club de tennis 13, Valeurs mobilières Desjardins, ainsi que Druide informatique (avec de nombreux prix, dont un exemplaire d'Antidote HD, la toute dernière édition de son fameux logiciel d'aide à la rédaction du français).

Un merci tout particulier aux membres du comité :

M^e André d'Orsonnens, président, M^{es} Pierre Chabot, Paul Marcil et Paul-André Mathieu.

La prochaine édition se tiendra le vendredi 28 janvier 2011.

TOURNOI DE GOLF

C'est le 10 juillet 2009 que se tenait le tournoi de golf conjoint du Barreau de Montréal et de l'Association du Jeune Barreau de Montréal, où plus de 140 membres de la Magistrature et du Barreau se sont efforcés d'impressionner leurs collègues et amis.

Certains y sont parvenus, d'autres un peu moins, mais tous ont grandement apprécié la parfaite température, les splendides allées du Parcours du Cerf de Longueuil, le somptueux repas animé par les coprésidents du comité organisateur, M^{es} Stéphane Caïdi et Marc Charbonneau ou, simplement, le sourire (parfois moqueur, hélas) des confrères et consœurs.

L'équipe de M^e Marc Charbonneau, formée des honorables Guy Gagnon et François Rolland et de monsieur le bâtonnier J. Michel Doyon, Ad. E., a remporté les honneurs ex aequo avec l'équipe de M^e Mathieu Piché-Messier, composée de M^e Natacha Lavoie et de messieurs Franco Parreira et Francis Dumais.

Le prix du coup de départ le plus près du trou a été décerné à M^e Patricia Chamoun.

Ce tournoi amical a été rendu possible grâce à l'excellent travail du comité du tournoi de golf : M^{es} Stéphane Caïdi et Marc Charbonneau, coprésidents, M^{es} Frédérick Carle, Jean-Marc Clément, Catherine Ouimet et Michel Paul Synnott.

La prochaine édition se tiendra le jeudi 8 juillet 2010, au club de golf Le Diamant.



LES SERVICES

SERVICE DE MENTORAT

MEMBRES

M^e MONIQUE DUPUIS, présidente

M^e FRÉDÉRIC GENDRON

M^e PAMELA LARREA

M^e CATHERINE OUMET

M^e ALINE UYEN KHANH QUACH

M^e ARMENIA TEIXEIRA

Nombre de séances : 4

MANDAT

Ce comité conjoint, formé de représentants du Barreau de Montréal et de l'Association du Jeune Barreau de Montréal, a le mandat de déterminer les grandes orientations dans la gestion du service de mentorat, qui consiste à jumeler des avocats afin de créer une relation d'entraide d'une durée minimale de six mois. Son but est, d'une part, de briser l'isolement et de répondre à des interrogations liées à la pratique du droit que tout avocat, peu importe le nombre d'années de pratique, peut avoir et, d'autre part, de guider les plus jeunes avocats dans la pratique du droit.

RAPPORT D'ACTIVITÉS

La publicité du service a été faite en remettant le dépliant d'information à tous les nouveaux avocats qui prêtent serment à Montréal et aux membres qui utilisent le service de démarrage du Barreau du Québec.

De plus, un courriel a été transmis à tous les membres, dans la semaine du 11 janvier 2010, pour faire la promotion du service.

La présidente et la directrice générale, Me Doris Larrivée, ont été invitées à s'adresser aux inspecteurs du Service de l'inspection professionnelle du Barreau du Québec, lors d'une journée de formation, afin de leur donner de l'information sur le Service de mentorat et répondre à leurs questions. La documentation leur a été remise.

Le comité a comme projet une conférence dont le but premier serait de faire connaître le service, de s'adresser aux mentors actuels et d'intéresser d'autres membres du Barreau à le devenir. Cette activité de formation se tiendrait à l'automne 2010. On inviterait d'abord les avocats qui ont été mentors, ceux qui le sont encore et ceux qui sont sur la liste des mentors potentiels. Ensuite, l'invitation pourrait être transmise à tous les membres. L'activité serait gratuite, car elle servira à faire connaître le service et à recruter des mentors.

Afin de favoriser le retour des formulaires d'évaluation remis au mentor et au mentoré à la fin de la relation de mentorat, le comité avait demandé à M^e Larrivée, d'étudier la faisabilité d'un formulaire à compléter en ligne. Ce projet est toujours d'actualité et sera complété au cours du prochain mandat.

Le service de mentorat a effectué 32 jumelages cette année, pour un total de 294 depuis la mise en place du service en août 1999.





SALON DES AVOCATS

Le Barreau de Montréal, grâce à la collaboration de la Société Immobilière du Québec et des Services judiciaires, met à la disposition de ses membres un salon où les avocats peuvent se rendre pour revêtir la toge, faire quelques téléphones, réviser un dossier ou simplement prendre un café avec les confrères.

Un Centre d'affaires y est aussi accessible, où des espaces de travail, deux ordinateurs avec accès sans frais à Internet ainsi qu'un photocopieur/imprimante sont disponibles. Pour accéder au Centre d'affaires et en utiliser les équipements, il est nécessaire d'avoir la carte Multi-accès, disponible gratuitement auprès du CAIJ (Centre d'accès à l'information juridique) (www.caij.qc.ca). Un accès gratuit à Internet, avec ou sans fil, est également disponible au Salon des avocats pour les portables.

De plus, grâce à un partenariat avec le CAIJ, les avocats peuvent accéder sans frais, soit à partir de la borne électronique d'information - *CAIJ Expresso* - ou des postes de travail du Centre d'affaires, aux principales bases de données juridiques (Quicklaw, Azimut, REJB, etc.).

Enfin, il est possible de louer au Salon des avocats une toge (2\$/jour) et un rabat (1\$/jour).

Bien que le salon soit ouvert toute la journée, un employé du Barreau de Montréal accueille les avocats au Café Thémis tous les jours, de 8 h à 12 h 30. Madame France Gingras a occupé cette fonction avec dévouement et enthousiasme pendant 16 ans. À la suite de son départ pour une retraite bien méritée, cette tâche a été confiée à madame Cendrine Caron et monsieur Jocelyn Roy, qui assurent aussi ce service avec professionnalisme.

ASSOCIATION D'ENTRAIDE DES AVOCATS DE MONTRÉAL

MEMBRES

M^e JEFFREY BORO, président
 M^e ISABEL J. SCHURMAN, Ad. E., vice-présidente
 M^e DORIS LARRIVÉE, secrétaire-trésorière
 M^e JOHANNE BOUDREAU
 M^e JOSÉE FERRARI
 M^e KATHERINE GLEDHILL
 M^e ANDRÉ ALBERT MORIN
 M^e JOHANNE O'HANLON
 M^e FRANÇOIS PARIZEAU
 M^e GUY QUESNEL

RAPPORT D'ACTIVITÉS

Constituée en 1938 sous l'autorité de la partie III de la *Loi sur les compagnies du Québec*, l'Association d'Entraide des Avocats de Montréal, connue jusqu'en 1992 comme l'Association de bienfaisance des avocats de Montréal, cherche à «secourir les avocats qui exercent ou ont exercé au Barreau de Montréal, leur conjoint, veuf ou veuve et enfants dans le besoin et qui méritent d'être secourus.»

Son conseil d'administration, indépendant du Barreau de Montréal, bénéficie depuis les tout débuts de son appui et de la collaboration de son personnel.

Lorsqu'une personne dans le besoin fait appel à l'Association, deux administrateurs la rencontrent et discutent avec elle des moyens de lui venir en aide, dans la plus grande confidentialité. Malgré le filet social mis en place depuis 1938, les demandes d'aide continuent de se manifester; elles sont parfois pathétiques, et rappellent aux membres du conseil d'administration combien l'isolement peut frapper certains d'entre nous.

La souscription annuelle est de 25 \$, payable au Barreau de Montréal. Grâce au capital accumulé au cours des ans, l'Association peut dépanner les confrères dans le besoin. Les administrateurs les conseillent aussi lorsque la situation s'y prête, ou dirigent ceux qui font appel à eux vers les ressources compétentes, en acquittant les frais occasionnés.



LE PUBLIC

LE BARREAU DE MONTRÉAL, CONVAINCU QUE LA PROTECTION DU PUBLIC PASSE INDÉNIABLEMENT PAR L'INFORMATION, MET TOUT EN ŒUVRE POUR INFORMER LES JUSTICIABLES DE LEURS DROITS ET OBLIGATIONS. C'EST DANS CETTE OPTIQUE QU'IL ORGANISE DE NOMBREUSES ACTIVITÉS QUI PERMETTENT NON SEULEMENT D'INFORMER LE PUBLIC, MAIS QUI DÉMYSTIFIE LE DROIT, SA PRATIQUE, SES PROCÉDURES, DE MÊME QUE LE TRAVAIL DES PROFESSIONNELS QUI L'EXERCENT.

LES ACTIVITÉS

LIAISON AVEC LE PUBLIC

MEMBRES

M^e MARTHE PERRON, présidente
M^e ISABELLE ALLARD
M^e DENISE BOULET
M^e MARC CHARBONNEAU
M^e MAGALI FOURNIER
M^e PAULINE R. LANGLOIS
M^e MAGDALENA LEMPICKA
M^e ÉMILIE PELLETIER
M^e GILLES ROBERT

Nombre de séances : 5

MANDAT

Ce comité est chargé des relations du Barreau de Montréal avec le public. À ce titre, il s'occupe de la synchronisation et de l'harmonisation des activités de plusieurs comités dont le mandat est de rejoindre, par diverses activités et services, les citoyens et citoyennes de tous âges et de tous milieux de Montréal. Le comité cherche à raffiner les outils de communications avec le public qui ont été développés au cours des années afin de faire ressortir le Barreau de Montréal, ses avocats et avocates, comme des acteurs importants et utiles socialement. Le lien de confiance ainsi créé ne peut qu'améliorer la perception qu'a le public des membres du Barreau et faciliter les relations entre eux.

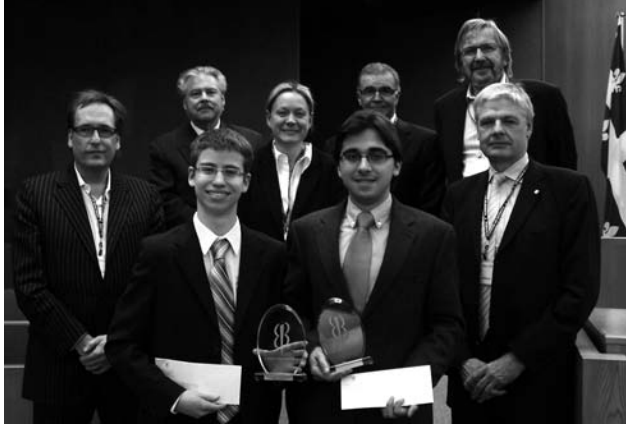
RAPPORT D'ACTIVITÉS

Depuis sa création, ce comité a pris beaucoup d'ampleur. Il est à des années lumières de ses premiers balbutiements, avec une explosion des services offerts au public du Grand Montréal. La seule limite pouvant mettre un frein au développement de ces services est l'immense charge de travail qu'ils représentent pour les avocats bénévoles. Le comité a encore connu une année exceptionnelle et la présidente s'est rendu compte de l'enthousiasme de tous les participants, de l'engagement des bénévoles et de la satisfaction des bénéficiaires. Une phase de stabilisation s'est installée et le comité travaille à faire en sorte que toutes les activités proposées soient attendues et attirent une clientèle de plus en plus nombreuse.

Les rapports d'activités des comités qui offrent des services au public ou organisent des activités qui y sont destinées se retrouvent dans les pages qui suivent.

Tous les comités sont maintenant parfaitement autonomes. Ce constat a amené la présidente à se poser la question suivante : le comité de liaison apporte-t-il une valeur ajoutée ? Son mandat est d'harmoniser et de synchroniser les activités des divers comités. À une époque éloignée, le comité de liaison était l'organe principal et toutes les questions émanant des comités lui étaient soumises pour approbation. Avec les années, son mandat s'est érodé lentement, les activités étant de mieux en mieux rodées. Maintenant, l'excellente permanence du Barreau de Montréal s'assure de l'harmonisation et de la synchronisation de toutes les activités. La présidente est d'avis que la prochaine année devrait en être une d'ajustements, voire même de changements pour le comité de liaison avec le public. Ce comité pourrait dorénavant réfléchir au développement de nouveaux produits et services, à la façon d'améliorer les services déjà offerts et venir en aide aux comités qui en feraient la demande.

Finalement, la présidente remercie chaleureusement tous les avocats qui ont travaillé d'arrache-pied, souvent dans l'ombre, pour mener à bien toutes les activités organisées pour la population montréalaise. Elle remercie également tous les membres de cette indispensable équipe du Barreau de Montréal : M^e Doris Larrivée, directrice générale, madame Gislaine Dufault, coordonnatrice des communications, et son adjointe, madame Christine Plourde.



CONCOURS DES DÉBATS ORATOIRES

MEMBRES

M^{re} PAULINE R. LANGLOIS, présidente
M^{re} NATHALIE LEFEBVRE
M^{re} JULIE MOUSSEAU
M^{re} ROSALIE PLOUFFE
M^{re} SIMON TREMBLAY
M^{re} FABRICE ANGLADE VIL

RAPPORT D'ACTIVITÉS

L'édition 2010 fut la 21^e du concours des Débats oratoires, organisé dans le but d'encourager les étudiants francophones et anglophones de niveau collégial du district de Montréal à défendre en public une position à l'égard d'un sujet d'actualité, comportant une connotation légale et soulevant la controverse.

Le sujet traité cette année était : « *Intervenir médicalement à l'encontre des délinquants sexuels.* » POUR ou CONTRE ? Les neuf cégeps suivants ont participé au concours, ce qui démontre qu'il y a toujours un vif intérêt pour cette activité par les collégiens : Collège de Bois-de-Boulogne, Collège de Maisonneuve, Collège International Marie-de-France, Collège Jean-de-Brébeuf, Collège Stanislas de Montréal, Dawson College, John-Abbott College, Lower Canada College et Marianapolis College. Les demi-finales et la finale ont eu lieu le même jour, soit le 25 mars 2010, en la Salle Jules-Deschênes (5.15) du Palais de Justice de Montréal.

Les membres du jury des demi-finales étaient M^{re} Marc Charbonneau, premier conseiller au Barreau de Montréal, M^{re} Antoine Aylwin, président de l'Association du Jeune Barreau de Montréal, et M^{re} Doris Larrivée, directrice générale du Barreau de Montréal. Celui de la finale était composé de l'honorable Gilles Hébert, juge à la Cour supérieure du Québec, Dr. Sophie Brière, neuropsychologue, M^{re} Robert La Haye, avocat criminaliste, monsieur Yannick Villedieu, animateur et journaliste de l'émission *Les Années Lumière* sur la Première chaîne de Radio-Canada, et monsieur René Villemure, éthicien et président fondateur de l'Institut québécois d'éthique appliquée.

M^{res} Michèle Moreau, Nathalie Lefebvre et Rosalie Plouffe ont agi respectivement comme modératrice, teneuse de temps et maître de cérémonie des débats.

Le Barreau de Montréal a remis 500 \$ à chacun des membres de l'équipe gagnante et 250 \$ à chacun des membres de l'équipe finaliste. Les quatre finalistes ont reçu *Antidote*, le logiciel d'aide à la rédaction de Druide Informatique, fidèle partenaire depuis 1997. De plus, les deux meilleurs orateurs, n'ayant pas atteint la finale ont reçu chacun 125 \$ du Barreau de Montréal.

C'est finalement l'équipe de Dawson College, composée de Howard Cohen et Daniel Del Balso, qui a eu raison de l'équipe du Collège international Marie-de-France, dont les membres étaient Chawki Bensalem et Vincent Mai. Les prix des meilleurs orateurs ont été décernés à Ryan Brun, de Marianapolis College et à Éloïse Gagné, du Collège Jean-de-Brébeuf.

CONCOURS « LA JUSTICE A BONNE MINE/ WRITE FOR JUSTICE »

MEMBRES

M^{re} MAGDALENA LEMPICKA, présidente
M^{re} ALEXANDRE BOILEAU,
M^{re} JOSÉANE CHRÉTIEN
M^{re} PAUL COOPER
M^{re} SUZANNE COURCHESNE
M^{re} SHAUN FINN
M^{re} MANUELA ISLAM
M^{re} PIERRE LABRIE
M^{re} CHRISTOPHER MAIN
M^{me} LOUISE MOUSSEAU

RAPPORT D'ACTIVITÉS

Ce comité organise depuis plusieurs années un concours de rédaction pour les élèves francophones et anglophones de niveaux primaire et secondaire de Montréal. Le thème choisi pour l'édition 2010 du concours avait pour but de souligner le 20^e anniversaire de la Convention internationale des droits de l'enfant en questionnant les jeunes quant à la protection des droits des enfants au Canada. Le comité a reçu 297 copies.

La cérémonie de remise des prix, animée par madame Esther Bégin, a eu lieu le 14 avril 2010 au Complexe Desjardins, dans le cadre du Salon VISEZ DROIT. Les gagnants, leurs parents et enseignants de même que les membres du comité ont eu droit à une visite du Palais de Justice de Montréal ainsi qu'à une rencontre avec des juges de la Cour du Québec et de la Cour supérieure.

Les gagnants de l'édition 2010 sont Stéphanie Lapierre (École Jonathan-Wilson), Samantha Sambrook (*The Study School*), Benjamin Kias Lusterio-Adler et Leo Purich (*Clearpoint Elementary School*), Kelly Lalonde (École Secondaire Anjou) et Meagan-Helen Henderson (*Miss Edgar's and Miss Cramps School*).



SALON VISEZ DROIT

MEMBRES

M^e ISABELLE ALLARD, présidente
 M^e JEAN-PIERRE AUTHIER
 M^e FRANCINE BEAUMIER
 M^e CLAIRE BELLEMARE
 M^e ALEC FAFARD
 M^e ANOUK FOURNIER

RAPPORT D'ACTIVITÉS

La 13^e édition du Salon VISEZ DROIT s'est déroulée du lundi 12 avril au jeudi 15 avril 2010 au Complexe Desjardins. Excellente ambassadrice, Madame Esther Bégin a accepté, pour une deuxième année consécutive, d'agir comme porte-parole.

M^e Francine Beaumier, toujours fidèle et resplendissante, a une fois de plus relevé le colossal défi d'animer le Salon. Sur scène, sa complicité avec madame Bégin fut spontanée, pour le plus grand plaisir des spectateurs et des participants.

Comme le veut maintenant la tradition, c'est un débat animé par monsieur Denis Lévesque qui a donné le coup d'envoi du Salon VISEZ DROIT. Intitulé « *Les commissions d'enquête : pour ou contre ?* », ce débat réunissait sur scène nos habitués, messieurs Claude Poirier et Yves Boisvert, auxquels se sont joints M^e Pierre A. Fournier et les bâtonniers Guy Gilbert et Gérald R. Tremblay.

D'autres traditions se perpétuent au salon VISEZ DROIT, dont les jeux-questionnaires quotidiens portant sur divers domaines de droit. Ces jeux-questionnaires sont animés avec brio par un ami fidèle et dynamique du Salon, M^e André d'Orsonnens, qui est secondé par sa complice de longue date, M^e Francine Beaumier. La participation de plusieurs avocats bénévoles, qui se prêtent au jeu avec générosité, fait de cette activité l'une des plus appréciées du public.

Les procès simulés, toujours aussi populaires, ont abordé le droit criminel, le droit de la jeunesse, la diffamation et le congédiement. Juges et avocats ont travaillé fort pour livrer des prestations qui ont permis au grand public d'apprendre et de comprendre certains aspects du droit.

Le Salon est toujours très vivant grâce, entre autres, à la présence d'étudiants de divers niveaux, qui assistent et participent avec entrain aux activités. D'ailleurs, les étudiants ayant participé aux théâtres ont livré des prestations émouvantes, qui ont su piquer la curiosité du public.

Chapeau à l'équipe de M^e Denise Boulet, présidente du comité des consultations juridiques. Ce comité est le cœur du Salon VISEZ DROIT. Ces avocats bénévoles assurent aux visiteurs une écoute attentive et une réponse professionnelle, empreinte d'humanité.

Il faut aussi souligner le travail professionnel des collaborateurs du Barreau de Montréal, soit l'équipe des Productions Têtes d'Affiche avec Serge Gauthier, Andréanne Roy et Chantale Baar et l'équipe de Gauthier Design, avec Lisa Tremblay, Shawn Bedford et Cardle Levasseur.

En terminant, ce salon n'existerait pas sans l'implication exceptionnelle des membres du comité du Salon VISEZ DROIT ainsi que du travail acharné et incommensurable de madame Gislaine Dufault et de son équipe. Ce travail d'équipe est devenu une histoire de famille, où chaque année donne naissance à un salon qui fait la plus grande fierté du Barreau de Montréal.

CONSULTATIONS JURIDIQUES

MEMBRES

M^e DENISE BOULET, présidente
 M^e CHRISTIAN AZZAM
 M^e ANDRÉ CHAMPAGNE
 M^e MARTIN D. CHAREST
 M^e BENOÎT GENDRON
 M^e AWATIF LAKHDAR
 M^e CAROLINE TREMBLAY

RAPPORT D'ACTIVITÉS

Le comité des consultations juridiques s'occupe d'offrir à la population montréalaise un service d'orientation et d'information juridique, par le biais de consultations gratuites et privées.

Cette année encore, grâce à la collaboration d'une centaine d'avocats et avocates qui ont accepté de mettre leurs compétences au service des justiciables, des consultations juridiques gratuites ont été offertes dans le cadre du Salon VISEZ DROIT, qui se tenait du 12 au 15 avril dernier.

Une douzaine d'avocats étaient sur place en permanence et plusieurs autres étaient disponibles par téléphone, à la disposition de la population qui apprend ainsi à mieux connaître non seulement ses droits et obligations dans divers domaines, mais aussi les avocats. En outre, pour une troisième année consécutive, le CAIJ a participé au Salon VISEZ DROIT en offrant un service de recherchistes, de 9 h 30 à 17 h, pendant toute la durée des consultations juridiques.

Grâce à ces précieux bénévoles, près de 1 000 consultations ont été données.

LE SALON
VISEZ DROIT
EN IMAGES





Salon
**VISEZ
DROIT**



20^e ANNIVERSAIRE DE LA CONVENTION INTERNATIONALE DES DROITS DE L'ENFANT (AD HOC)

MEMBRES

M^e GILLES ROBERT, président
 M^e AUDREY BOUCHARD
 M^e CLAUDINE DUSABLON
 M^e GUY GAMACHE
 M^{me} CAROLINE LEPRINCE
 M^e MARC PERRON

RAPPORT D'ACTIVITÉS

Ce comité avait pour mandat de souligner, par diverses activités, le 20^e anniversaire de l'adoption de la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE). Dans un premier temps, le comité a demandé aux comités d'organisation des débats oratoires et du concours La Justice a bonne mine de choisir un thème qui soit en relation avec la protection des enfants.

Le comité s'est ensuite proposé d'offrir une nouvelle conférence VISEZ DROIT sur le sujet et a confié à M^e Marc Perron le soin de mettre sur pied cette nouvelle conférence. De plus, pour que les avocats conférenciers acceptent de donner cette conférence, une formation reconnue aux fins de la formation continue obligatoire a été organisée, formation à laquelle seuls 40 avocats ont assisté. Les membres du comité ont été légèrement déçus par cette faible participation. Force est d'admettre que l'utilisation de la Convention ici, au Québec, demeure plutôt occasionnelle.

Fort heureusement, la dernière activité prévue par le comité a connu un succès considérable. En effet, il avait été décidé d'occuper la scène du Salon VISEZ DROIT pour une activité avec des jeunes, à partir de capsules vidéos produites par l'ONF dans le cadre de l'anniversaire de la CIDE. Or, M^e Audrey Bouchard, en collaboration avec M^e Alec Fafard, a animé cette activité avec brio. Elle a su faire connaître la convention aux jeunes et moins jeunes présents pour l'occasion et a permis, ce faisant, de conclure le mandat de ce comité sur une très bonne note.

LES SERVICES



CONFÉRENCES VISEZ DROIT

MEMBRES

M^{re} MAGALI FOURNIER, présidente
M^{re} NANCY BOILLAT
M^{re} VÉRONIQUE CYR
M^{re} ÉRIC DAVID
M^{re} PIERRE LABRIE
M^{re} JUDITH PINSONNEAULT
M^{re} LAETITIA SAUNIER
M^{re} ANGELA TODARO
M^{re} PATRICK ZAKARIA

RAPPORT D'ACTIVITÉS

Le comité a pour but d'organiser des conférences juridiques destinées à la population montréalaise tant dans les écoles que pour les personnes du troisième âge, en passant par les entreprises et les organismes communautaires. Le comité avait deux objectifs cette année : 1) La promotion des conférences; et 2) La consolidation de la liste de conférenciers. En ce qui concerne la promotion des conférences, le comité a fait des appels ciblés à des organismes. Ces appels ont eu un très grand succès. Plusieurs des organismes ainsi ciblés ont fait appel au comité pour l'organisation d'une ou plusieurs conférences. Il s'agit certainement d'un moyen efficace de promotion.

En ce qui concerne la consolidation de la liste de conférenciers, le comité a organisé un après-midi de formation reconnue par le Barreau du Québec, offert gratuitement à tous les conférenciers, suivi d'un cocktail. Cette activité avait pour but de remercier les conférenciers pour leur participation. Le nombre de participants a toutefois été un peu décevant. Malgré tout, le comité recommande la reconduction de cette activité pour la prochaine année. De plus, le comité juge qu'il serait nécessaire, l'année prochaine, de faire du recrutement de conférenciers, surtout si le comité continue de faire la promotion des conférences par des appels à des organismes ciblés.

Au total, un peu plus de 30 conférences ont été offertes.

SERVICE DE RÉFÉRENCE

RAPPORT D'ACTIVITÉS

Le Service de référence, qui célébrait en 2009 le 40^e anniversaire de sa création, est assuré par des avocats et avocates du Barreau de Montréal, dont l'expérience couvre tous les domaines du droit. Au 31 mars 2010, le nombre d'avocats inscrits au Service se chiffrait à 1 190, alors qu'il était de 1 136 à pareille date l'an dernier.

À la fin de l'exercice, le Service de référence avait répondu à quelque 13 030 demandes, comparativement à 12 454 l'an dernier. Ces références se répartissent ainsi :

- Droit civil (61 %, dont plus du tiers en droit familial)
- Immigration (14 %)
- Droit criminel & pénal (8 %)
- Droit commercial (8 %)
- Droit social (6 %)
- Droit administratif (2 %)
- Droit constitutionnel (1 %)

Par ailleurs, il est à noter que 65 % des demandes requièrent les services d'un avocat qui parle français, 28 % anglais et 7 % une autre langue que le français ou l'anglais.

Madame Émée Landry, préposée au Service de référence depuis 25 ans, a reçu en septembre dernier le Mérite du Barreau de Montréal, distinction remise à des personnes qui se sont signalées par leur contribution au Barreau de Montréal et à ses activités.

SERVICE DE PRÉPARATION À UNE AUDITION

MEMBRES

REPRÉSENTANT L'ASSOCIATION DU JEUNE BARREAU DE MONTRÉAL

M^e ÉMILIE PELLETIER, présidente
 M^e CATHERINE OUIMET, directrice générale de l'AJBM et coordonnatrice du service
 M^e MÉLANIE BINETTE
 M^e MATHIEU DECELLES
 M^e ANNIE FREDETTE
 M^e SÉBASTIEN LEBEL
 M^e MARIE-CLAUDE ST-AMANT

REPRÉSENTANT LE BARREAU DE MONTRÉAL

M^e PHILIPPE-ANDRÉ TESSIER
 M^e DOMINIQUE VÉZINA

REPRÉSENTANT LA DIRECTION DES SERVICES JUDICIAIRES DE LA MÉTROPOLE

M^e MIRA BANERJEE

MANDAT

Ce comité conjoint, composé de représentants de l'Association du Jeune Barreau de Montréal (AJBM), du Barreau de Montréal et de la Direction des services judiciaires de la Métropole, a le mandat de promouvoir et d'améliorer le Service de préparation à une audition offert à la Cour du Québec, division des petites créances, à la Commission des relations du travail et à la Régie du logement. Ce service, mis sur pied conjointement, est offert aux parties non représentées par avocat ayant reçu un avis de convocation à une audition dans le district de Montréal. Il permet de rencontrer, gratuitement, un avocat bénévole pendant une vingtaine de minutes, afin de recevoir des conseils sur la préparation de leur dossier et le déroulement de l'audition.

Ce service est financé par le Barreau de Montréal et les locaux sont offerts par la Direction des services judiciaires de la Métropole. L'AJBM est responsable de la coordination annuelle du service. À cet effet, le sous-comité Service de préparation à une audition du comité des services juridiques *pro bono* de l'AJBM s'occupe de la mise en œuvre du service conjointement avec la permanence de l'AJBM.

RAPPORT D'ACTIVITÉS

HORAIRE DU SERVICE DE PRÉPARATION À UNE AUDITION
 COUR DU QUÉBEC, DIVISION DES PETITES CRÉANCES

Ce service est offert du lundi au vendredi de 12 h à 14 h. Entre quatre et sept avocats bénévoles rencontrent quatre justiciables chacun par semaine. Chacune des rencontres est d'une durée de 20 minutes.

RÉGIE DU LOGEMENT

Ce service est offert les mardis et jeudis de 12 h à 14 h. Lors de chacune de ces journées, quatre justiciables bénéficient d'une consultation d'une durée de 20 minutes.

COMMISSION DES RELATIONS DU TRAVAIL

Ce service est uniquement offert dans le cadre d'un recours en vertu des articles 47.2 et suivants « Égalité de traitement par l'association accréditée » du *Code du travail* du Québec. Le service est offert le mercredi de 12 h à 14 h. Étant donné que le service n'est ouvert qu'à un seul recours, les rencontres avec les justiciables ont lieu un mercredi sur deux.

Il est à noter que le Service de préparation à une audition a commencé à offrir des consultations le lundi de 12 h à 14 h lorsque l'horaire proposé ne suffit pas à répondre à la demande. Ainsi, selon la demande et la disponibilité des avocats bénévoles, des rencontres ont lieu le lundi pour deux des volets du service, soit celui de la Cour du Québec, division des petites créances et celui de la Régie du logement.

SONDAGE ET RECOMMANDATIONS

Le comité des services juridiques *pro bono* de l'AJBM a débuté ses travaux en proposant aux bénévoles du Service de préparation à une audition de remplir un questionnaire afin de connaître leur opinion sur le fonctionnement du service. Le sondage a été envoyé à 121 avocats. 37 bénévoles ont accepté d'y répondre, soit 30,5 %. Puisque le Service de préparation à une audition fonctionne essentiellement avec l'aide d'une soixantaine de bénévoles actifs, le taux de réponse est satisfaisant. Ce court sondage a permis de mieux cibler les besoins des bénévoles et ainsi, d'améliorer la qualité des services de consultation juridique *pro bono* offerts aux justiciables.

À la suite du sondage, plusieurs recommandations ont été faites par le comité. Ces dernières ont été présentées au comité conjoint du Service de préparation à une audition lors d'une réunion tenue le 7 octobre dernier. Les recommandations ont été appuyées par le comité conjoint et ont été appliquées au cours de la dernière année.

Il a tout d'abord été proposé de changer le nom du service afin d'éviter la confusion auprès des justiciables. Ces derniers s'attendant souvent à recevoir des conseils juridiques concernant leur recours. Ainsi, le Service de consultation juridique a été renommé « Service de préparation à une audition » afin de mieux refléter le contenu du service offert. Suite à quoi, le nom du comité conjoint a également été changé.

Le comité a aussi proposé d'organiser une rencontre avec les bénévoles au minimum une fois par année. En effet, une majorité de bénévoles ressentaient le besoin de recevoir une formation

en vue d'être préparé pour les consultations. Le 17 février 2010, l'AJBM a offert gratuitement aux bénévoles du service une formation de deux heures, « *Maximiser sa pratique pro bono* », reconnue par le Barreau du Québec. La formation fut un succès, plus de 70 personnes s'y sont inscrites.

Il a également été recommandé de réviser et de mettre à jour tous les documents qui sont actuellement remis aux bénévoles ou aux justiciables afin de mieux encadrer et d'uniformiser les interventions faites dans le cadre du service. À cet effet, le comité a travaillé à la mise à jour des documents remis pour chacun des trois volets du service : le Guide des bénévoles, l'avis aux parties, le rapport de séance d'information, le formulaire d'engagement et les règlements du service. Les documents révisés ont été envoyés à tous les bénévoles inscrits au Service de préparation à une audition. De plus, il leur a été demandé de retourner le nouveau formulaire d'engagement dûment signé.

Des commentaires ont été reçus, selon lesquels la durée prévue de 20 minutes par rencontre est trop brève. L'horaire a donc été modifié afin de prévoir quatre consultations de 30 minutes à l'horaire des avocats bénévoles. Toutefois, la publicité du service continue d'annoncer aux justiciables que la durée des rencontres est de 20 minutes. L'avocat bénévole dispose ainsi, à sa discrétion, d'une marge de manœuvre de 10 minutes entre chaque rencontre.

Certains bénévoles ont proposé qu'une autre plage horaire que le midi soit offerte, comme la fin d'après-midi ou le soir. Le comité a proposé d'offrir une plage horaire le matin de 8 h à 9 h, et ce, du lundi au vendredi, afin que des bénévoles travaillant hors centre-ville puissent s'impliquer, mais il n'a pas été en mesure d'accéder à des locaux pour se faire. Un suivi sera fait l'an prochain afin de tenter de donner suite à la proposition.

STAGE D'OBSERVATION-JUMELAGE

DANS LE CADRE DU SERVICE DE PRÉPARATION À UNE AUDITION

En octobre 2009, l'AJBM a signé des ententes de partenariat avec les organisations *pro bono* des facultés de droit montréalaises. En collaboration avec PBSC McGill, Pro Bono UQAM et Pro Bono UdeM, le comité a élaboré un projet de stage d'observation-jumelage. Concrètement, des étudiants en droit de l'Université McGill, de l'UQAM et de l'Université de Montréal sont jumelés à des avocats bénévoles au Service de préparation à une audition. L'étudiant en droit agit comme observateur lors des rencontres entre l'avocat bénévole et le justiciable. À la suite des rencontres, l'étudiant a l'opportunité d'échanger avec l'avocat relativement à ses observations et de poser quelques questions. Il est à noter que les étudiants ayant manifesté leur intérêt pour le stage doivent assister à une séance de formation offerte par l'AJBM. De plus, ils doivent signer un formulaire d'engagement et de confidentialité. Les étudiants sont ravis de participer au stage d'observation-jumelage et les comités *pro bono* universitaires ont déjà manifesté leur intérêt pour renouveler le projet l'an prochain. Par cette initiative, le comité offre aux étudiants en droit et futurs membres une expérience unique dans le cadre de leur formation juridique. Enfin, il travaille à assurer la relève des bénévoles de ce service *pro bono* auprès de futurs membres de notre profession qui s'engagent déjà dans la communauté.

QUELQUES STATISTIQUES

Une soixantaine de bénévoles assure la continuité de ce service. Du 1^{er} mai 2009 au 16 avril 2010, environ 920 personnes ont bénéficié de services juridiques *pro bono*, détaillés comme suit :

- Service de préparation à une audition devant la Cour du Québec, division des petites créances : 672
- Service de préparation à une audition devant la Commission des relations du travail : 34
- Service de préparation à une audition devant la Régie du logement : 214

RECRUTEMENT DE BÉNÉVOLES

Cette année encore, le comité s'était donné comme objectif de développer des stratégies pour le recrutement d'avocates et d'avocats bénévoles afin de combler toutes les plages horaires. Les efforts ont porté des fruits puisque les avocats de l'Aide juridique de Montréal se sont joints à l'équipe de bénévoles dans le cadre du Service de préparation à une audition devant la Régie du logement.



PRIX ET HOMMAGES

LE BARREAU DE MONTRÉAL, PAR SES NOMBREUX PRIX ET DISTINCTIONS,
HONORE LA CONTRIBUTION DE SES MEMBRES ÉMÉRITES,
SOULIGNE LE TALENT DE SES MEMBRES DE DEMAIN ET
ENCOURAGE LES AVOCATS À VISER L'EXCELLENCE.



LA MÉDAILLE

(Texte de Lisa Marie Noël)

La Médaille du Barreau de Montréal, pour l'année 2009, a été attribuée M^e Jérôme Choquette, c.r., pour souligner sa contribution exceptionnelle à la cause de la justice.

M^e Choquette a occupé la fonction de ministre de la Justice du Québec de mai 1970 à juillet 1975. « Par ses diverses réformes, M^e Choquette a redessiné le système judiciaire québécois, ce qui le classe parmi les plus grands ministres de la Justice que le Québec ait connu », a déclaré le bâtonnier Nicolas Plourde lors de la remise de la Médaille au Palais de Justice le 10 septembre 2009.

En effet, M^e Choquette a lancé plusieurs chantiers qui ont mené à la création de la Cour des petites créances, de l'Aide juridique et à l'adoption de la *Loi sur l'indemnisation des victimes d'actes criminels*, de la *Loi sur la protection de la jeunesse* et de la *Charte québécoise des droits et libertés de la personne*.

Si les Québécois qui n'ont plus de travail peuvent compter sur l'assurance-emploi et que ceux qui sont malades ont accès à des soins gratuitement, pourquoi ne pourraient-ils pas avoir l'assurance qu'ils seront en mesure de défendre leurs droits, lorsque nécessaire ? C'était la dimension sociale du droit que Jérôme Choquette souhaitait intégrer au système de justice québécois. « Je voulais toucher les besoins des classes les plus défavorisées, des personnes les plus vulnérables qui étaient sans voix au chapitre », a indiqué M^e Choquette.

Dans son discours de remerciement, le lauréat a plongé dans ses souvenirs. « Je voudrais aussi parler d'une loi qui m'est chère, une loi pour les enfants. J'ai présenté la première loi pour la protection de la jeunesse qui obligeait les médecins, les infirmières et toute personne connaissant un cas d'enfant victime de mauvais traitements et d'abus de le dénoncer et d'oublier le secret professionnel », a-t-il confié la gorge serrée par l'émotion.

« Lorsque j'ai présenté la *Charte des droits et libertés de la personne* en 1974 pour adoption à l'Assemblée nationale, je voulais exprimer dans ce document, non seulement législatif, mais éducatif, quelles étaient les valeurs fondamentales auxquelles nous croyions, nous comme Québécois de quelque origine que ce soit », rapporte-t-il.

M^e Choquette pratique comme avocat à Montréal. Il a été président de l'Association du Jeune Barreau en 1956-1957 et a siégé au Conseil du Barreau de Montréal en 1957-1958. Il a été élu député libéral dans le comté d'Outremont en 1966.

LE MÉRITE

(Texte de Lisa Marie Noël)

Le Mérite du Barreau de Montréal, pour l'année 2009, a été attribué à madame Émée Landry, pour souligner sa contribution exceptionnelle aux activités du Barreau de Montréal. Elle a été honorée dans le cadre des cérémonies de la rentrée le 10 septembre 2009.

Madame Émée Landry, responsable du Service de référence, a d'abord été très étonnée d'être désignée comme récipiendaire du Mérite du Barreau de Montréal. « Je ne savais même pas qu'on pouvait recevoir le Mérite sans être avocat ! », a-t-elle lancé en entrevue.

C'est pourtant elle que les membres du Conseil ont choisie à l'unanimité. « Il y a 40 ans le Barreau de Montréal créait le Service de référence, dont la mission est de fournir à toute personne qui ne connaît pas d'avocats le nom d'un confrère disposé à offrir une consultation initiale de 30 minutes pour 30 \$, raconte M^e Nicolas Plourde. Depuis le 15 octobre 1984, ce service est géré par une perle rare, madame Émée Landry. »

À ses débuts, madame Landry traitait 2 500 demandes annuellement par téléphone, par la poste et même en personne. Elle se retrouvait parfois dans son bureau avec des familles entières ou des personnes désœuvrées vivant dans la rue ayant besoin des services d'un avocat. Elle se souvient du volumineux *cardex* qu'elle utilisait pour trouver un avocat disponible pour répondre aux demandes. Grâce aux progrès technologiques, elle peut aujourd'hui répondre par téléphone ou par courriel à plus de 12 000 demandes de références par année.

Le bâtonnier Plourde a souligné son professionnalisme, son empathie et sa courtoisie qui ne lui font jamais défaut. « La douleur des uns et la détresse des autres la touchent au plus haut point. Pourtant, malgré la peine que lui inspirent trop souvent les justiciables qui font appel à ses services, elle réussit à s'acquitter de ses fonctions de manière remarquable. Elle quitte le soir venu avec le sourire aux lèvres et le réel sentiment de les avoir aidés » a déclaré M^e Plourde.

« Je me sens un peu psychologue, révèle madame Landry. J'essaie d'être à l'écoute, comme si c'était mon frère ou ma sœur qui était au bout du fil. » Avant d'occuper son poste au Service de référence, Émée Landry a enseigné pendant une dizaine d'années dans une école primaire d'un village du Nouveau-Brunswick. Elle est ensuite déménagée à Montréal où elle est devenue secrétaire juridique. « Je me sens très choyée d'avoir travaillé pour le Barreau de Montréal pendant toutes ces années », a conclu la récipiendaire.



LES 50-60 ANS D'ADMISSION AU BARREAU

Au cours du déjeuner de la Journée du Barreau, le 10 septembre 2009, le bâtonnier a rendu hommage aux confrères suivants, qui célébraient leur 60^e ou 50^e anniversaire d'admission au Barreau.

CÉLÉBRANT LEUR 60^e ANNIVERSAIRE

M^e André E. Gadbois, c.r.

M^e Albert Gomberg

M^e Pierre Jacques Guay, c.r.

M^e Georges-A. Pouliot, c.r.

CÉLÉBRANT LEUR 50^e ANNIVERSAIRE

M^e Raymond Barakett

M^e Jacques-Guy Béliveau, c.r.

M^e Israel Edward Blanshay

L'honorable Pierre Boudreault, c.r.

M^e Claude Boyer

M^e Jacques Brien

M^e André Bureau

Le très honorable Jean Chrétien, C.P., C.C., C.R.

L'honorable Jean Crépeau

M^e Bruno Desjardins, c.r.

M^e Normand Duval

M^e Jean-Jacques Gagnon

M^e Gabriel Glazer

L'honorable Benjamin Joseph Greenberg, c.r.

M^e Paul Guilbault

M^e Colin K. Irving

L'honorable Paul Jolin

M^e Julian Kotler, Q.C.

M^e Robert J. Lafleur

M^e Alain Létourneau, c.r.

M^e Jacques Lévesque

M. le bâtonnier Guy Pepin, c.r., Ad. E.

M^e Jean Sauriol

M^e Claude-Armand Sheppard

M^e Edmund E. Tobin

M^e Gamelin P. Vadeboncoeur, c.r.

M^e Judah L. Wolofsky

LES PRIX

Les prix annuels du Barreau de Montréal ont été décernés cette année aux étudiants en droit mentionnés ci-après.

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

Droit civil — Jean-Sébastien Dupont

Droit des affaires — Judith Charbonneau Kaplan

Deuxième au baccalauréat — Catherine Morneau

Droit municipal (Prix Francis-Fauteux) —
Antoine Morneau-Sénéchal

Deuxième en 2^e année (Prix Adolphe-Mailhot) —
Elizabeth Sigouin

UNIVERSITÉ MCGILL

Droit civil — Andrew John Brighton

Procédure civile — Timothy Wood

Excellence dans toutes les matières (Prix Adolphe-Mailhot) —
Cassandra Marcotte

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

Premier au baccalauréat — Lindy Rouillard-Labbé

Droits et libertés de la personne — Justine Pelletier-Desrosiers

Droit de la preuve civile et administrative — Francis Rouleau

Engagement dans le cadre du programme *Pro Bono* —
Marie-Claude Plessis-Bélair

Engagement dans le cadre du programme Innocence —
Gabriel Babineau

LE CONCOURS DE PLAIDOIRIE DE MCGILL

Ce concours de plaidoirie s'est déroulé le 7 avril 2010 devant un banc de trois juges, soit l'honorable Joseph R. Nuss, de la Cour d'appel du Québec, l'honorable Guylène Beaugé, de la Cour supérieure, et l'honorable Julie Veilleux, de la Cour du Québec.

À l'issue de ce concours, monsieur le bâtonnier Nicolas Plourde a procédé à la remise des prix suivants : 500 \$ à Guillaume Grenier, Mae J. Nam et Max Reed (les trois participants), 200 \$ à Guillaume Grenier (meilleur plaideur) et 100 \$ Mae J. Nam (deuxième meilleur plaideur).

LE PRIX DU BARREAU DE MONTRÉAL

(Provenant d'un don de feu monsieur le bâtonnier Émile Poissant, c. r.)

Le 4 décembre 2009, à l'occasion de la Séance solennelle de la Rentrée du Barreau de Paris et de la Conférence du Stage où il a représenté le Barreau de Montréal, monsieur le bâtonnier Nicolas Plourde a remis ce prix de 800 \$ (480 euros) au récipiendaire, monsieur David Marais, cinquième Secrétaire de la Conférence du Stage du Barreau de Paris.



ÉTATS FINANCIERS



SOCIÉTÉ EN NOM COLLECTIF
COMPTABLES AGRÉÉS

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Aux membres du
Barreau de Montréal

Nous avons vérifié les bilans des fonds suivants du Barreau de Montréal au 31 mars 2010 :

Fonds d'administration
Fonds de réserve

ainsi que les états suivants pour l'exercice terminé le 31 mars 2010 :

Résultats, Fonds d'administration
Solde de fonds, Fonds d'administration
Solde de fonds, Fonds de réserve
Flux de trésorerie, Fonds d'administration

La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la corporation. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la corporation au 31 mars 2010 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

*Beaudry Charbonneau*¹

Laval,
le 12 avril 2010

¹ Par Serge Charbonneau, comptable agréé auditeur

RÉSULTATS / FONDS D'ADMINISTRATION

Exercice terminé le 31 mars	2010	2009
PRODUITS		
Cotisations régulières des membres	1 536 280 \$	1 400 023 \$
Comités	102 149	19 389
Salon VISEZ DROIT	76 557	55 607
Autres	2 299	414
	1 717 285	1 475 433
CHARGES		
Services administratifs (annexe A)	1 564 628	1 461 142
Subventions et prix annuels	186 406	197 737
	1 751 034	1 658 879
	(33 749)	(183 446)
PRODUITS DE PLACEMENTS (annexe B)	3 808	19 643
EXCÉDENT DES CHARGES SUR LES PRODUITS	(29 941) \$	(163 803) \$

SOLDE DE FONDS / FONDS D'ADMINISTRATION

Exercice terminé le 31 mars	2010			2009	
	Non grevé d'affectations	Investi en immobilisations	Grevé d'affectations en vertu de dotations	Total	Total
SOLDE AU DÉBUT	125 323 \$	149 026 \$	13 060 \$	287 409 \$	451 212 \$
Excédent des produits sur les charges (des charges sur les produits)	19 671	(49 612)	-	(29 941)	(163 803)
Acquisition nette d'immobilisations	(21 552)	21 552	-	-	-
Virement (note 4)	(1 940)	-	1 940	-	-
SOLDE À LA FIN	121 502 \$	120 966 \$	15 000 \$	257 468 \$	287 409 \$

SOLDE DE FONDS / FONDS DE RÉSERVE

Exercice terminé le 31 mars	2010	2009
SOLDE AU DÉBUT	576 466 \$	560 462 \$
Produits de placements (annexe B)	5 195	16 004
SOLDE À LA FIN	581 661 \$	576 466 \$

BILANS

31 mars

2010

2009

	Fonds d'administration	Fonds de réserve	Total	Total
ACTIF				
ACTIF À COURT TERME				
Encaisse	17 088 \$	- \$	17 088 \$	496 953 \$
Débiteurs	34 366	-	34 366	27 520
Avances interfonds, sans intérêts	-	399 337	-	-
Frais reportés au prochain exercice	55 370	-	55 370	69 889
	106 824	399 337	106 824	594 362
PLACEMENTS (note 5)	500 000	182 324	682 324	247 275
IMMOBILISATIONS (note 6)	120 966	-	120 966	149 026
	727 790 \$	581 661 \$	910 114 \$	990 663 \$
PASSIF				
PASSIF À COURT TERME				
Créditeurs (note 7)	70 985 \$	- \$	70 985 \$	126 788 \$
Avances interfonds, sans intérêts	399 337	-	-	-
	470 322	-	70 985	126 788
SOLDE DE FONDS				
Non grevé d'affectations	121 502	-	121 502	125 323
Investi en immobilisations	120 966	-	120 966	149 026
Grevé d'affectations en vertu de dotations	15 000	-	15 000	13 060
Grevé d'affectations	-	581 661	581 661	576 466
	257 468	581 661	839 129	863 875
	727 790 \$	581 661 \$	910 114 \$	990 663 \$

ENGAGEMENTS (note 8)

Le trésorier,


M^e Gregory James Moore

FLUX DE TRÉSORERIE / FONDS D'ADMINISTRATION

Exercice terminé le 31 mars

	2010	2009
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION (note 9)		
Excédent des charges sur les produits	(29 941) \$	(163 803) \$
Élément sans effet sur la trésorerie :		
Amortissements	49 612	38 590
	19 671	(125 213)
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement	(48 130)	32 584
	(28 459)	(92 629)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Variation des avances au Fonds de réserve	70 146	351 287
Acquisition de placements	(1 000 000)	-
Encaissement de placements	500 000	194 816
Acquisition d'immobilisations	(21 552)	(145 871)
	(451 406)	400 232
AUGMENTATION (DIMINUTION) DES ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES	(479 865)	307 603
ENCAISSE AU DÉBUT	496 953	189 350
ENCAISSE À LA FIN	17 088 \$	496 953 \$

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2010

1. STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

Le Barreau de Montréal a été constitué en corporation sans but lucratif le 30 mai 1849. Ses principales activités sont vouées à la protection des intérêts du public, à une saine administration de la justice et à l'amélioration des conditions d'exercice de ses membres.

2. NOUVELLES NORMES COMPTABLES

L'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA) a modifié la préface des normes comptables s'appliquant uniquement aux organismes sans but lucratif et plusieurs chapitres de la série 4400, et a apporté des modifications corrélatives à d'autres chapitres du Manuel de l'ICCA. Les principaux changements apportés touchent notamment les éléments suivants :

- Inclusion des organismes sans but lucratif dans le champ d'application des chapitres 1540, intitulé « États des flux de trésorerie » et 1751, intitulé « États financiers intérimaires ».
- Élimination de l'obligation de traiter les actifs nets investis en immobilisations comme une composante distincte des actifs nets.
- Modification afin de préciser que les produits et les charges doivent être comptabilisés et présentés sur la base des montants bruts lorsque l'organisme agit pour son propre compte dans les opérations en cause.

De plus, l'ICCA a publié le nouveau chapitre 4470, intitulé « Ventilation des charges des organismes sans but lucratif — informations à fournir », qui établit des normes sur les informations à fournir par l'organisme sans but lucratif qui classe ses charges par fonction et ventile des charges entre les différentes fonctions auxquelles elles se rattachent.

Les nouvelles normes comptables n'ont pas d'incidence sur les résultats financiers du Barreau de Montréal.

3. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Présentation des états financiers

Le Barreau de Montréal applique la méthode du report pour comptabiliser les apports.

Solde de fonds grevés d'affectations en vertu de dotations

Le solde de fonds grevé d'affectations en vertu de dotations sert à assurer le versement à perpétuité des prix annuels du Barreau de Montréal et Adolphe-Mailhot.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants de l'actif et du passif comptabilisés et sur la présentation des éléments d'actif et de passif éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants comptabilisés des produits et des charges au cours de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer des résultats estimatifs.

Actifs et passifs financiers

Lors de la comptabilisation initiale, tous les actifs et passifs financiers sont évalués et comptabilisés à leur juste valeur.

Par la suite, les actifs et les passifs financiers sont évalués et comptabilisés comme il est décrit ci-après.

L'encaisse, les débiteurs, les placements et les créditeurs sont classés dans la catégorie des actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction. La juste valeur des placements se fonde sur les cours officiels.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût.

L'amortissement des immobilisations est calculé en fonction de leur durée de vie utile selon la méthode linéaire aux taux suivants :

Immobilisations corporelles

Mobilier de bureau	20 %
Équipement informatique	33 %
Améliorations locatives	20 %

Immobilisations incorporelles

Logiciels	33 %
-----------	------

Dépréciation d'actifs à long terme

Les actifs à long terme sont soumis à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur constatée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

4. VIREMENT

Afin de s'assurer du respect du seuil de la dotation, le virement entre le solde de fonds non grevé d'affectations et le solde de fonds grevé d'affectations en vertu de dotations a été de 1 940\$.

5. PLACEMENTS

	2010	2009
FONDS D'ADMINISTRATION		
Dépôt à terme, 0,43 %, 2010	500 000 \$	- \$
FONDS DE RÉSERVE		
Banque de Nouvelle-Écosse	- \$	68 749 \$
Coupons, Hydro-Ontario , 76 350 \$, 4,25 %, 2010	76 335	75 136
Coupons, Province de Québec, 106 500 \$, 4,30 %, 2010	105 989	103 390
	182 324 \$	247 275 \$

6. IMMOBILISATIONS

	2010		2009	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Corporelles :				
Mobilier de bureau	85 469 \$	64 845 \$	20 624 \$	14 365 \$
Équipement informatique	118 323	103 751	14 572	21 390
Améliorations locatives	138 457	61 397	77 060	104 751
	342 249	229 993	112 256	140 506
Incorporelles :				
Logiciels	29 510	20 800	8 710	8 520
	371 759 \$	250 793 \$	120 966 \$	149 026 \$

7. CRÉDITEURS

	2010	2009
Fournisseurs et frais courus	45 283 \$	77 350 \$
Salaires et retenues à la source	7 854	18 280
Produits reportés	17 848	31 158
	70 985 \$	126 788 \$

8. ENGAGEMENTS

Le Barreau de Montréal s'est engagé par baux pour la location d'espaces et de mobilier de bureau. Le solde des engagements suivant ces baux s'établit à 89 535\$. Les paiements minimums exigibles au cours des deux prochains exercices sont les suivants :

2011 — 78 306\$
2012 — 11 229\$

9. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES À L'ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

FONDS D'ADMINISTRATION	2010	2009
La variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement et des intérêts courus se détaille ainsi :		
Débiteurs	(6 846) \$	(8 463) \$
Frais reportés au prochain exercice	14 519	(24 812)
Créditeurs	(55 803)	65 859
	(48 130) \$	32 584 \$

10. RÉGIME DE RETRAITE

Le Barreau de Montréal pourvoit au maintien d'un régime contributif de retraite à prestations déterminées de type fin de carrière au bénéfice de ses employés et se conforme à la Loi sur les régimes complémentaires de retraite du Québec. Ce régime pourvoit au versement de prestations basées sur le nombre d'années de service et le salaire moyen de fin de carrière des employés couverts.

Selon l'évaluation actuarielle effectuée en date du 31 décembre 2006, la provision actuarielle totale au 31 décembre 2006 s'élève à 28 193 700 \$ et la valeur marchande totale de la caisse de retraite est évaluée à 29 836 400 \$. Au 31 décembre 2006, l'excédent d'actif est de 1 642 700 \$ pour l'ensemble du régime. Le taux de cotisation pour le Barreau de Montréal est de 6,2 % et 8,6 % du salaire versé. Les cotisations versées à la caisse de retraite s'élèvent à 35 724 \$ (2009 – 48 992 \$). Les cotisations versées à la caisse de retraite correspondent à la charge du Barreau de Montréal.

Il y a une évaluation actuarielle en cours en date du 31 décembre 2009, mais l'information n'est pas disponible.

Les hypothèses actuarielles significatives retenues par le Barreau de Montréal pour évaluer les obligations au titre des prestations constituées sont les suivantes :

Taux d'inflation	2,0 %
Taux de rendement prévu des actifs	6,5 %
Taux de croissance de la rémunération	3,0 %

11. OBJECTIFS ET POLITIQUES EN MATIÈRE DE GESTION DES RISQUES FINANCIERS ET RISQUES FINANCIERS

Objectifs et politiques en matière de gestion des risques financiers

Le Barreau de Montréal est exposé à divers risques financiers qui résultent à la fois de ses opérations et de ses activités d'investissement. La gestion des risques financiers est effectuée par la direction du Barreau de Montréal.

Le Barreau de Montréal ne conclut pas de contrats visant des instruments financiers, incluant des dérivés financiers, à des fins spéculatives.

Risques financiers

Les principaux risques financiers auxquels le Barreau de Montréal est exposé ainsi que les politiques en matière de gestion des risques financiers sont détaillés ci-après.

Risque de liquidité

La gestion du risque de liquidité vise, pour le Barreau de Montréal, à maintenir un montant suffisant de trésorerie et d'équivalents de trésorerie. Afin de s'assurer qu'il a des fonds disponibles pour rencontrer ses obligations, le Barreau de Montréal établit des prévisions budgétaires et de trésorerie.

Risque lié aux taux d'intérêt

Les placements portent intérêt à taux fixe et exposent donc le Barreau de Montréal aux risques de variation de juste valeur découlant des fluctuations des taux d'intérêt.

12. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés pour se conformer à la présentation de l'exercice courant.

ANNEXE A — AUTRES RENSEIGNEMENTS

Exercice terminé le 31 mars	2010	2009
SERVICES ADMINISTRATIFS		
FONDS D'ADMINISTRATION		
Salaires et charges sociales	634 008 \$	607 836 \$
Allocation de fonction du bâtonnier	60 000	60 000
Allocation de fonction du premier conseiller	30 000	30 000
Allocation pour bâtonnier sortant	30 000	30 000
Assemblée annuelle, frais de réception et activités sociales	53 242	44 910
Assurances	5 618	5 141
Autres charges	48 900	46 304
Comités	134 876	98 712
Communications	22 799	23 465
Entretien et réparations	1 294	1 405
Frais de représentation	42 816	40 525
Informatique	10 541	6 175
Journée du Barreau	39 939	54 553
Location et entretien d'équipement de bureau	18 499	20 798
Loyer	73 049	72 536
Papeterie et fournitures de bureau	26 328	22 023
Portraits et photos	1 331	4 264
Salon VISEZ DROIT	163 935	147 726
Services de consultation juridique aux petites créances	11 898	16 102
Services professionnels	90 408	78 405
Télécommunications	15 535	11 672
Amortissement — mobilier de bureau	5 573	3 010
Amortissement — équipement informatique	12 698	13 586
Amortissement — améliorations locatives	27 691	17 731
Amortissement — logiciels	3 650	4 263
	1 564 628 \$	1 461 142 \$

ANNEXE B — AUTRES RENSEIGNEMENTS

Exercice terminé le 31 mars	2010	2009
PRODUITS DE PLACEMENTS		
FONDS D'ADMINISTRATION		
Produits de placements gagnés	3 808 \$	19 643 \$
FONDS DE RÉSERVE		
Produits de placements gagnés	2 730 \$	4 118 \$
Gains latents	2 465	11 886
	5 195 \$	16 004 \$

Dépot légal — 2010
Bibliothèque et Archives Nationales du Québec
Bibliothèque et Archives Canada

ISSN : 1916-8535

Le Barreau de Montréal est fier de contribuer à la protection
de l'environnement en imprimant ce rapport annuel sur
du papier entièrement recyclé, contenant 100 % de fibres
postconsommation et produit sans chlore élémentaire.



certifié



procédé
sans chlore



100 %
postconsommation



recyclable



archives
permanentes



énergie
biogaz



BARREAU DE MONTRÉAL

WWW.BARREAUDEMONTREAL.QC.CA

1, rue Notre-Dame Est, bureau 9.80

Montréal (Québec) H2Y 1B6

Téléphone : 514.866.9392

Télécopieur : 514.866.1488

Courriel : info@barreaudemontreal.qc.ca